LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

VOL. LIX - NO 31

MONTRÉAL, MERCREDI, 7 FÉVRIER 1968

MÉTÉOROLOGIE
Chutes de neige intermittentes. Max. 20
Shearer LUMBER CO.
10¢
FÊTE DU JOUR
Saint Romuald, abbé
F. Pilon Inc.
Fournitures de bureau

La conférence se prononce aujourd'hui sur le programme en cinq points soumis par Pearson

le point

OTTAWA (par Michel Roy) – La deuxième journée de la conférence constitutionnelle qui doit s'ajourner cet après-midi a été marquée par les faits majeurs suivants:

● L'intervention de M. Pearson qui, ayant constaté avec satisfaction la volonté unanime de mettre en oeuvre plusieurs des recommandations de la commission Laurendeau-Dunton en matière de bilinguisme, invite instamment les provinces à faire un pas de plus dans cette voie et à inscrire dans la constitution les droits qu'elles sont disposées à reconnaître; il vise les articles 93 et 133 de la constitution que la commission Laurendeau-Dunton recommande de modifier.

● Toutes les provinces sont prêtes à étudier le projet de charte constitutionnelle des droits de l'homme, les unes avec enthousiasme (Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve), le Québec avec empressement malgré de sérieuses objections quant au fond, les autres avec hésitation, d'autres encore avec réticence.

● Un comité formé de hauts fonctionnaires de chacune des délégations soumettra ce matin à la conférence un projet portant sur les modalités et le fonctionnement des mécanismes permanents de revision de la constitution dont plusieurs provinces ont souhaité la création.

● La conférence s'est déroulée publiquement (contrairement aux prévisions) et sera, aujourd'hui encore, ouverte à la presse et à la télévision. Ottawa s'en réjouit car le gouvernement fédéral pense que la population canadienne, sur plusieurs questions, est plus avancée que ses représentants politiques. Plusieurs télégrammes reçus au bureau du premier ministre incitent le gouvernement à maintenir cette politique des débats sur la place publique.

● Le premier et peut-être le seul affrontement de la conférence s'est produit hier matin entre MM. Pierre Elliott Trudeau et Daniel Johnson; il portait sur le fond du problème, sur la notion d'égalité, sur la conception du fédéralisme; M. Johnson veut y voir une tentative de M. Trudeau de se faire valoir dans la course au leadership libéral; M. Marcel Faribault est indigné devant les positions adoptées par le ministre de la justice qu'il accuse d'ignorer les réalités les plus fondamentales de la société québécoise.

● Le Québec, depuis le début de cette conférence, ne passe pas à l'attaque; il est plutôt sur la défensive. Ainsi, hier, M. Johnson a jugé nécessaire d'intervenir pour faire quelques mises au point au sujet des discours prononcés la veille; il s'est en outre félicité des progrès accomplis en matière de bilinguisme.

● M. Pearson dirige avec maîtrise les délibérations; souple, détendu, souriant, et visiblement soucieux de presser ses collègues sur la voie des réformes, le premier ministre sait faire appel à toutes les ressources de la diplomatie.

● Pierre Elliott Trudeau, s'il domine les questions qu'il est appelé à débattre, s'il fait preuve d'une rigueur logique implacable (notamment à l'égard de M. Johnson hier matin), ne paraît pas encore s'être imposé à la conférence. Il n'est pas jusqu'à M. Pearson qui n'ait jugé bon de tempérer sa dialectique: en effet, au beau milieu de son débat avec M. Johnson le premier ministre a reconnu qu'il existe une dimension politique dont on ne peut faire abstraction dans le problème de l'égalité et des pouvoirs.

● En fin d'après-midi, les premiers ministres ont abordé la question des disparités économiques. Seul M. Smith de la Nouvelle-Ecosse a pu parler sur ce point inscrit à l'ordre du jour. Le débat reprend ce matin.

Déjà latentes dans leurs mémoires respectifs soumis la veille à l'ouverture de la conférence fédérale-provinciale sur la constitution, les divergences de vues ont éclaté hier entre Québec et Ottawa alors que le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, s'en est pris vivement au ministre fédéral de la justice, M. Pierre Elliott Trudeau. (Téléphoto PC)

Inévitable, le débat Trudeau-Johnson a éclaté hier sur le fond de la crise

de notre envoyé spécial, Michel Roy

OTTAWA – L'inévitable débat Trudeau-Johnson sur le fond de la crise canadienne a éclaté hier à la conférence constitutionnelle. Le ministre de la justice a soutenu, une fois de plus, que l'égalité à laquelle aspirent les Canadiens français, l'égalité des deux communautés qu'Ottawa cherche à réaliser est fondée sur la reconnaissance des droits linguistiques, garantis et intégrés à la Constitution. Le premier ministre du Québec, s'il reconnaît l'importance de cette égalité des droits linguistiques, s'il se félicite des progrès accomplis à ce jour, n'y voit qu'une première étape; car, au-delà des droits des francophones, ce sont les pouvoirs collectifs du Québec, foyer de la société canadienne-française, qui pourront, en dernière analyse, consacrer l'égalité culturelle et politique des deux communautés. Tels sont les objectifs énoncés dans le mémoire de M. Johnson – "le Canada à deux" dans "le Canada à dix". – objectifs que M. Trudeau répudie parce qu'ils ne peuvent aboutir, en fin de compte, qu'à un statut particulier, puis aux Etats associés et, enfin, à la séparation. Comment en serait-il autrement, estime le ministre de la justice, puisque les députés du Québec n'auront plus qu'un rôle restreint dans un parlement fédéral, un rôle dont l'intérêt et l'utilité finiront par disparaître complètement.

"Je découvre, a soudain lancé M. Johnson, que j'aurai peut-être plus de mal avec l'interlocuteur du gouvernement fédéral qu'avec ceux de plusieurs provinces..." Il devait, quelques instants plus tard, rectifier: "Ce n'est pas avec le gouvernement fédéral que j'ai des difficultés, c'est avec le ministre de la justice". Ainsi était formulée subtilement l'insinuation selon laquelle M. Trudeau ne parlait peut-être pas au nom du gouvernement central, insinuation aussitôt rejetée par un Lester Pearson volontairement détendu et souriant entre deux adversaires qui ne s'identifiaient plus que comme "le député de Mont-Royal" et "le député de Bagot".

"Vos difficultés, ce n'est pas avec le gouvernement fédéral que vous les avez, Monsieur, mais avec le fédéralisme..." Toute agressivité rentrée, le député de Mont-Royal venait de dire son fait au député de Bagot.

Pendant ce débat, suivi avec attention par les autres premiers ministres, on a senti monter la tension et la fièvre, à tel point que le diplomate chevronné qui préside les délibérations a presque ordonné une pause-café.

A la sortie, le premier ministre du Québec avait beaucoup de choses à dire aux journalistes qui, invariablement, l'assaillent après chaque séance. "M. Trudeau, dit-il, a des préjugés." Comme on lui demandait si le ministre de la justice préparait ainsi son élection au leadership et si lui-même, M. Johnson, ne songeait pas à déclen-

Voir page 14: Inévitable

La déclaration des droits de l'homme se heurte à de vigoureuses oppositions

par Pierre-C. O'Neil

OTTAWA – Bien qu'il ne soit pas du tout compromis et qu'on ait même décidé de l'étudier en comité, le projet de déclaration des droits de l'homme du gouvernement fédéral s'est butté hier à de très vigoureuses oppositions de trois des principales provinces du pays; le Québec, l'Ontario et l'Alberta. La veille, comme on le sait, la Colombie-Britannique avait réservé son jugement à cet égard en énumérant toute une série d'objections.

Le débat qui s'est engagé hier après-midi à la suite d'un bref exposé du ministre de la justice se poursuivra donc désormais au sein de cet organisme permanent dont la création avait été proposée aux premiers jours de la conférence et qui sera vraisemblablement mis sur pied aujourd'hui.

Aucune des objections des provinces n'a semblé prendre le gouvernement par surprise et bien qu'il l'ait fait de façon sans doute trop brève, le ministre de la justice à la fin du débat, a rejeté une à une la plupart de ces objections.

Déjà cependant dans son discours d'ouverture il avait touché à certaines de ces oppositions. Il avait proposé l'insertion d'une déclaration des droits de l'homme dans la constitution non seulement comme un objectif bon en soi, mais également propre à déclencher de façon logique tout le processus de révision constitutionnelle. Il avait expliqué que le projet n'entraînerait aucun transfert de juridiction et que pour être logique ceux qui pensent qu'il en est ainsi auraient dû reconnaître en ce cas, que c'est le fédéral qui y perdrait le plus.

Il avait en passant rappelé aux gouvernements du pays qu'ils ne doivent pas trop se complaire dans le genre de protection qu'ils accordent aux droits des Canadiens. Il a mentionné plusieurs domaines dans lesquels les lois canadiennes ne protègent pas adéquatement les citoyens contre les abus de l'Etat.

Puis élargissant le débat il a comparé l'évolution des sociétés à la vie de certains animaux, les crustacés s'isolant en quelque sorte de leur entourage pour mieux s'en protéger, les vertébrés étant bâtis de façon à s'exposer à l'entourage et à s'adapter aux forces extérieures.

"La force des Canadiens, a-t-il dit (traduction libre de l'anglais), devrait être dans les valeurs qu'ils ont en commun et non pas dans les différences qui distinguent les provinces. C'est cela la forme du Canada, et si ces structures exposent nos cultures à quelque danger, ne devrions-nous pas accepter ce défi? Les grandes cultures se sont toujours épanouies lorsqu'elles y ont été forcées, mais plusieurs ont suffoqué parce qu'elles s'étaient trop isolées" et protégées des courants extérieurs.

Les objections de l'Ontario

Le procureur général de l'Ontario M. Arthur Wishart n'a pas été long à illustrer devant ses collègues les difficultés énormes qui s'élèveraient autour du projet du gouvernement fédéral.

Comme l'avait fait la veille le premier ministre de la Colombie britannique, il a dit que l'insertion d'une déclaration des droits de l'homme introduit certaine rigidité dans le système constitutionnel canadien.

Il a ajouté qu'il serait délicat de tenter d'élaborer une charte des droits de l'homme qui soit compatible avec les données du code civil aussi bien que de la Common Law.

Il a mentionné que toute déclaration constitutionnelle des droits de l'homme doit être élaborée dans le cadre d'une revision fondamentale de la constitution à cause des relations étroites entre la protection des droits des individus et le partage des pouvoirs entre les gouvernements.

Cela est d'autant plus important selon lui qu'une déclaration constitutionnelle des droits de l'homme transforme radicalement le rôle des tribunaux et leur accorde en réalité une autorité considérable sur l'évolution constitutionnelle.

Enfin, il a annoncé que l'Ontario réservait son jugement sur toute la question en attendant que l'Ontario ait reçu le rapport McCruer sur les droits des individus et la création éventuelle d'un poste d'ombudsman.

Le Québec

Tout en manifestant beaucoup de bonne volonté et en disant son empressement à participer à toute étude de la question, M. Daniel Johnson n'a pas été moins catégorique que son collègue de l'Ontario.

Reprenant toute cette partie de son mémoire qui traite de la question, il a posé les objections suivantes:

Voir page 6: Déclaration

Trudeau: droits linguistiques, oui; 'pouvoirs spéciaux', non!

OTTAWA (de notre envoyé) – "Ce que les Canadiens français veulent, ce sont des garanties à l'égard de leurs droits linguistiques. C'est ça l'égalité des deux nations au sens sociologique du terme, l'égalité des deux communautés linguistiques; elle sera acquise quand elle sera garantie dans des documents constitutionnels".

M. Pierre Elliott Trudeau, dans son intervention, hier matin, à la conférence constitutionnelle, a ainsi rappelé la position du gouvernement fédéral, contestant par là celle de M. Johnson. La question des pouvoirs spéciaux constitue presque un affront pour les Canadiens français, a-t-il dit; car si l'égalité est réalisée, les Canadiens français n'auront pas besoin de pouvoirs spéciaux. "Ils ne veulent tout de même pas être égaux dans toutes les provinces et supérieurs dans la province de Québec".

Le ministre de la justice estime que la théorie des pouvoirs accrus n'est pas constitutionnellement applicable "car, si l'on parle de deux nations au Canada, il y a aussi 2 nations dans le Québec. Faut-il aussi accorder des garanties aux droits des anglophones du Québec? Ce genre de confusion constitutionnelle qui règne au Canada depuis quelques années ne doit pas se perpétuer".

Le ministre a surtout relevé le point 6 de la conclusion du mémoire du Québec qui porte que "l'égalité à établir entre nos deux communautés culturelles ne dépend pas seulement d'une extension territoriale du bilinguisme, mais plus encore d'une extension des compétences du Québec, principal foyer de la nation canadienne-française".

"C'est à ce chapitre, a dit M. Trudeau, que nous aurions avantage à obtenir des éclaircissements".

Ainsi, dit-il, le Québec signale que le domaine de la radio-télévision est vital et affirme qu'il ne peut tolérer d'être tenu à l'écart. Si, dit-il, c'est là l'exemple qu'on nous donne à l'appui d'une demande de pouvoirs accrus, pourquoi ne pas l'étendre aussi aux questions bancaires? Il est certain qu'une majorité anglophone qui voudrait brimer la collectivité francophone pourrait le faire dans tous les domaines de l'article 93.

Mais la protection que se donne le Québec, dit-il, c'est au niveau des députés fédéraux qu'elle peut l'assurer. Car, si l'on donne suite aux demandes de pouvoirs accrus, on détruit la raison d'être d'une présence canadienne-française à Ottawa. Il en résultera que les hommes de qualité cesseront de s'intéresser à Ottawa. Si l'on croit au fédéralisme, on ne peut détruire la raison d'être des Canadiens français à Ottawa.

A partir du moment où l'on dit qu'une province parle au

Voir page 6: Trudeau

Pierre Elliott Trudeau

Johnson: c'est tout le régime fédéral qu'il faut renégocier

OTTAWA – (De notre envoyé) "Je lance un appel à mes collègues, à ceux qui croient encore au fédéralisme, je leur demande de nous faire confiance, de ne pas préjuger de nos attitudes, de ne pas donner l'impression que la délégation québécoise est venue ici pour être soumise à l'épreuve de la question. Elle est venue ici pour discuter d'égal à égal".

Ainsi s'exprimait M. Daniel Johnson hier dans l'une des interventions qui ont marqué son débat avec M. Pierre Elliott Trudeau. Il devait ajouter plus tard: "c'est tout le régime fédéral qu'il faut renégocier autour d'une table. C'est pourquoi nous avons dévoilé nos positions de base à Toronto et ici. On se fait des illusions si on s'imagine que le Québec sera satisfait simplement parce qu'on pourra parler français ailleurs. Le problème est plus profond. A l'ignorer, on fait courir au Canada des risques plus grands que si nous l'envisagions en face. Il ne s'agit pas seulement d'administrer des aspirines".

Car, poursuit M. Johnson, si la nation canadienne-française ne se sent pas à l'aise à l'intérieur de la confédération, on ne parlera plus de la nation canadienne-française, mais de la nation québécoise. En 1966, nous avons reçu le mandat de rechercher l'égalité. Ottawa a un rôle à jouer à cet égard. Les autres pro-

Voir page 6: Johnson

Une formule ingénieuse de M. Pearson

un commentaire de Vincent Prince

OTTAWA – Il aurait été plutôt utopique de s'attendre que la présente conférence constitutionnelle en arrive à se mettre d'accord sur un texte ferme d'amendement aux articles 133 et 93 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord en vue de protéger les droits linguistiques et scolaires des Canadiens d'expression française en ce pays.

Evidemment, comme nous l'avons signalé hier, les autorités fédérales et plusieurs premiers ministres provinciaux s'étaient déjà montrés, à des degrés divers, favorables à l'acceptation des recommandations de la Commission Laurendeau-Dunton sur le sujet, mais tout le monde sait qu'on n'apporte pas aussi facilement que cela des modifications à la constitution canadienne. Le consensus nécessaire n'était pas là.

Dans ces conditions, il y avait même à craindre que la réunion prenne fin sans qu'on aille plus loin que les déclarations préliminaires de la journée d'ouverture. Il y avait à craindre qu'on se sépare sans plan d'action concret. Il faut donc savoir gré au premier ministre Pearson de s'être présenté à la séance d'hier après-midi avec une formule ingénieuse capable de canaliser toutes les bonnes volontés déjà disponibles afin que cette conférence débouche enfin sur un programme précis et détaillé.

La proposition de M. Pearson envisage cinq étapes, savoir:

1– que la présente conférence reconnaisse que les Canadiens de langue française en dehors du Québec devraient, en toute justice, jouir des mêmes droits que les Canadiens de langue anglaise dans le Québec;

2– qu'on reconnaisse l'à-propos de procéder par voie de mesures gouvernementales avec le plus de célérité possible, en employant les moyens les plus appropriés dans chaque province;

3. que l'on modifie la constitution de manière à garantir ces droits, selon les recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, ce qui permettrait l'application progressive des garanties à travers le pays à mesure que les provinces y consentiraient;

4. qu'on établisse un comité spécial chargé de se renseigner sur les modes d'application, y compris la nature de l'aide fédérale à offrir, et d'étudier la forme à donner à l'amendement constitutionnel;

5. qu'on se mette d'accord pour réunir les garanties constitutionnelles dans une charte des droits de l'homme, lorsque l'établissement d'une charte aura été approuvé.

●

Nous avons dit que c'était une formule ingénieuse. En effet, elle rompt avec la pratique constitutionnelle en ce pays. Mais la rupture en question est sûrement justifiée, comme l'a dit le premier ministre canadien, par l'urgence de la situation. L'irritation que ressent un des deux groupes fondateurs de ce pays ne peut se perpétuer sans mettre sérieusement en danger la survie même de cette confédération.

On aurait déjà effectué un bon départ en proclamant dans une déclaration aussi solennelle que celle d'une conférence interprovinciale que tous ceux qui sont en autorité en ce pays sont résolus à accorder aux Canadiens français les droits linguistiques qu'ils réclament depuis toujours. Il y aurait là un engagement moral dont on ne saurait minimiser la portée.

Surtout qu'on n'en resterait pas là. Dès que la conférence aurait pris cette résolution capitale, la proposition Pearson prévoit, en effet, qu'on devrait instituer sur-le-champ un comité spécial de hauts fonctionnaires où les divers gouvernements pourraient "échanger leurs vues sur les moyens à prendre pour hâter la réalisation de l'égalité linguistique", y compris l'assistance fédérale dont on pourrait avoir besoin.

Car il faut, encore une fois, déboucher sur l'action, mais c'est ici surtout qu'apparaît l'originalité de la proposition Pearson. Certains gouvernements seraient prêts à se compromettre jusqu'au point d'accepter les amendements constitutionnels proposés par la Commission

Voir page 14: Une formule

Le juge Laganière continue sa préenquête sur St-Michel

Le juge Gérard-P. Laganière a poursuivi hier soir sa nouvelle préenquête sur les tractations des administrateurs municipaux de Saint-Michel, et il la continuera ce soir, toujours en dehors des heures régulières d'audience.

Le témoin qui s'est présenté hier soir est celui-là même dont les avocats avaient tenté au cours de la journée d'obtenir de la Cour supérieure qu'elle ordonne au magistrat-enquêteur de surseoir à son interrogatoire.

Les avocats de M. Luc Goineau, industriel de Laval, ont fait des démarches à cet égard auprès des deux juges de la Cour supérieure qui siègent présentement en Cour du banc de la reine, juridiction criminelle ou pénale; mais aucun ne pouvait prendre connaissance de la requête qui repose presque entièrement sur des questions de droits.

En fait, la requête n'a été "reçue" par aucun juge, de sorte que le témoin assigné par le magistrat-enquêteur s'est présenté devant le juge Laganière en fin d'après-midi, vraisemblablement pour répondre aux questions de l'avocat de la poursuite, Me Gérald Beaudry.

La veille au soir, le juge Laganière avait lui-même fait état des difficultés qu'il avait rencontrées au cours de l'interrogatoire, les avocats d'un témoin soutenant que ce dernier s'incriminerait s'il devait parler, et invoquant la charte des droits de l'homme et la jurisprudence pour obtenir qu'il ne soit pas astreint à témoigner.

Le magistrat-enquêteur a décidé alors qu'à moins d'une décision contraire d'un tribunal supérieur, il continuerait la préenquête en utilisant les principes de droit qui ont guidé ses collègues dans des causes similaires. Il a dit que si le témoin refusait de répondre, comme c'est son droit, il lui ordonnerait de le faire en lui accordant la protection de la Cour.

A cause du huis clos, on ne sait évidemment pas ce qui s'est produit hier soir dans la salle d'audience du juge Laganière.

Précision sur les villages de vacances

QUEBEC — Monsieur Gabriel Loubier, ministre du tourisme de la chasse et de la pêche a tenu à préciser certaines déclarations transmises par les journaux au sujet de l'implantation de villages de vacances au Québec, par l'entremise du Club Méditerranée.

L'intérêt manifesté par les directeurs du Club Méditerranée pour un certain nombre de sites appropriés, dont Tadoussac et La Malbaie, demeure un sujet de discussion entre le ministère et les directeurs du Club Méditerranée, mais n'engage d'aucune façon les propriétaires de ces établissements qui ne seront appelés à rencontrer les directeurs du club que si ces derniers en manifestent l'intention pour une entente finale.

D'autre part, après consultation avec les autorités de la Canada Steamship Lines Ltd., le ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche a appris que cette compagnie a l'intention bien arrêtée d'exploiter le Manoir Richelieu cette année.

Plusieurs centaines d'employés de Canadair Ltd. se sont joints hier aux militaires et aux représentants du gouvernement canadien qui sont venus à Montréal pour la présentation du 115 CF-5, un avion supersonique destiné aux forces armées du Canada. L'avion a été présenté au ministre de la défense Cadieux par le président de Canadair, M. Frederick Kearns. Le livre de bord de l'avion a ensuite été remis au général J.-V. Allard, chef de l'état-major de la défense. Trois escadrilles seront éventuellement constituées avec ces nouveaux appareils. Les deux premiers appareils seront mis à l'essai par la Northrop Corp. à la base aérienne d'Edwards, en Californie, et les autres par Canadair, à Montréal. (Photo PC)

Les Franco-Ontariens se réjouissent des propos de M. Robarts

TORONTO (PC) — Les chefs de la communauté francophone de l'Ontario ont accueilli aujourd'hui avec joie la déclaration faite par le premier ministre John Robarts, à la conférence constitutionnelle d'Ottawa, dans laquelle il a mentionné l'intention de rendre le bilinguisme officiel en Ontario.

M. Raoul Boyer, président de la Société St-Jean-Baptiste de l'Ontario, qui compte 75.000 membres, a déclaré que les Canadiens français se sentiront davantage chez eux en Ontario, s'ils y ont des droits linguistiques. "Il est juste que les Canadiens français en Ontario aient à partir de maintenant les mêmes droits dont jouissent les Canadiens anglais au Québec, a dit M. Boyer. M. Robarts fait justice aux Canadiens français — une justice dont nous avons été privés pendant si longtemps".

M. Roger Séguin, président de l'Association d'éducation en langue française, a déclaré: "Vous pouvez vous imaginer ce que nous ressentons. Après bien des années pendant lesquelles nous avons réclamé ces choses, finalement nous allons les avoir".

Il a loué l'idée exprimée par le premier ministre de créer un centre linguistique dans le but d'enseigner le français aux fonctionnaires, "afin que les Canadiens français ne soient pas les seuls à devenir bilingues".

La clé du fait français

Cependant, M. Séguin a exprimé des regrets au sujet de beaucoup de personnes qui n'ont pu fréquenter une école où l'enseignement était donné en français. "Nous ne pouvons ramener ceux que nous avons perdus, mais nous pouvons sauver leurs enfants grâce aux écoles et collèges francophones créés par M. Robarts", a-t-il dit.

M. René Brunelle, ministre des terres et forêts d'Ontario, a déclaré que "l'éducation demeure la clé" du fait français en Ontario.

M. Brunelle s'est réjoui de la nouvelle annoncée par le premier ministre et selon laquelle il ferait reconnaître officiellement le droit d'un député de langue française de s'adresser en français à la législature.

Mais il a ajouté qu'il se demandait s'il y aurait beaucoup plus de discours prononcés en français à la législature que l'on en entend actuellement de la part des six députés canadiens-français sur les 108 membres que compte la législature.

"Après tout, les députés veulent être entendus et compris", de dire M. Brunelle.

Il a ajouté également que l'usage du français se répandrait davantage si un système de traduction simultanée était établi à Queen's Park.

M. Brunelle a dit en terminant qu'il serait peut-être opportun d'accorder un salaire supérieur aux fonctionnaires bilingues, afin de promouvoir la maîtrise des deux langues. On sait que le gouvernement fédéral paie déjà des salaires plus élevés à ses fonctionnaires bilingues.

Appel spécial aux donneurs de sang

La Croix-Rouge fait appel aux donneurs de sang des groupes "B" positif, "A" positif et "O" positif pour deux hommes et deux femmes qui subiront une opération à coeur ouvert jeudi. Le sang requis pour ces interventions devra être donné aujourd'hui.

Les donneurs peuvent se rendre à l'un des deux centres permanents de la Croix-Rouge situés au 3131 est, rue sherbrooke et 2180 ouest, boulevard Dorchester. Les deux centres sont ouverts de 9h. du matin à 7h. le soir.

VICHY SUPRÊME PURGATIVE
Eau purgative importée de VICHY · FRANCE

Le sort du parc Sainte-Hélène est incertain sur la Terre des hommes

par Jean-Claude Leclerc

Le pavillon que la Suisse a animé durant l'Expo 67 deviendra sur la Terre des Hommes un musée mondial permanent dédié à l'humour. Le Salon international de la caricature, lancé il y a quatre ans, et qui groupait l'an dernier des artistes de 56 pays, y logera en permanence, devenant ainsi le premier musée mondial de la caricature.

La nouvelle en a été donnée par le maire Jean Drapeau lors d'une conférence de presse qu'il tenait hier après-midi à l'hôtel de ville en compagnie du président du comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier.

C'est le caricaturiste bien connu Robert LaPalme qui assumera la direction de ce Musée de l'Humour. On y présentera cependant non seulement des caricatures, mais toutes les formes sous lesquelles l'humour s'est manifesté, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Le parc Sainte-Hélène

Aspect moins humoristique de la Terre des Hommes, on ignore encore si les Montréalais pourront avoir accès au parc de l'île Sainte-Hélène après l'ouverture de la TDH vendredi le 17 mai.

M. Lucien Saulnier a reconnu que la présentation de TDH dans les îles rend difficile l'utilisation de la partie de l'île Sainte-Hélène fréquentée comme parc. C'est un "lieu de repos absolument indispensable aux millions de visiteurs" et un "élément d'humanisme jamais égalé dans le passé", a-t-il soutenu. Mais par contre l'administration municipale "ne croit pas qu'il soit du devoir ni du désir des contribuables de Montréal d'offrir un tel parc gratuit et dont les Montréalais paient seuls les frais", a-t-il affirmé.

Quelques solutions ont déjà été envisagées, mais une décision définitive ne pourra toutefois être prise qu'après l'ouverture de la TDH. D'ici là, M. Saulnier a prié les Montréalais "d'enregistrer la ferme intention des administrateurs minicipaux de veiller au plus grand bien commun des citoyens de Montréal en général et à celui des moins favorisés en particulier".

Shaw à la TDH

Le président du comité exécutif, organisme dont relève la TDH par l'intermédiaire du service des immeubles, a aussi annoncé que M. Robert Shaw, qui était commissaire général adjoint de l'Expo 67, agira dorénavant comme conseiller technique de la TDH, tout en continuant de diriger les travaux de la liquidation de la Compagnie de l'Expo.

L'architecte en chef de l'Expo 67, M. Edouard Fiset, travaille également depuis plusieurs semaines comme architecte en chef de la TDH.

M. Georges-Emile Lapalme, ancien ministre des affaires culturelles dans le cabinet Lesage, est le conseiller culturel général, exerçant plus particulièrement son mandat sur les pavillons à caractère nettement artistique ou culturel. Il assume notamment la direction du pavillon de la France, au sujet duquel il a eu récemment des entretiens à Paris avec le ministre des affaires culturelles de France, M. André Malraux.

M. Kenneth L. Marshall, agent de liaison de plusieurs pays, particulièrement des pays africains à l'Expo 67, continuera d'agir au même titre pour la plupart des pays africains.

MM. André Mercier Jean-Paul Lussier et Roger Savard, qui étaient au Service des visiteurs durant l'Expo, ont été engagés comme responsables de la vente des visas.

Mlle Thérèse Bernard, coordinatrice du Guide l'Expo 67, assumera la même fonction pour le Guide de TDH.

Enfin, au service des immeubles, le comité exécutif a fait les nominations suivantes: MM. J.G. Desjardins, directeur adjoint; Bernard Hurtubise, assistant-directeur; Yves Giraud, surintendant de la division de l'exploitation de la TDH; R.P. Lemay, surintendant adjoint; Roger Elias, responsable de l'acheminement critique; et Mlle Rolande Guilbault, chef du secrétariat au cabinet du directeur du service des immeubles, M. Guy Huot.

La plupart des personnes qui travaillaient à l'Expo et qui sont maintenant à la TDH ont été engagées aux mêmes salaires, mais sur une base mensuelle et temporaire.

Comment y aller

● **Heures d'admission:** le matin depuis 10h. jusqu'à 2h30 le lendemain matin. Les pavillons ouvriront de 10h30 à 21h. La Ronde ouvrira ses portes à midi chaque jour pour les fermer à 2h30 le matin. Ces heures sont sujettes à modification le samedi et le dimanche en considération de l'affluence.

● **Visas:** Ecrire à MM. André Mercier, Jean-Paul Lussier et Roger Savard a/s de Terre des Hommes, Hôtel de ville, Montréal. Aux Etats-Unis, l'American Express agira comme grossiste exclusif auprès des distributeurs détaillants. Ici les visas ne seront pas livrés au public avant mars, mais on peut commander immédiatement.

● **Logement:** renseignements à venir

● **Publicité:** la TDH n'entend pas payer de la publicité.

● **Défavorisés:** pas de ségrégation ni de "journée des pauvres", a dit le maire Jean Drapeau.

La commission Prévost reprend l'enquête sur le cas Boomhower

Qui, quand, où, comment, pourquoi? Ces questions familières à tout journaliste, et que se posaient hier les quatre membres de la commission d'enquête Prévost sur la justice, n'ont pas obtenu de réponse de la part de l'un des trois policiers provinciaux qui ont procédé à la "cueillette" de Karl Boomhower, sur sa ferme de Stanbridge-Est, le 10 mars 1966.

En fait, selon le témoignage de l'agent Maurice Roy, le prévenu aurait fait preuve d'une docilité exemplaire et d'un manque total de curiosité auprès des policiers qui l'ont appréhendé. Mais cette arrestation, justement, l'agent Roy ne sait absolument pas à quel moment et de quelle façon elle s'est produite,d'où les questions des commissaires.

A cela, le témoin répond que le caporal Noiseux était en charge de l'enquête et que c'est probablement lui qui a procédé à ces formalités. Il révèle toutefois que l'on possédait alors ni mandat d'arrestation, ni plainte contre Boomhower.

Ce dernier lui-même, toujours selon le témoignage de l'agent, n'opposa aucune résistance et ne posa nulle question. Ce qui fait sursauter les commissaires, auxquels l'agent Roy explique alors: "Il devait s'imaginer un peu qu'on l'amenait à la prison."

Et une seule des quatre personnes qui se trouvaient dans l'auto-patrouille — soit le caporal Noiseux — aurait fait la conversation avec Boomhower, qui n'aurait dit mot.

La commission fait enquête sur des allégations voulant que le jeune fermier ait été molesté par deux agents de la PP au cours de sa détention aux cellules municipales de Cowansville.

Pour sa part, le sergent d'état-major Arthur Normandeau, qui a fait enquête sur ces allégations, à la fin de 1966, s'est dit convaincu que le prévenu s'était blessé lui-même et il aurait été prêt à porter contre lui une plainte de méfait public.

Hausse de salaire à plus de 100,000 fonctionnaires

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a fait part, mardi, d'une augmentation de salaire rétroactive de trois pour cent pour plus de 100,000 employés civils des classifications scientifiques, exécutives, administratives, techniques et professionnelles.

Ces augmentations représentent un total annuel de $17,000,000, sans compter les contributions du gouvernement fédéral à la caisse de retraite des employés qui obtiennent des améliorations de traitement.

Les salaires de ces employés civils qui toucheront des augmentations s'échelonnent entre $6,000 et $18,000 par année.

En faisant part des augmentations, le président du Conseil du trésor, M. Edgar Benson, a expliqué que divers facteurs ont milité en faveur de ces améliorations de traitement. Un de ces facteurs a été la nécessité de garder les salaires des employés civils sur un plan de concurrence jusqu'à ce que des augmentations finales puissent être déterminées par des conventions collectives.

Le système des conventions collectives s'étend graduellement d'une catégorie à une autre. Il s'écoulera probablement des mois, cependant, avant que des conventions collectives couvrant les employés qui obtiennent des augmentations intérimaires soient conclues.

L'abbé A.E. Burke est nommé évêque de Yarmouth, N.-E.

Sa Sainteté le Pape Paul VI a nommé Evêque du diocèse de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse, monsieur l'abbé Austin Emile Burke, consulteur diocésain de l'archidiocèse de Halifax.

L'abbé Burke est né à Sluice Point, dans le comté de Yarmouth, le 11 janvier 1922, et a été ordonné prêtre, le 25 mars 1950. En plus d'être consulteur diocésain, il était curé de la paroisse Saint-Anselme, à Chezzetcook, dans le comté de Halifax, depuis 1960.

Le diocèse de Yarmouth compte une population catholique d'environ 27,000 âmes, divisée en 25 paroisses et 23 missions. Environ 50 prêtres et 90 religieuses y sont au service de la communauté.

Création de l'Office franco-québécois de la jeunesse

PARIS (AFP) — Le protocole portant création d'un office franco-québécois de la jeunesse sera signé, vendredi prochain probablement au ministère de la jeunesse et des sports, indique-t-on de bonne source.

Le ministre français de la jeunesse et des sports, M. François Missoffe et M. Jean-Marie Morin, adjoint parlementaire au premier ministre du Québec signeront le document respectivement au nom des gouvernements français et québécois.

Actuellement M. Morin est à Grenoble, l'invité de M. Missoffe, pour l'ouverture des jeux olympiques d'hiver.

L'office franco-québécois de la jeunesse sera un organisme bi-gouvernemental dirigé par un conseil d'administration franco-québécois, ayant l'autonomie de gestion et d'administration et disposant d'un fonds commun alimenté à parts égales par les 2 pays: ses structures s'inspirent de l'office franco-allemand pour la jeunesse qui fonctionne avec succès depuis 5 ans.

Les premiers échanges de jeunes doivent commencer l'été prochain.

Le gouvernement français avait indiqué récemment qu'il considérait que la nouvelle institution devait être "un instrument privilégié et exemplaire de rapprochement entre les jeunesses de langue française des deux côtés de l'Atlantique et qu'il devait leur permettre de retrouver et d'approfondir leur communauté d'origine.

Décès de lord Kemsley

LONDRES (PA) — Lord Kemsley, un magnat de l'industrie de la presse britannique qui était à sa retraite depuis plusieurs années, est décédé lundi soir à Monte-Carlo. Il était âgé de 84 ans. La cause du décès n'a pas été fournie par sa famille.

L'ART DANS L'ÉBÉNISTERIE

Lors d'une récente visite à Ottawa, messieurs Paul Pauzé père et fils, avaient l'honneur d'être présentés à l'Honorable Lester B. Pearson par le député de Richelieu Jacques Tramblay pour offrir au Premier Ministre l'apport des ébénistes réputés PAUL PAUZÉ & FILS pour commémorer le Centenaire de la Confédération. Depuis cinq (5) générations ces artisants de bois oeuvré ont su s'imposer comme ébénistes et réaliser plusieurs travaux qui font honneur à leur spécialité. C'est avec beaucoup d'appréciation que le Premier Ministre du Pays et le député Tremblay ont accepté une réplique de la feuille d'érable stylisée, surmontée de 11 triangles, oeuvrés avec autant de différentes sortes de bois poussant en terre canadienne. Après avoir félicité le créateur d'une aussi artistique pièce de bois, M. Pearson s'est empressé d'ajouter ceci: "Je trouverai très certainement une place d'honneur dans ma résidence pour cette unique oeuvre sur bois nous rappelant ce que les mains habiles de nos Canadiens peuvent accomplir avec une de nos richesses naturelles." M. Pearson rappelait à ses souvenir, les travaux qu'avait effectués cette entreprise canadienne-française à la Nouvelle Bibliothèque Nationale à Ottawa ainsi qu'à l'édifice d'administration du Ministère de l'Agriculture qui vient d'être terminé à Ottawa. Pour marquer de façon tangible la construction de leur entreprise aux fêtes du Centenaire de la Confédération, des plaquettes identiques à celle-ci ont été offertes aux Premiers Ministres des 10 provinces du Canada ainsi qu'au chef de l'opposition M. Robert Stanfield par les ébénistes Paul Pauzé & Fils de Tracy avec les meilleurs voeux des ouvriers spécialisés du Canada français. Pour un Canada plus uni.

Réalisez vos créations de Mini-Maxi et autres par la Couture

COURS INDIVIDUEL
• couture
• théorie des patrons
☐ jour ☐ soir • correspondance
• croquis de mode
• gradation
• style
☐ haute couture (moulage)
COURS COMPLÉMENTAIRES
☐ mannequin
☐ charme féminin
☐ dessin et peinture
☐ art décoratif (initiation)
• chapeaux

Ecole Thérèse Gauthier Inc.
4510 de la Roche (Mont Royal) Tél. 527-1387

POSITION DEMANDÉE
GÉRANT DES VENTES
Homme sérieux, énergique et ambitieux. Plus de douze (12) ans d'expérience dans le transport. Cherche position dans une compagnie aérienne, d'autobus ou de camionnage.
Écrire Casier Postal 513
Station Place d'Armes
Montréal, Québec.

Demande d'emploi
PROFESSEUR, B.A., B.Péd.
Cherche travail à temps partiel. Accepterait permanence de ce travail à la fin de l'année scolaire: relations industrielles, publicité, etc.
S'adresser à Case 773 - Le Devoir

PROGRAMME D'ÉDUCATION POUR ADULTES
• ACCÉLÉREZ VOS PROMOTIONS
• AUGMENTEZ VOTRE REVENU
• EXPOSEZ VOS IDÉES

Dale Carnegie

GRÂCE AU COURS
DALE CARNEGIE EN FRANÇAIS
Assistez à une soirée explicative GRATUITE
MARDI 6 fév. à 8.00 p.m. - MEZZANINE
MERC. 7 fév. à 8.00 p.m. - MEZZANINE
JEUDI 8 fév. à 8.00 p.m. - MEZZANINE
Hôtel Sheraton Mt-Royal, 1455, rue Peel
Renseignements: Jacques de Bellefeuille 845-5264
En métro descendez station Peel
RÉSERVEZ VOTRE PLACE MAINTENANT

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

OUVERTURE À TEMPS PARTIEL ET TEMPS PLEIN
Position: le recrutement des personnes qui, à présent, sont insatisfaites de leur salaire. Entraînement complet.
L'homme: professionnel (professeurs, gérants ou autres . . .) Expérience avec le public - aptitudes pour la gestion supérieure - ambition - initiative - sens des affaires.
Pour rendez-vous, appeler: 272-8343

ADJOINT AU DIRECTEUR DE LA PRODUCTION
Panneaux agglomérés "Particleboard"
Une compagnie spécialisée dans la transformation du bois requiert les services d'un ingénieur désirant poursuivre une carrière intéressante au sein d'une entreprise d'importance moyenne.
Le candidat choisi se rapportera au Directeur de la Production et sera responsable du contrôle de la qualité, du programme d'entretien et de l'entrainement du personnel de production, etc. Les candidats, dans la trentaine, devraient posséder au moins 3 années d'expérience en tant que surveillants dans les industries du papier, des panneaux de bois tendre et dur, ou du contreplaqué.
Cette position est localisée dans la région de Mont-Laurier, à proximité des écoles, magasins, etc. Frais de déménagement alloués. Salaire selon l'expérience.
SIMPSON, RIDDELL, STEAD & ASSOCIÉS
Conseillers en Administration
630 ouest, boul. Dorchester, Montréal, Québec
878-9461

LE DEVOIR

MERCREDI, 7 FÉVRIER 1968

Une étude montre que peu de cours vraiment universitaires sont offerts aux étudiants adultes à l'U. de M.

Dans un volumineux rapport adressé au gouvernement et rendu public hier, un comité spécial de l'AGEUM formule 25 recommandations visant à améliorer la situation des étudiants adultes à l'université de Montréal.

Le document, préparé par un groupe d'adultes fréquentant l'université, constate qu'il existe en vérité assez peu de cours proprement universitaires qui soient accessibles aux adultes étudiant à temps partiel: plus de 12,000 adultes sont inscrits à l'U. de M., mais le plus souvent ils y reçoivent un enseignement de niveau préuniversitaire et ne fréquentent pas les facultés comme telles.

Une enquête effectuée dans les dix facultés et écoles qui admettent des adultes montre que 82 p.c. des étudiants à temps partiel sont inscrits à l'Extension de l'enseignement, aux cours du soir des H.E.C. et de Polytechnique ou encore au programme (en voie d'abandon) du B.A. pour adultes.

Dans les circonstances, le rapport recommande que l'université de Montréal continue à exercer son rôle de suppléance dans ces domaines puisqu'elle répond de toute évidence à des besoins véritables, et ce jusqu'à ce que le secteur préuniversitaire professionnel pour adultes soit organisé dans toute la province à partir des CEGEP.

Mais le document constate que nombre de facultés hésitent à organiser des programmes d'études universitaires à temps partiel conduisant à un grade dans la discipline concernée: les auteurs du rapport invitent l'université à étudier sérieusement les possibilités de réaménager les programmes dans chacune des disciplines de manière à ouvrir les portes de ces facultés aux adultes, sans pour autant abaisser la qualité des études.

Constatant qu'il n'existe dans aucune faculté une recherche systématique sur l'éducation des adultes, le rapport préconise la création d'un centre de recherches interdisciplinaires en collaboration avec les différentes facultés.

D'autre part après avoir examiné soigneusement la composition sociologique de la population adulte de l'université de Montréal, le comité de l'AGEUM constate un certain nombre de traits qui l'amènent à poser diverses questions.

Ainsi, une enquête effectuée auprès d'un échantillon (11 p.c.) des adultes étudiant à temps partiel révèle que 64.6 p.c. d'entre eux se recrutent dans deux groupes professionnels: les enseignants et les employés de bureau. Les autres groupes n'auraient-ils pas été négligés? Le comité recommande que l'on fasse un inventaire des besoins des divers secteurs de la population active.

Les femmes mariées ne comptent, d'autre part, que pour 0.7 p.c. des étudiants adultes: il y aurait lieu d'examiner si les conditions faites aux étudiants adultes empêchent les femmes mariées de poursuivre leur formation.

De même, on constate que la majorité des étudiants adultes ont moins de trente ans et qu'en général ils se sont inscrits à des cours moins de cinq ans après avoir abandonné leurs études à plein temps. Ceci ne tiendrait-il pas en partie à ce que les adultes plus âgés sont repoussés par la rigidité des conditions faites par l'université et par l'inadaptation des méthodes pédagogiques employées

Le rapport en outre, fait état des doléances des étudiants adultes quant aux facilités matérielles qui leur sont offertes; les adultes se plaignent aussi d'être exploités financièrement.

La majorité des adultes favorise l'utilisation des cours télévisés ou des cours par correspondance; les cours radiodiffusés ne semblent guère appréciés et les auteurs du rapport voudraient bien savoir pourquoi.

Le document a été rendu public hier au cours d'une conférence de presse organisée par l'Association générale des étudiants de l'université de Montréal. Ce "lancement" s'inscrivait dans la série d'activités marquant la "Semaine des universités" actuellement en cours.

Le Canada pourrait souffrir d'une réduction trop hâtive de ses tarifs douaniers

OTTAWA (PC) — L'Association canadienne des manufacturiers a soutenu, mardi, devant un comité parlementaire, que le commerce international canadien pourrait bien avoir à souffrir cette année d'une adoption trop hâtive des réductions tarifaires du Kennedy Round.

L'Association, dans un mémoire soumis au comité des finances et du commerce des Communes, soutient que le Canada se doit également d'améliorer sa productivité et son programme de recherches industrielles s'il veut élargir les cadres de son commerce avec l'étranger.

L'Association fait remarquer que les Etats-Unis ont réparti également leurs réductions tarifaires sur une période de cinq ans, alors que le Canada effectue des réductions importantes dès cette année et répartit le reste sur les années à venir.

"Cette hâte, de poursuivre le mémoire, pourrait entraîner la détérioration de notre commerce avec l'étranger en 1968, au détriment de notre position quant à la balance internationale de paiements."

J'ÉTAIS UN GRAND PEUREUX...!

Ce n'est pas un compliment que je me fais; mais c'est ce que j'étais. Un peureux.

J'avais peur de l'opinion des autres. J'avais peur de ne pas réussir. J'avais même la peur du succès.

J'avais entendu dire que l'Institut de Personnalité pouvait m'aider. Mais je ne pouvais même pas aller assister à une démonstration gratuite de ces cours de Culture humaine et maîtrise de soi. J'avais peur d'y rencontrer des gens gênés ou gênants.

Un bon jour, j'ai pris mon courage à deux mains, j'ai laissé la peur de côté et je me suis rendu à l'Institut de Personnalité, au Palais du Commerce. J'ai alors décidé de vivre cette merveilleuse expérience, qui m'a aidé à devenir beaucoup plus sûr de moi. J'ai maintenant le goût de réaliser mes ambitions, d'acquérir de l'initiative, d'assumer des responsabilités.

Auparavant j'étais peureux, maintenant je suis heureux.

Cet exemple est typique. Si vous pensez que ce cours s'adresse seulement aux instruits, aux timides, aux jeunes et aux riches, vous vous trompez. Il aide toute personne (hommes et femmes) de 18 à 75 ans. La seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'améliorer sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux.

C'est un cours pratique conçu par Jean-Guy Leboeuf auteur du volume: "Arrêtez d'avoir peur et croyez au succès". C'est un cours de qualité recommandé depuis 1954 par plus de 10,000 gradués enthousiastes. Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie à en juger vous-même la méthode et les résultats? Soyez des nôtres, venez assister à une démonstration gratuite jeudi le 8 février à 8h. p.m. ou samedi matin 10 février à 10h. a.m. à l'Institut de Personnalité au Palais du Commerce, suite 219, (entrez par 1600, rue Berri et prenez l'adcenseur). Pour obtenir un dépliant gratuit à l'Institut de Personnalité signalez immédiatement 842-8186.

Aujourd'hui

La **Chambre de commerce de Montréal** organise aujourd'hui un **colloque** sur "les structures administratives de l'enseignement élémentaire et secondaire dans l'île de Montréal". La première conférence débute à 9h45, à l'hôtel Bonaventure. Au cours de l'avant-midi, il y aura quatre exposés par des spécialistes de la question; dans l'après-midi, les participants se diviseront en ateliers de discussions qui seront appelés à se prononcer sur des recommandations précises tirées du rapport Parent et applicables à la situation montréalaise.

●

Ouverture aujourd'hui, à 13h, du **3e congrès des affaires québécoises** organisé par l'association des étudiants de l'université Laval à l'intention des universitaires canadiens. Cette année, l'organisation du congrès a été confiée aux étudiants en pharmacie. Le sujet à l'étude: "Le coût des médicaments" Le congrès se poursuivra aujourd'hui, demain et vendredi, à la cité universitaire.

●

La **clinique annuelle de la Croix rouge** organisée par l'Association des étudiants, faculté de commerce, du **collège Loyola** de Montréal, a lieu aujourd'hui dans le gymnase du centre athlétique.

●

Le président de la Chambre des notaires, **Me Roger Comtois**, est le conférencier, aujourd'hui, au **Club St-Laurent Kiwanis de Montréal**. La rencontre a lieu comme d'habitude à midi trente, à la salle ovale de l'hôtel Ritz-Carlton. Le sujet de la causerie: "Le droit et l'égalité des sexes".

●

M. Lou Sidman sera le conférencier à midi trente, au déjeuner de **l'Advertising and Sales Executives Club of Montreal**, dont la rencontre a lieu à l'hôtel Reine Elisabeth. Il a intitulé sa causerie: "The Marketer's Future - 1968".

●

M. René Lévesque rencontrera ce soir, à 19h30, les étudiants du **CEGEP Maisonneuve**, à l'auditorium du collège, 3800 est, rue Sherbrooke.

●

M. Pierre Bourgault prendra la parole ce soir, à 18h30, au souper-causerie des **hommes d'affaires de Montréal-Est** et Pointe-aux-Trembles réunis au restaurant Bruno.

M. Gérard Payer, président de la Fédération et du Conseil de bien-être de la rive sud, signe l'entente qui fera de cette dernière le septième organisme de sollicitation à joindre la Campagne des Fédérations du Grand Montréal. A gauche, M. Roland Chagnon, président du conseil d'administration de la Campagne des Fédérations.

La rive sud se joint à la campagne des Fédérations du Grand Montréal

La Fédération et le Conseil de bien-être de la rive sud, qui depuis quelques années mettait sur pied une campagne de souscription annuelle pour les 13 oeuvres privées de bien-être et de loisirs desservant son territoire, joindra les rangs de la Campagne des Fédérations du Grand Montréal, qui tiendra du 1er au 30 avril une campagne unifiée sous la présidence générale du maire Jean Drapeau.

La participation de la rive sud porte à sept le nombre d'organismes qui seront représentés en avril par la Campagne des Fédérations: la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises, la Fédération et le Conseil de bien-être de la rive sud, la "Federation of Catholic Charities", les "Jewish Welfare Services of Montreal", la Société canadienne de la Croix-Rouge, la Souscription pour les oeuvres de santé et les "united Red Feather Services" (Plume-Rouge).

D'autre part, de 109 qu'il était, le nombre d'oeuvres et de services qui seront subventionnés par les fonds recueillis par la Campagne des Fédérations, sera porté à 122, desservant l'île de Montréal, l'île Jésus et le diocèse de Saint-Jean.

Quant au nombre de bénévoles que cette première campagne unifiée nécessitera, on estime qu'il devrait passer de 30,000 qu'il était à 34,000. Sur ce plan, la Campagne des Fédérations compte énormément sur les cadres déjà existants dans le diocèse de Saint-Jean.

Comme on le sait, cette association ne signifie pas la disparition de la Fédération de la rive sud. Au même titre que les autres organismes affiliés à la Campagne des Fédérations, celle-ci continuera d'exister comme corporation et sera responsable de la planification des services de ses oeuvres et de leurs budgets.

La "Semaine des universités" bat son plein sur les campus

L'événement fera sans doute moins de tapage que le pittoresque carnaval annuel des étudiants, mais les campus universitaires du Québec sont animés ces jours-ci par une autre action collective: celle de réfléchie sur le rôle social de l'enseignement supérieur.

Les A.G.E. (associations générales étudiantes) des six universités de la province ont en effet organisé une "Semaine des universités" qui a débuté hier et se clôturera en fin de semaine. Sous le thème: "l'enseignement universitaire, un investissement rentable?" (à noter le point d'interrogation), les syndicats étudiants ont mis au programme, de concert avec la conférence des recteurs et la fédération des associations de professeurs, un éventail de séminaires (on dit aujourd'hui teach-in), de débats, de films et de conférences.

Les journaux étudiants ont publié des livraisons spéciales.

Le programme d'activités a été adapté aux préoccupations locales des différentes activités. A Sir George Williams on se penchera par exemple sur les conséquences de la réforme du collégial (CEGEP) sur les structures universitaires. A Laval, on distribuera à tous les étudiants un questionnaire d'évaluation des cours. A McGill, on a prévu un programme varié et ambitieux. A l'Université de Montréal, deux lancements: celui d'un mémoire sur la situation des étudiants adultes, et celui d'un manifeste préparé par des étudiants en sociologie et intitulé: l'Université, une fabrique de ronds-de-cuir.

Il y a peu de chances pour que les auteurs de ces manifestations se retrouvent en cour municipale. Mais la "Semaine" aura l'occasion de percer en dehors des campus à l'occasion d'un débat qui sera télévisé le 9 février.

M. Gérin-Lajoie prône un 'Canada renouvelé'

CHICOUTIMI (PC) — Il serait illusoire de parler de l'indépendance comme d'un moyer de libérer le Québec de l'économie américaine, puisque le Canada lui-même et plusieurs pays d'Europe pourraient prétendre au même besoin, a déclaré à Chicoutimi l'ancien ministre de l'Education dans le cabinet Lesage, M. Paul Gérin-Lajoie.

Le député de Vaudreil-Soulanges, qui effectuait une visite de trois jours au Saguenay-Lac St-Jean, s'est prononcé en faveur de l'instauration d'un mécanisme constitutionnel pour assurer aux canadiens français la préservation de leur langue, tout en menant de front le rapatriement de certains pouvoirs pour leur permettre de subvenir à leurs besoins particuliers.

"Personne, ne serait-ce M. René Lévesque ou autres tenants de diverses options, n'a pu jusqu'ici trouver une façon d'enrayer le mouvement d'anglicisation de la ville de Montréal", a dit l'ancien ministre.

Il faut donc, a-t-il poursuivi, déterminer comment il serait possible pour les Canadiens français de travailler, de bien vivre et de progresser en français sans être sur un pied d'infériorité, tout en évitant de faire fuir les investisseurs.

Dans un Canada renouvelé, M. Gérin-Lajoie concède au gouvernement fédéral les pouvoirs de législation sur les problèmes tarifaires, monétaires et autres, ainsi que des juridictions comme la défense et les relations internationales, ainsi qu'il est indiqué dans son rapport accepté, après révision, par les députés libéraux provinciaux en fin de semaine.

À VOTRE SECOURS '30-X' DÉGÈLE
30 FOIS PLUS VITE Tél: 737-3641
G.H.WOOD
'Salubrité Universelle'

Lutte à la misère sur le plan humain

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a lancé hier un appel à tous les citoyens sans distinction de langues, de couleurs ou de religions à élever une "digue contre l'envahissement de la misère morale" qui frappe dans la société actuelle des gens de toutes les classes.

Le maire de Montréal, qui était l'invité à un déjeuner organisé conjointement par la Chambre da commerce du district de Montréal et le Montreal Board of Trade, a déclaré que la pauvreté n'est pas la seule forme sous laquelle se présente la misère, et qu'il y avait même des gens riches qui à certaines occasions ont besoin de certains services qui n'existeraient pas sans le soutien des oeuvres de charité.

Soulignant la nouveauté et l'importance du regroupement des oeuvres d'assistance qu'il a désignées sous le nom de "fédération des fédérations" et de "super-fédération", M. Drapeau a dit que cette unité d'action des organismes devait susciter chez tous les citoyens un même désir de s'unir dans un effort humanitaire commun contre la misère morale.

Rappelant les difficultés des spécialistes des sciences humaines à caractériser les malaises qui se développent dans la société actuelle, le maire a alors lancé un appel à tous et spécialement aux hommes d'affaires à former un front qui n'ait aucune distinction linguistique, religieuse ou raciale, et à faire la démonstration de cette nécessité qu'il y a selon lui "à travailler ensemble sur le plan humain".

Dozois: on a exagéré l'importance du déficit

OTTAWA (D'après la PC) — Le ministre des finances du Québec a qualifié hier "d'exagérée" la rumeur voulant que le déficit du gouvernement du Québec pour l'année financière 1968-69 s'élève à plus d'un milliard de dollars.

On sait que selon plusieurs journaux, M. Johnson aurait lancé ce chirre lors d'une rencontre avec des hommes d'affaires, des fonctionnaires et des chefs syndicaux. Ce milliard comprendrait le déficit budgétaire proprement dit, évalué à $690 millions, un montant de $180 millions destiné au remboursement de la dette publique, ainsi que les emprunts de l'Hydro-Québec, qui s'élèveraient à $225 millions durant la prochaine année financière.

M. Dozois a signalé que ces chiffres étaient fondés sur des prévisions budgétaires, grosso modo, qui n'ont souvent que peu de rapport avec les dépenses effectivement prévues et encourues.

BEGUES
CORRECTION DU BÉGAIEMENT DE 16 À 96 ANS
Cours dirigé par un ancien bègue
• Apprenez à relaxer
• Surmontez l'anxiété
• Articulez plus parfaitement
*Démonstration gratuite
PALAIS DU COMMERCE
1600, rue BERRI - SUITE 225
JEUDI, LE 8 FÉV. à 8h. p.m.
Venez en métro - Prenez l'ascenseur
L'INSTITUT DE PERSONNALITÉ
842-8186
fondé en 1954 par Jean-Guy Leboeuf
Auteur du volume "Arrêtez d'avoir peur !et croyez au succès !"

Alpenhaus — Restaurant suisse
La Maison des Alpes
Alphüsli — Cocktail Bar
Liqueurs sophistiquées - Bières, vins et champagne importés
ATMOSPHÈRE ALPINE ET RUSTIQUE
RECOMMANDÉE PAR HELEN ROCHESTER
Spéciaux d'une semaine de "gracieuseté" 7 - 14 février

DÉJEUNER	DÎNER
12 à 3 P.M.	6 à 9 P.M.
Soupe du jour	Soupe du jour
Weiner Schnitzel	Délicieux Steak de côtes
Roesti Suisse	Roesti Suisse
Gâteau au fromage fait à la maison	Gâteau aux cerises, et gâteau de la forêt Noire
Café	Café
$1.75	$2.75

Spécialités suisses aussi à la carte
Piano avec musique suisse: tous les jours - 6.30 p.m. à 9.30 p.m. vendredi et samedi accordéoniste additionnel 9 p.m. à 2 a.m.
Ouvert chaque jour de 12 p.m. à 2 a.m.
Les dimanches de 12 p.m. à 12 a.m.
LICENCE COMPLÈTE
1279 rue St-Marc (coin Ste-Catherine ouest) Réservations: 935-2285

JEUNES FILLES!
JEUNES GENS!
DE MONTRÉAL ET LA RÉGION

désireux de se faire de l'argent de poche
LE DEVOIR
a besoin de vous
Si vous avez de 10 à 16 ans et si vous résidez dans les secteurs suivants:
ÎLE DE MONTRÉAL - RIVE SUD - VILLE DE LAVAL
Communiquez sans tarder avec le:
SERVICE DU TIRAGE à 844-3361

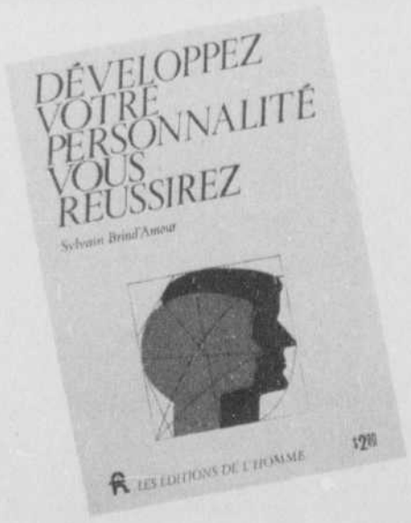

VIENT DE PARAÎTRE AUX ÉDITIONS DE L'HOMME
"DÉVELOPPEZ VOTRE PERSONNALITÉ VOUS RÉUSSIREZ" (Par Sylvain BRIND'AMOUR)
Grâce à cet ouvrage vous pourrez vous épanouir, transformer votre personnalité !
C'est beaucoup plus simple que vous ne le pensez !
• EN VENTE PARTOUT ou à LA LIBRAIRIE DUCHARME 418 ouest, Notre-Dame (849-1146)
(Payable sur livraison $2.60 - par chèque ou mandat $2.10)
DISTRIBUTEUR:
L'AGENCE de DISTRIBUTION POPULAIRE - 1130 est, Lagauchetière - Montréal - (523-1600)

EDITORIAL

Le duel Johnson-Trudeau

Glissons vite sur certains aspects déplorables du débat inattendu qui opposait hier, à Ottawa, MM. Daniel Johnson et Pierre Elliott Trudeau. Le ministre fédéral de la justice a fait montre d'un jugement politique douteux en intervenant dans le débat à un stade où il eût été préférable qu'il se tût. Le premier ministre du Québec a péché par vulgarité en introduisant dans le débat des considérations partisanes qui n'avaient aucune relation avec le sujet discuté. Cette querelle de Canadiens français a semblé faire les délices de M. Bennett. Qu'aura-t-elle apporté d'autres?

Cette remarque étant faite, nous considérons que, sur le fond, M. Trudeau, tout en soulignant un problème très plausible, a versé une fois de plus dans un travers qui lui est cher, celui qui le porte à conclure à partir d'une démonstration par l'absurde, sans avoir au préalable examiné avec assez d'attention la position de l'adversaire.

•

La position de M. Trudeau est simple et logique. Fédéraliste convaincu, il croit à la nécessité de maintenir une rigoureuse égalité de droits et de devoirs pour tous les Etats constituants à l'intérieur de la fédération canadienne. Il croit aussi à la nécessité de maintenir à Ottawa un gouvernement central suffisamment fort, pourvu que les droits linguistiques des Canadiens français soient sérieusement garantis à travers tout le pays.

Aux yeux de M. Trudeau, l'idée d'un statut particulier pour le Québec était, il y a quelques mois encore, une hérésie, une stupidité. Il convient aujourd'hui que cette idée est déjà contenue en germe dans la constitution actuelle et qu'elle peut se justifier, à condition qu'on ne l'applique "qu'à quelques domaines limités". Ce n'est plus, par conséquent, le principe même, mais l'extension possible du statut particulier qui inquiète le ministre de la justice.

M. Trudeau soutient, à ce sujet, qu'un statut particulier très poussé pour le Québec aurait pour effet de détruire la présence et le rôle des représentants du Québec au sein du Parlement et du gouvernement fédéraux. D'un point de vue logique, il a raison. Transférez, en effet, des pans entiers de l'activité du gouvernement central aux mains du gouvernement québécois, et vous créez inévitablement une situation intenable pour les élus du Québec à Ottawa. Poussez ce statut particulier à sa limite extrême: un jour, il ne restera pas grand-chose à faire pour le gouvernement central au Québec.

Mais est-ce bien de cela qu'il s'agit quand on parle des demandes formulées par le Québec à la conférence fédérale-provinciale? Est-ce bien à cette conclusion absurde que semble tendre, dans ses revendications, le gouvernement du Québec? Nous croyons franchement que la réponse à cette question est "non", et qu'avant d'agiter un épouvantail, M. Trudeau aurait dû commencer par se livrer à une étude systématique des demandes précises du Québec et des besoins auxquels celles-ci visent à répondre.

•

Les demandes du gouvernement Johnson se résument, en somme, à trois catégories principales:

1. Le Québec veut qu'à l'avenir, la compétence du gouvernement fédéral soit plus rigoureusement circonscrite, de façon qu'on puisse éviter la répétition des excès de centralisme commis par le passé;

2. Le Québec veut exercer une compétence exclusive ou "participante" dans trois domaines particulièrement urgents selon lui, soit la sécurité sociale, les relations internationales et la radio-télévision;

3. Le Québec veut enfin procéder à une revision des compétences dans des domaines comme le mariage et le divorce, l'immigration, le cinéma, l'incorporation des sociétés, le transport routier, les relations du travail.

A vrai dire, nous ne voyons rien, dans ces demandes, qui doive être écarté a priori comme hérétique aux yeux d'une saine philosophie fédérale. Une chose nous frappe même: de tous les domaines précis que mentionne le mémoire du Québec, aucun ne se prête à une interprétation univoque et jalouse comme celle à laquelle veut trop souvent se river le gouvernement fédéral. Et d'ailleurs, à propos d'aucun de ces domaines, sauf celui de la sécurité sociale où il est en terrain particulièrement sûr, le Québec n'a formulé d'exigences arbitraires et exclusives; il a simplement dit qu'il fallait entreprendre, à propos de chacun, "le dialogue".

Dans l'une de ses interventions d'hier matin, M. Johnson a, au surplus, laissé tomber des précisions très importantes sur les domaines qui devraient, à son avis, continuer à relever en exclusivité du gouvernement fédéral. Il a mentionné, entre autres, la défense, la monnaie, les banques, le commerce extérieur et la politique tarifaire, la citoyenneté, le droit criminel, et aussi la péréquation. A cette liste, M. Johnson en a ajouté une autre, comprenant des domaines où le gouvernement central pourrait également exercer une action en conjugaison avec les provinces, notamment l'agriculture, le recensement, l'immigration. Ne sont-ce pas là des indications plus révélatrices des vraies intentions du gouvernement québécois que les déductions démagogiques des Thatcher et des Smallwood?

Il y a, dans le mémoire soumis par le gouvernement du Québec à la conférence d'Ottawa, matière à discussion constructive plutôt qu'à rejet. Suivant en cela l'exemple de M. Pearson, M. Johnson a déclaré que la position de son gouvernement était une position de départ et de négociation, pas nécessairement une position péremptoire et définitive. Pourquoi M. Trudeau, au lieu de se montrer compréhensif comme essaie de le faire son chef, se laisse-t-il aller prématurément à des déductions globalistes qui trahissent chez lui une intelligence plus logicienne que vraiment pénétrante à l'endroit de tout le réel?

•

Avec la commission Laurendeau-Dunton, avec le parti de MM. Lesage, Laporte et Gérin-Lajoie, avec le gouvernement du Québec, nous croyons et professons depuis longtemps que le cas du Québes soulève inévitablement des problèmes spéciaux au chapitre de la répartition des pouvoirs. Nous ne demandons à personne d'accepter les yeux fermés toutes et chacune des exigences que des hommes politiques québécois peuvent être tentés de greffer à cette situation. Nous demandons simplement aux hommes politiques qui représentent les divers gouvernements du pays à la conférence d'Ottawa de s'ouvrir les yeux, de consentir humblement à ce qui, pour à peu près tout le monde dans le Québec, est une évidence.

Claude RYAN

BLOC NOTES

Charte des droits de l'homme

Les déclarations des divers gouvernements à la conférence fédérale-provinciale d'Ottawa ont démontré que si tout le monde est d'accord sur l'importance d'une garantie des libertés individuelles et des droits fondamentaux de la personne, il existe de profondes divergences de vues sur la manière de réaliser cet objectif. Même si MM. Pearson et Trudeau ont voulu donner priorité à cette réforme dans la révision de la constitution canadienne, tout indique que ce projet sera soumis à un comité d'étude qui en fera l'examen en même temps qu'il étudiera les autres problèmes constitutionnels.

En présentant son projet de charte des droits hier, M. Trudeau a noté que cinq provinces seulement se sont prononcées en faveur de la proposition fédérale. Le Québec n'est donc pas la seule province à formuler des objections ou à exiger un examen plus approfondi de la question. La Colombie britannique a réservé son jugement parce qu'elle estime que le projet fédéral réduirait la suprématie des législatures, modifierait la portée du pouvoir judiciaire auquel serait soumise l'autorité des parlements, et introduirait plus de rigidité que de souplesse dans notre fédéralisme. La Saskatchewan a exprimé sa préférence pour une garantie des droits individuels par des déclarations provinciales.

Attitude de l'Ontario

Les vues de l'Ontario sur le sujet ont été exposées hier après-midi à la conférence par M. Wishart, ministre de la justice dans le gouvernement Robarts. Tout en reconnaissant la valeur des arguments invoqués pour une garantie constitutionnelle des droits de l'homme, il a signalé les difficultés que cela soulève au Canada. Notre constitution est à la fois écrite et non-écrite; les droits civils ont été laissés non écrits pour de bonnes raisons, car cela permet un équilibre plus souple entre les droits des gouvernements et les droits des individus, on évite la rigidité d'un texte constitutionnel et les individus jouissent des droits qui peuvent être précisés et nuancés de temps à autre par la législation.

Quand les droits sont garantis dans une constitution, ils doivent être formulés de façon précise et détaillée parce que ces textes ne sont pas faciles à modifier, et ils prennent la forme d'un code. Or au Canada, les droits civils relèvent des provinces, et nous avons deux conceptions différentes à ce sujet: le common law et le droit civil du Québec. M. Wishart a noté que les deux systèmes juridiques peuvent donner les mêmes résultats pour la protection des droits, mais à cause de leurs différences profondes il peut être très difficile de trouver une formule qui convienne aux deux. C'est du reste pour cela qu'on a jugé nécessaire de laisser le droit civil et la propriété sous l'autorité des provinces.

En plus de ces difficultés, M. Wishart a affirmé qu'une charte des droits inscrite dans la constitution aurait des effets sur les pouvoirs des provinces et pourrait entraver toute redistribution des pouvoirs et la réforme constitutionnelle qui se prépare. Les deux changements devraient donc être effectués ensemble. Il faudra aussi prévoir les répercussions sur notre régime parlementaire, car jusqu'ici la suprématie du parlement est un principe fondamental de notre démocratie.

Le ministre ontarien a ajouté qu'une charte des droits inscrite dans la constitution, qu'il s'agisse d'une déclaration fédérale ou provinciale, doit être plus qu'une loi déclaratoire, qu'il faut y définir avec précision et en détail les droits garantis. Il a conclu en disant que cette question doit être résolue en même temps que l'ensemble de la réforme constitutionnelle, et à la lumière de la situation des provinces et des répercussions sur leurs pouvoirs; de plus, le gouvernement de Toronto veut attendre les conclusions d'un comité provincial qui étudie ces questions.

L'on peut constater que si le gouvernement ontarien ne refuse pas le projet fédéral, il exige néanmoins une étude plus approfondie avant de s'engager. D'autre part, les remarques de M. Wishart tiennent compte de la situation particulière du Québec en matière de droit civil et révèlent une attitude bien plus nuancée et compréhensive que celle du gouvernement fédéral à l'égard de notre province.

Point de vue du Québec

La réaction du gouvernement Johnson devant la proposition d'une charte des droits de l'homme a été exposée dans le mémoire présenté dès le début de la conférence. Le premier ministre du Québec a néanmoins tenu hier à lire la partie du document qui se rapporte à cette question, en y ajoutant quelques commentaires improvisés.

Il reconnaît l'importance d'une garantie constitutionnelle pour les droits fondamentaux, mais s'oppose à ce que cette garantie soit insérée dans la constitution fédérale parce que cela impliquerait une tendance à l'uniformité contraire aux différences qui existent entre le common law et notre droit civil; comme cette charte devrait être interprétée par des tribunaux de common law, le Québec demande qu'on examine au préalable l'établissement d'un tribunal constitutionnel.

La principale objection toutefois est qu'une telle charte risquerait d'entamer la compétence provinciale en matière de propriété et de droit civil, et le Québec n'est pas disposé à y renoncer. C'est pourquoi, M. Johnson a réaffirmé son intention d'insérer une charte des droits de l'homme dans la constitution interne du Québec.

Pour cela il faudra sans doute apporter des changements majeurs à notre régime politique, même si M. Johnson n'a pas abordé ce sujet, car dans le moment la constitution d'une province peut être modifiée par une loi ordinaire de la législature provinciale.

Une charte provinciale des droits implique que les amendements à la constitution provinciale soient sujets à des procédures plus exigeantes. Cela n'empêcherait pas que la province reste maîtresse de sa constitution interne. De plus, l'adoption d'une charte provinciale suppose aussi que l'application et l'interprétation de ces droits personnels par les tribunaux se fassent de manière à assurer le respect de notre droit civil.

Le rapport Gérin-Lajoie

Sur plusieurs points, le mémoire du Québec à la conférence d'Ottawa se rapproche du rapport Gérin-Lajoie approuvé la semaine dernière par les députés libéraux provinciaux; c'est le cas notamment pour le projet de charte des droits.

Il faut évidemment tenir compte de l'optique des deux documents. Le rapport Gérin-Lajoie est un programme constitutionnel assez détaillé et qui précise les attitudes du parti libéral du Québec; tandis que le mémoire du Québec est un exposé sur les questions soulevées à la conférence fédérale-provinciale. Le gouvernement Johnson a voulu aborder cette réunion dans un esprit constructif; il pose des questions, réclame des précisions, formule des objections, présente ses vues et ses besoins, mais en évitant de fermer les portes et en maintenant le dialogue.

Malgré la différence des deux approches, le mémoire du Québec et le rapport Gérin-Lajoie se rejoignent souvent. Le document du parti libéral provincial affirme, notamment, dans le chapitre sur le réaménagement de la constitution interne du Québec, que cette nouvelle constitution provinciale devra contenir une déclaration des droits de l'homme garantissant aux individus leurs droits politiques, leurs droits civils, leurs libertés publiques et leurs libertés personnelles, leurs droits collectifs, leurs droits économiques et sociaux.

Dans le chapitre sur la nouvelle constitution canadienne, le rapport Gérin-Lajoie accepte l'idée d'une déclaration canadienne des droits collectifs des majorités et des minorités au pays. Dans son intervention d'hier, M. Johnson a fait allusion à cette possibilité d'inclure certains droits collectifs dans une constitution canadienne, tandis que les droits individuels seraient garantis dans la constitution provinciale. Et le premier ministre a ajouté que sur ce sujet, les deux principaux partis politiques du Québec étant d'accord, cela signifie que presque toute la population est de cet avis.

M. Trudeau a répété hier à la conférence l'affirmation qu'une charte des droits n'ajouterait pas de nouveaux pouvoirs au gouvernement central, mais que les deux ordres de gouvernement céderaient des pouvoirs à la population. La formule est attrayante mais ce n'est pas aussi simple que cela, car les prérogatives enlevées aux parlements augmenteraient le rôle des tribunaux. Il en résulterait une tendance à l'uniformisation où notre droit civil serait compromis.

P.S.

lettres

Un problème de fidélité

Je viens protester contre l'article paru dans Le Devoir du 23 janvier sur le sacerdoce et le célibat. Vous avez rarement laissé passer quelque chose d'aussi ridicule.

Ce monsieur aurait dû signer. Nous aurions pu le juger, lui qui nous juge tous pour des malades, des paresseux, des déséquilibrés, etc. J'ai bien l'impression qu'il juge les autres d'après lui.

Soyez assuré, M. le rédacteur, qu'un prêtre qui se donne, qui est Fidèle (avec un grand F) à ses engagements est heureux, très heureux et son plus grand bonheur c'est de faire des heureux autour de lui.

J'en ai vu des prêtres depuis 30 ans. J'ai voyagé, et je vous assure que des fous et des déséquilibrés je n'en ai pas rencontré tant que ça. Il y en a, et il en est une preuve évidente.

S'il vous plaît ne publiez donc plus ces lettres sur le célibat et le sacerdoce. Le pape et les évêques sont là pour nous dire quoi faire.

FERNAND NICOLE,PTRE
Bellechasse, 25 janvier 1968.

Verbiage puéril

Tout ce verbiage à propos du futur chef du parti libéral est puéril. Je suis convaincu que les libéraux subiront la défaite aux prochaines élections et je suis un homme qui a toujours voté libéral. La raison est simple: n'importe quel comptable agréé peut diriger le Canada avec un déficit de $780 millions. Ce n'est pas gouverner un pays que de le faire avec un tel déficit.

A. MARSAN
Montréal, 27 janvier 1968

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN, Directeur — André LAURENDEAU, Rédacteur en chef

Rédacteur en chef adjoint: Paul SAURIOL

Directeur de l'information: Jean FRANCOEUR

Trésorier: Arthur LEFEBVRE

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no. 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: 12 mois $25.00, 6 mois $13.00, 3 mois $7.00. Ailleurs au Canada: 12 mois $20.00, 6 mois $11.00, 3 mois $6.00. A l'étranger: 12 mois $35.00, 6 mois $18.00. Édition du samedi 12 mois $6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TÉLÉPHONE: 844-3361

La crise canadienne est un fait: comment la résoudre?

par John H. Robarts

• Extrait de la déclaration d'ouverture faite lundi, à la conférence fédérale-provinciale d'Ottawa, par le premier ministre du gouvernement d'Ontario.

... Nous sommes au milieu d'une crise très grave et il serait vain de se faire des illusions à ce sujet. C'est une crise de la plus sérieuse gravité pour notre pays, parce que – pour exposer les données des problèmes dans les termes les plus simples et les plus brutaux – c'est une crise au sujet de notre volonté nationale de survivre. On peut la considérer comme une crise d'identité, une crise de conscience, une crise spirituelle. Mais quelle que soit la façon dont nous l'envisageons, il faut en fin de compte décider si oui ou non, nous voulons vivre et travailler ensemble en tant que Canadiens.

Quels sacrifices sommes-nous prêts à faire pour rester Canadiens? Dans quelle mesure sommes-nous décidés à rester un pays uni? Dans quelle mesure pouvons-nous comprendre un point de vue différent du nôtre? Dans quelle mesure sommes-nous prêts à abandonner ce qui nous était familier? Dans quelle mesure ferons-nous un effort positif pour remettre en question nos préjugés les plus chers?

Accepter le défi de la vie

Dans les derniers mois, j'ai été consterné de voir l'existence même de la crise mise en doute. C'est une façon d'échapper à la réalité. J'ai été tout aussi épouvanté par ceux qui choisissent d'ignorer la crise. C'est un moyen d'inviter la catastrophe et j'ai été profondément choqué par ceux qui versent de l'huile sur le feu; ils font preuve de l'indifférence la plus totale et la plus dangereuse en ce qui concerne la survie de notre pays.

Je crois que la grande majorité des Canadiens partagent ma confiance dans l'avenir du Canada. Nous devons tous reconnaître que nos angoisses sont un effet naturel de l'évolution d'un pays jeune, sain et dynamique.

Craindre la crise que nous traversons revient à avoir peur de la vie. Lui faire face, la surmonter avec passion, conviction et humanité, c'est choisir la seule solution raisonnable qui nous soit offerte. C'est la voie dans laquelle nous devons tous nous engager.

Le succès de notre voyage ne dépend pas de chacun de nous individuellement, il est relié à notre effort collectif. Le résultat de notre effort dépendra de la façon dont nous répondrons ensemble aux deux questions suivantes: Sommes-nous prêts à tout mettre en oeuvre pour empêcher la désintégration de notre cher pays? Sommes-nous prêts à abandonner nos anciens préjugés pour façonner un nouveau Canada?

Je crois que nous pouvons et devons répondre à ces deux questions par un "oui" très ferme.

Nous devons envisager un nouveau Canada

Si, comme je le pense, nous sommes prêts à aller jusque-là, nous devons accepter d'ores et déjà le concept d'un Canada très différent de celui que nous connaissons. En acceptant ce nouveau Canada, nous ne rejetterons pas les traditions que nous chérissons et dont, à juste titre, nous sommes fiers. Et la nature et la condition de ce nouveau Canada n'est pas non plus la promesse d'une vie matérielle plus riche, si importante que soit cette question.

Le point de vue que j'aimerais nous voir adopter ne peut venir que de l'infusion d'un esprit nouveau chez nous tous, d'une volonté décuplée d'agir de concert. Nombreux sont ceux d'entre nous qui ont eu conscience de cette renaissance, au cours de l'année du Centenaire et qui s'en souviennent comme d'une expérience inoubliable.

Je plaide donc en faveur de cet état d'esprit parce que je crois qu'il doit dominer nos débats. La tension actuelle vient de notre hésitation, moins prononcée mais toujours présente, à accepter l'idée de nos deux langues et de nos nombreuses cultures. Nous avons hésité à faire place aux aspirations des Canadiens de langue française. Ces aspirations présentent de nombreux aspects mais elles consistent avant tout en un désir tout à fait naturel de préserver une langue et une culture.

Cinq conditions d'une solution créatrice

J'ai le sentiment, actuellement, que de nombreux Canadiens anglophones sont prêts à accepter que leur pays reflète fidèlement son héritage français et anglais. Cette attitude s'est manifestée de façon évidente au cours des débats de la Conférence sur la Confédération de demain et par la façon dont le public et la presse ont réagi à ces discussions. Le gouvernement de l'Ontario est prêt à prendre d'autres mesures constructives dans ce sens. Mais avant de parler de nos intentions, nous devons tomber d'accord sur cinq points, si nous ne voulons pas fonder notre désir d'un Canada nouveau sur de faux espoirs.

1) Le premier point concerne la séduction qu'exerce un nationalisme étroit. Je m'inquiète sérieusement de l'indifférence de certains Canadiens envers l'avenir de leur pays; ils vont jusqu'à accepter l'idée de sa division en deux entités politiques distinctes: l'une principalement anglophone et l'autre en grande majorité francophone. Ne nous laissons pas tromper par le charme superficiel de cette trop habile suggestion. Même si nos relations ont été peu satisfaisantes par le passé, même si nos attitudes mutuelles ont été souvent désagréables et peu amicales, ce point de vue est le reniement d'un siècle de vie commune. Il rejette la promesse d'un Canada nouveau, un Canada qui reflétera de plus en plus son double héritage et qui continuera à s'enrichir des cultures de peuples qui ne sont ni anglais, ni français d'origine.

La question de la division en est arrivée au point d'inquiéter tous les Canadiens. Parce qu'ils ont foi en ce qu'est et en ce que deviendra leur pays, je suis convaincu que la grande majorité d'entre eux n'accepteront pas de le diviser. C'est en fait, la responsabilité des Canadiens de refuser l'attitude de ceux qui déclarent "Nous allons nous séparer" et de ceux qui leur répondent "Séparez-vous"!

2) Le second point porte sur une proposition qui est une variante subtile du premier: Il semblerait que les Canadiens français ne puissent se sentir chez eux que dans la Province de Québec et que Québec, seul, soit en mesure de représenter tous les Canadiens français.

Il nous est difficile d'accepter ce point de vue, parce que le Gouvernement de l'Ontario parle au nom de tous nos citoyens quelle que soit leur origine. Il est également important de comprendre que si nous arrivons à créer le nouveau Canada, notre pays sera la seule patrie réelle de tous les Canadiens.

Nous reconnaissons que la Province de Québec gardera une place spéciale en tant que coeur du Canada français. Mais il ne faut pas oublier que plus nous acceptons de reconnaître la Province de Québec comme le seule porte-parole du Canada français, moins les deux langues ont de chance d'être reconnues officiellement ailleurs au Canada, et moins nous avons de chance de réaliser le nouveau Canada.

3) Le troisième point intéresse ceux qui voudraient remettre en question la position unique du Gouvernement fédéral. Nous savons qu'il faut étudier la possibilité de changements réels et considérables qui devront tenir compte des réalités de notre fédéralisme du 20e siècle. Mais, au cours de ce processus critique, nous ne voulons pas remettre en question la suprématie du Gouvernement fédéral. Nos n'avons pas l'intention non plus de voir supprimer les pouvoirs cruciaux de ce gouvernement qui lui permettent de faire face à ses responsabilités nationales et internationales.

4) Le quatrième point concerne une assertion qu'il est temps de contester. Cette assertion prend, souvent au Canada anglophone, la forme de déclarations suivant lesquelles il existerait un mouvement pour forcer tous les Canadiens à adopter deux langues et deux cultures.

Pour ne parler que des intentions et des efforts du gouvernement de l'Ontario, permettez-nous de vos déclarer aussi clairement que possible que nos efforts pour faire accepter la langue française, au Canada, d'une façon plus générale et plus officielle, ne tendent en aucune façon à imposer quoi que ce soit, à qui que ce soit.

Il y aura toujours des régions importantes du Canada qui seront en grande majorité francophones et d'autres qui seront surtout anglophones. Ce que nous voulons, c'est donner les moyens aux deux communautés linguistiques du Canada, de communiquer dans leur propre langue avec les institutions publiques, partout où cela est faisable. Ce que nous essayons de créer au Canada, c'est un nouveau climat, de nouvelles attitudes, non pas à n'importe quel prix mais en faisant appel aux généreux instincts des Canadiens, pour contribuer de façon réelle à la création du nouveau Canada.

5) Le cinquième point dont j'aimerais vous parler, porte sur la tendance déraisonnable à séparer la question de langue de celle d'un changement dans la forme du fédéralisme canadien.

Une action positive dans le domaine linguistique créera une atmosphère plus favorable à la discussion sur le fédéralisme canadien. Il est certain que les trois préoccupations qui se sont dégagées très clairement des débats de la conférence sur la Confédération de demain – langue, changement constitutionnel et différences économiques régionales – sont les éléments interdépendants de toute discussion sur l'avenir du pays.

Quelques conséquences pratiques

Les cinq points que je viens de soulever sont lourds d'implication.

L'avenir du Canada est trop important pour être laissé entre les mains des extrémistes, d'un côté ou de l'autre. Nous sommes des modérés. Nous représentons les modérés et à cause de ce fait nous sommes prêts à nous consacrer à la cause du nouveau Canada.

La deuxième implication, c'est que nous considérons la reconnaissance plus officielle des deux communautés linguistiques du Canada comme un investissement modeste, minimum en fait, dans le nouveau Canada. Nous devons apprendre à considérer ce facteur comme faisant partie intégrale de la trame de la Société canadienne et comme une occasion d'élargir nos horizons collectifs et individuels.

Je peux imaginer le jour où nos descendants se demanderont pourquoi nous avons "fait tant d'histoires", pourquoi nous avons tellement hésité à établir ce qui avec le temps deviendra une nécessité – la possibilité de communiquer en plus d'une langue avec nos semblables, non seulement au Canada mais dans d'autres parties du monde.

La troisième implication et la plus importante, concerne les choix qui se présentent à nous. Nous pouvons soit nous désintéresser de la crise et laisser notre avenir aux mains des extrémistes, soit nous assurer que notre pays se montre tel que je le vois: capable de reconnaître avec une grande générosité qu'il n'est pas lié par son passé et qu'il peut offrir à tous ses citoyens, un climat qui permette à tous et chacun de déclarer "C'est mon pays. Je m'y sens chez moi".

Si nous voulons réaliser cet objectif, il faudra que nous renouvelions notre allégeance, que nous réaffirmions notre foi en nous-mêmes, que nous nous tournions non vers le passé, mais vers l'avenir.

Le Québec et l'avenir constitutionnel du Canada

Mémoire présenté par le gouvernement du Québec à la conférence fédérale-provinciale d'Ottawa

• Lundi matin, à Ottawa, M. Daniel Johnson communiquait aux participants à la conférence fédérale-provinciale d'Ottawa un mémoire définissant la position de son gouvernement sur la question constitutionnelle. Dans la deuxième partie de ce document, le gouvernement du Québec, par la voix de son premier ministre, expose ses vues sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la conférence d'Ottawa, notamment sur les disparités régionales, les langues officielles et les droits de l'homme. Nous reproduisons ci-dessous le texte intégral de cette deuxième partie du mémoire du gouvernement québécois, sauf la section consacrée aux "droits de l'homme", laquelle fut rendue publique le 14 février et communiquée textuellement aux lecteurs du Devoir dès le lendemain.

1 - Les inégalités régionales

Un nouveau partage des responsabilités entraînera une allocation différente des ressources fiscales. Il sera toujours souhaitable qu'il y ait des arrangements quant au degré de partage des différents champs d'imposition. De même, une coopération constante s'impose quant à la détermination de l'assiette fiscale, cela en vue d'éviter la double imposition et des ennuis inutiles aux contribuables. Par exemple, tout réaménagement majeur de la structure des impôts partagés devrait résulter d'une action concertée de tous les gouvernements. C'est ce que le Québec a toujours soutenu, plus particulièrement lors de la récente réunion du Comité du Régime fiscal portant sur le rapport Carter.

On pourrait craindre dans certains milieux – le gouvernement fédéral a souvent exprimé cette crainte – qu'un nouveau transfert d'impôts aux provinces n'affaiblisse les instruments de la politique fiscale fédérale destinée à stabiliser l'activité économique ou à promouvoir le développement régional. On pourrait craindre également que ce transfert n'entraîne la balkanisation des différentes régions du pays.

Un transfert net de ressources fiscales au bénéfice des provinces ne risque guère d'amoindrir l'efficacité des politiques de stabilisation et de développement économiques. Des études récentes ont d'ailleurs démontré que le gouvernement fédéral pouvait facilement appliquer une politique fiscale efficace avec une portion beaucoup moindre que celle qu'il détient actuellement de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les bénéfices des sociétés. De plus, un instrument important de la politique fiscale, celui des dépenses publiques pour l'achat de biens et de services, est, à toutes fins utiles, depuis plusieurs années déjà, entre les mains des provinces et des municipalités qui en dépendent. Nous sommes fermement convaincus que les politiques de stabilisation et de développement économiques, si nous voulons qu'elles soient efficaces, doivent être conçues et appliquées grâce à une action concertée des différents gouvernements au pays. Il ne s'agit pas là d'une décision de principe ou d'un quelconque dogmatisme. Vraiment, il n'y a pas, en fait, d'autre issue. La consultation intergouvernementale s'impose, c'est la réalité qui l'exige.

Quant au danger de balkanisation du pays, nous avons toujours soutenu qu'il n'existait pas. Notre expérience récente le prouve. Lorsque nous nous sommes retirés de certains programmes à frais partagés, l'assurance-hospitalisation par exemple, nous nous sommes engagés à en maintenir le caractère transférable. Il en sera ainsi pour les autres programmes de sécurité sociale que le Québec entend récupérer, comme les pensions de vieillesse. De même, le Régime de rentes du Québec s'harmonise avec le Régime de pensions du Canada et assure le plein caractère transférable des prestations.

Toutes ces questions de partage des champs d'imposition, de politique fiscale et de développement économique débouchent naturellement sur celle des inégalités régionales.

Nous avons déjà dit, à propos du partage des pouvoirs, que les inégalités économiques entre les diverses régions du pays constituaient un des deux grands problèmes canadiens de l'heure, l'autre étant celui des rapports entre les deux peuples fondateurs.

Nous avons traité de façon toute spéciale de ce second problème d'abord parce que le Québec est le point d'appui d'un de ces peuples fondateurs, ensuite parce que la présente conférence est la première dont l'ordre du jour nous permet d'aborder ce sujet précis. Il était urgent de le faire, et surtout de le faire avec insistance.

Toutefois, il est évident que le Québec n'est pas du tout indifférent au problème de l'intégration des diverses régions du pays, car, dans une bonne mesure, il en est lui-même victime. Pour cette raison, et aussi parce que nous croyons que dans un pays riche comme le Canada une telle situation ne doit pas être tolérée, nous sommes entièrement disposés à étudier l'application de toute idée nouvelle à ce sujet. Dans le respect des compétences constitutionnelles de chacun, nous sommes prêts à collaborer avec les autres gouvernements à une action d'envergure en ce sens. Certes, les discussions constitutionnelles sont devenues nécessaires pour la survie du pays. Il n'en reste pas moins que le bien-être des citoyens de ce même pays demeure un impératif auquel le gouvernement du Québec souscrit entièrement. Il est pleinement résolu à s'acquitter de ses responsabilités à cet égard. Il offre sa collaboration et accepte aussi celle des autres gouvernements car il s'agit d'un problème humain de premier ordre. Tous les citoyens canadiens ont droit à un niveau de vie acceptable quelle que soit la région qu'ils habitent.

L'existence des inégalités économiques régionales est un trait de toutes les fédérations. On ne saurait cependant l'imputer au régime fédératif lui-même dont elle constitue plutôt une donnée antérieure, puisque d'une part les ressources naturelles sont inégalement distribuées entre les pays et leurs régions et, d'autre part, les activités économiques des individus et des groupes modifient en plus ou en moins, insensiblement, mais quotidiennement, l'orientation des décisions, des investissements et des institutions.

Le principal but d'une fédération n'est pas de corriger les inégalités régionales. Si la dimension économique est un des facteurs qui aident à déterminer le régime politique, elle n'est ni fatalement déterminante, ni forcément prédominante. En plus de la géographie et du climat, l'histoire, les lois, les traditions et les échelles de valeurs en sont autant d'autres composantes, de telle sorte qu'il est impossible de s'attacher uniquement à l'économique pour élaborer ou arrêter une constitution. Il semble bien que notre constitution actuelle ait contribué à créer une fausse impression à ce sujet puisque son préambule n'indique comme but que "de développer la prospérité des provinces et de favoriser les intérêts de l'empire britannique".

Si certaines de ces inégalités sont imputables à la nature même des choses: présence ou absence de richesses naturelles, climat, situation géographique, etc., d'autres découlent cependant du fédéralisme lui-même.

Dans un régime fédératif, plusieurs mesures sont prises globalement et appliquées à toute l'étendue du pays. Ainsi en est-il des politiques monétaire et douanière. Elles contribuent souvent à favoriser certaines régions au détriment d'autres régions ou pèsent plus lourdement, s'il s'agit de mesures restrictives, sur certaines parties du pays que sur d'autres.

Il serait évidemment illusoire de vouloir faire disparaître toutes ces inégalités. On peut cependant tendre à en atténuer les effets. C'est le but, en particulier, de la péréquation qui vise à équilibrer, dans une certaine mesure, le rendement des impôts. La formule qui a été élaborée à la fin de 1966 et qui est maintenant en vigueur représente une amélioration sensible sur toutes les formules antérieures. Elle continue cependant de présenter un inconvénient sérieux en ce qu'elle n'établit pas de différence suffisamment marquée entre des provinces dont le revenu personnel par tête est inférieur à la moyenne nationale.

Dans certains cas l'écart est faible mais dans d'autres il est considérable. Dans le cadre des travaux du Comité du Régime fiscal, les représentants du Québec avaient suggéré qu'une péréquation additionnelle soit versée aux provinces dont le revenu personnel par tête est de plus de 20 pour cent inférieur à la moyenne nationale. Dans les circonstances actuelles, cette péréquation additionnelle ne s'appliquerait qu'aux provinces de l'Atlantique. Elle leur assurerait des fonds de rattrapage et accélérerait la disparition des inégalités régionales. Nous espérons que cette proposition pourra être examinée dans le cadre de nos travaux.

On a souvent prétendu que les programmes à frais partagés contribuaient à atténuer les disparités régionales. Si cela est vrai pour certains de ces programmes, c'est exactement le contraire qui se produit pour d'autres, alors que ce sont les provinces les plus riches, et par conséquent les mieux en mesure de faire la dépense exigée, qui en bénéficient au détriment de celles qui en auraient le plus besoin. Nos opinions sont connues sur le sujet. Qu'il suffise de répéter que nous préférons l'élargissement des champs d'imposition, pourvu qu'il soit accompagné d'un régime adéquat de péréquation.

Dans le passé, on a souvent essayé de contrebalancer certains facteurs régionaux défavorables par des subventions spéciales. Le problème qui se pose alors est d'établir les critères devant servir à la détermination et à l'attribution des sommes qu'impliquent ces mesures. Nous souhaitons que l'on poursuive des recherches dans ce sens.

Un autre instrument destiné à amenuiser les inégalités régionales peut être celui de l'aide aux investissements dans certaines régions. Peu de mesures s'en inspirent si ce n'est l'aide aux investissements dans les zones désignées, la création de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, et quelques cas similaires. Voilà un mode d'action, l'aide aux investissements, qui devrait être davantage fouillé. Le Québec est entièrement disposé à étudier toute initiative nouvelle destinée à améliorer le sort de nombreux Canadiens qui doivent vivre dans ces régions relativement défavorisées.

2 - Les langues officielles

Nous connaissons, du Rapport final de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, l'Introduction générale et le Livre I qui porte sur les langues officielles. Neuf autres livres suivront qui porteront sur le monde du travail; l'éducation; la capitale fédérale; le Parlement, le Cabinet et la Cour Suprême; les associations libres; les autres groupes ethniques; les arts et les lettres; les communications de masse; les conclusions générales. Il serait donc prématuré de vouloir juger dès maintenant l'oeuvre de la Commission.

Il est à nos yeux très significatif que le premier livre du Rapport de la Commission portant sur les langues officielles doive être suivi d'un grand nombre d'autres livres. On pourrait, en effet, être porté à croire que le problème de la dualité culturelle – ou mieux de l'égalité culturelle – est uniquement une question de langue officielle, alors qu'il est beaucoup plus que cela. En insistant, dans son Introduction générale, sur le fait que le problème du biculturalisme est avant tout celui de la vitalité interne de chacune des deux cultures prise en elle-même, la Commission a rendu un grand service au Canada.

Le premier ministre du Québec, M. Johnson (PC)

Nous nous réjouissons, en tout premier lieu, de ce que le Québec soit si souvent cité en exemple. La Commission a pu scruter très attentivement la place que tient au Québec l'anglais en tant que langue officielle et nous croyons légitime de ne nous faire aucun reproche à cet égard. La plupart des recommandations de la Commission, par conséquent, ne touchent pas le Québec puisqu'elles ont été tirées de la réalité québécoise même. C'est pourquoi nous avons cru plus délicat de nous abstenir ici de commentaires élaborés.

Les seules recommandations qui s'adressent vraiment à notre gouvernement sont celles qui portent sur la capitale fédérale, sur l'établissement de districts bilingues, sur l'adoption d'une Loi des langues officielles et sur l'institution d'un commissaire québécois aux langues officielles. Nous voulons cependant indiquer clairement que nous sommes en général d'accord avec les constatations de la Commission et l'esprit de ses recommandations. Nous avons certaines réticences en ce qui concerne la proposition de nommer des commissaires aux langues officielles; nous préférerions plutôt qu'on crée une Commission permanente fédérale-provinciale des droits linguistiques ainsi que nous l'avons suggéré à Toronto. Nous ne croyons pas non plus qu'il soit souhaitable que le gouvernement fédéral intervienne directement ou indirectement dans des domaines provinciaux, fût-ce même pour inciter des provinces à appliquer les recommandations de la Commission.

Il est possible, et même probable, que la recommandation de la Commission, relativement aux districts bilingues, puisse dans une bonne mesure, résoudre le problème des langues officielles dans les autres provinces, mais nous ne sommes pas convaincus qu'elle convienne bien à la réalité québécoise. Nous croyons plutôt que le régime linguistique qui prévaut actuellement au Québec se situe déjà au-delà de celui auquel conduirait la généralisation de ces districts. Avec les années il s'est en effet établi chez nous un état de choses, fait de multiples éléments fondés sur les coutumes et sur l'expérience et que l'institution de districts bilingues n'améliorerait pas nécessairement. Nous croyons, bien sincèrement, que nous avons en quelque sorte déjà mis en application, avant même qu'elles fussent formulées, les recommandations de la Commission touchant les compétences provinciales.

Certains des nôtres s'élèvent même contre la situation faite à la langue anglaise au Québec. Disons tout de suite que nous ne corrigerons pas ce que cette situation peut comporter de surprenant, si l'on considère les avantages considérables dont jouit notre minorité de langue anglaise, en privant celle-ci de l'un ou l'autre de ses droits fondamentaux. De fait, nous sommes entièrement disposés, sous une forme qui reste à déterminer, à garantir, par de nouvelles dispositions constitutionnelles, les droits de la langue anglaise au Québec.

Il convient, cependant, et dans le même esprit, que les droits du français au Québec soient non seulement garantis, mais qu'ils trouvent chez nous un épanouissement qui dépasse les termes mêmes d'un texte juridique et qui corresponde à notre réalité démographique. En d'autres termes, même si au Québec l'anglais et le français sont et continueront d'être langues officielles, il n'est que normal que le gouvernement du Québec fasse preuve d'une sollicitude tout à fait particulière envers la langue française et qu'il mette tout en oeuvre pour en stimuler la vitalité et en faciliter l'usage dans tous les domaines. Il nous semble que si, dans les autres provinces du Canada, tous les citoyens doivent nécessairement posséder une connaissance suffisante de l'anglais du fait qu'il s'agit de la langue de la majorité, il doit en être de même pour tous les citoyens québécois quant au français. Comme il s'agit, dans les deux cas, de langues à caractère international, nous ne croyons pas léser les citoyens québécois de langue anglaise en leur facilitant l'étude et l'usage du français, bien au contraire.

Bien entendu, toutes les recommandations de la Commission devront, à notre sens, faire l'objet d'une étude suivie et fouillée. A tout événement, nous voulons assurer toutes les provinces qui voudraient donner suite à ces recommandations et qui auraient, pour ce faire, besoin de la collaboration du Québec, que nous ferons tout ce qu'il nous sera possible pour les aider dans cette tâche. Nous serons d'ailleurs heureux de participer activement aux travaux de la Commission de la conférence dont nous proposons plus loin la formation à ce sujet.

3) Les droits de l'homme

(Cette partie du mémoire fut rendue publique jeudi, le 1er février, et Le Devoir en a publié le texte intégral en page 5 de son édition du 2 février).

lettres

Pour la souveraineté

Messieurs Ryan et Prince,
Le Devoir

Vous venez de commettre dans votre édition du 29 janvier deux de ces éditoriaux, dignes de votre naïveté habituelle. Chaque fois que je lis de semblables éditoriaux un tel dégoût, un tel écoeurement s'empare de moi que je me dis que Le Devoir, n'étant plus à la fine pointe du nationalisme depuis l'arrivée d'un certain M. Ryan et que bien au contraire, étant devenu ce qu'il y a de plus réactionnaire et de plus conservateur au point de vue nationalisme, il ne mériterait même plus qu'on s'y intéresse. Mais on attache encore parfois par habitude des valeurs sentimentales aux vieilles gens, aux vieilles choses, même lorsqu'elles ont déjà pris un air suranné...

Monsieur Prince, quel bel euphémisme n'employez-vous pas pour stigmatiser l'échec de la Confédération lorsque vous écrivez avec candeur: "Le premier siècle de la CONFEDERATION n'a peut-être pas été rassurant."

Vous auriez mieux écrit encore que pour la nation canadienne-française la Confédération a été l'exemple le plus grotesque du siècle d'un génocide national. En effet on chercherait en vain dans toute l'histoire universelle du dernier siècle un exemple d'assimilation plus catastrophique d'une communauté nationale. Pourtant il s'est trouvé à chaque génération de notre histoire des gens qui ont lutté pour sauvegarder nos droits.

Ce système de gouvernement que M. Ryan et vous-même vous acharnez à défendre a été vécu honnêtement par les Canadiens français. Il leur "a été" néfaste, il leur "est" néfaste et il leur "sera" néfaste. Vous l'affirmez vous-même monsieur Prince! "Face à ces deux options, le fédéralisme présente pour le groupe canadien-français des garanties moins sûres pour sa langue et sa culture. Un plus grand nombre de décisions, en régime fédéral, sont prises à un niveau où les Canadiens français ne sont pas en majorité". Vous auriez dû ajouter pour être honnête: A un niveau où malgré qu'ils forment presque la moitié – je pense ici à la députation libérale fédérale – leur influence est nulle ou si minime qu'elle ne pèse pas beaucoup dans les décisions importantes – "la raison du plus fort étant toujours la meilleure". N'en déplaise aux "honorables" représentants fédéraux du Québec...

Non, Messieurs Prince et Ryan malgré notre vigilance continuelle qui n'a pas manqué dans ce dernier siècle, – je pense ici principalement à l'influence du Devoir comme éveilleur de conscience jusqu'à la période Ryan – nous serons assimilés dans un siècle tout au plus si nous restons dans quelque forme de fédéralisme canadien tel que pratiqué depuis un siècle.

Comment un journal dévoué à la cause des Canadiens français ne peut-il pas voir cela? On ne se moque pas impunément des lois de l'histoire.

Il nous faut au moins un statut d'Etat souverain avec tous les pouvoirs nécessaires à notre épanouissement comme communauté nationale. Toute autre solution joue contre nous. Et le malheur, c'est que dans cette comédie canadienne, cette farce grotesque qu'a été la Confédération nous ayons joué le rôle du "pauvre bouffon rossé." Si ce rôle plaît encore aux éditorialistes du Devoir, sauf à M. Léger qui a été rossé à sa façon par M. Ryan, et au Devoir lui-même, qu'ils continuent à le jouer mais qu'ils sachent que les "vrais" nationalistes canadiens-français ne veulent plus le tenir et qu'ils ne se retrouvent plus de toute façon dans Le Devoir.

CLEMENT BENOIT, prof.

Drummondville, 31 janvier 1968

M. Masse et la C.E.C.M.

Marcel Masse, demi-ministre de l'Union nationale, est bien touchant quand il s'en prend à la CECM. En fait tous comprennent le pourquoi et le comment de cette petite colère attendant vainement de ses collègues du conseil des ministres des solutions que lui-même, par faiblesse psychologique, se refuse à envisager, il essaie de faire porter sur des personnes extérieures, à peu près sans pouvoirs, le blâme de situations dont l'incurie gouvernementale est la seule responsable.

Si les immigrants montréalais s'intègrent à la minorité anglophone, ce n'est pas parce que des écoles françaises et des cours de français ne leur sont pas ouverts. C'est que le français leur est à peu près inutile dans une "province" (partie d'Empire) où le bilinguisme est officiellement encouragé par un pouvoir politique qui tient plus du mollusque que du vertébré

Marcel Masse est bien le parfait exemple du politicien dont l'Union nationale s'est fait un modèle depuis sa fondation: ardent quand il s'agit d'imputer la faute à autrui, résigné et abattu quand il s'agit de prendre soi-même les décisions que requiert la situation. Duplessis s'en prenait à Ottawa, Johnson a fait un procès aux technocrates, Masse fulmine contre la CECM. Même fuite devant les responsabilités, même recherche de boucs-émissaires.

L'indécision chronique de l'Union nationale (l'union de quelle nation?) est un fait connu. Marcel Masse, lui, a la réputation d'un homme décidé. Outre que ses agissements depuis un an et demi ont démenti cette réputation, ses récentes sorties nous révèlent son opportunisme. Ne voulant pas perdre son crédit auprès des nationalistes, il dirige ses flèches vers ceux qu'il accuse ni plus ni moins de trahir les intérêts de la nation. Mais pour ne pas compromettre sa position dans l'Union nationale, il se garde bien de déroger au principe de la responsabilité ministérielle et de s'en prendre aux véritables responsables qui siègent au conseil des ministres ou qui attendent sur le seuil.

Il est temps de dissiper les équivoques. Il n'existe de vrai nationaliste qu'en dehors de l'Union nationale. Marcel Masse n'est rien d'autre qu'un impuissant: impuissant de par sa situation et impuissant de par son caractère. Dans l'Union nationale, il ne sert qu'à distraire les foules; c'est un complice de l'imposture.

CLAUDE RICHARD
Université Laval, 29 janvier 1968

L'ANGLAIS
EN 30 SEMAINES
MÉTHODE PRATIQUE ET EXCLUSIVE
LABORATOIRE ULTRA-MODERNE
RESULTATS GARANTIS
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS
384-0400
ÉCOLE AUDIO-VOCALE INC.
367, est, Henri-Bourassa, (près du métro)
Affiliée à la Fédération des Ecoles privées du Québec

Tape-cité
OU VOUS TROUVEREZ...
Le plus vaste choix de musique classique et populaire sur rubans pour votre auto ou votre foyer.
PLUS DE 5000 BANDES SONORES EN MAGASIN
7865, SAINT-HUBERT 276-2685
STATIONNEMENT GRATUIT
LUN., MAR., MER., OUVERT JUSQU'A 18 HRES
JEU. ET VEN. JUSQU'A 21 HRES — SAM. JUSQU'A 16 HRES
(Une division de André Radio Service Ltée)

2e TIRAGE D'UN LIVRE D'ACTUALITÉ
VERS UNE NOUVELLE CONSTITUTION
par Marcel FARIBAULT
$3.50
EN RAPPEL
FAUT-IL INVENTER UN NOUVEAU CANADA?
par Jacques COTNAM
$3.00
CANADIANS ET CANADIENS
par Michel BRUNET
$2.50
En vente dans toutes les librairies
FIDES
245 est, boulevard Dorchester
Montréal. *861-9621
Métro - Champ-de-Mars

La Salle
Chef Bruno vous suggère
aujourd'hui
Navarin d'agneau printanier
$1.85
Prix incluant
Potage
Dessert
Café ou Thé
Servi ce midi
"Le Cavalier"
en bas à
Hotel de la Salle
1240 Rue Drummond
Telephone 866-6492
STATIONNEMENT GRATUIT

Philadelphie
VOL DIRECT QUOTIDIEN
Départ de Montréal à 2:45 p.m.
Arrivée à Philadelphie à 3:50 p.m.
par Whisperjet
Départ de Philadelphie à 12:35 p.m.
Arrivée à Montréal à 1:40 p.m.
Appelez votre agent de voyages ou 849-4721
EASTERN
Whisperjet est une marque de service de Eastern Air Lines, Inc.

GARDIENS
GARDES
RÉCEPTIONNISTES
MESSAGERS
Tous les "commissionnaires" sont d'anciens militaires dont les dossiers dans les forces armées et la vie civile ont été scrutés avant de les admettre dans notre corps.
ATTENTION IMMÉDIATE AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PAR TÉLÉPHONE
Pour service téléphoner à
842-1801
Colonel R. M. E. Bourgeois, C.D., commandant
Corps Canadien des Commissionnaires
Division Montréal
3433, rue PEEL, Montréal 2

Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Joey Smallwood, a exhibé à la presse hier une centaine de télégrammes qu'il dit avoir reçus de citoyens le félicitant de son opposition à l'octroie d'un statut particulier au Québec. Le ministre de la Santé, M. MacEachen, a voulu voir cela de plus près. (Téléphoto CP)

Suites de la première page

JOHNSON

vinces ont aussi un rôle à jouer. Mais le rôle principal sera toujours joué par le Québec, qu'on le veuille ou non. C'est inscrit dans les faits".

C'est pourquoi, explique M. Johnson, le Québec réclame des droits et aussi des pouvoirs accrus. Le fait d'accorder des pouvoirs additionnels au Québec ne réduit pas le rôle des députés du Québec à Ottawa. Ils pourront s'occuper des questions qui relèvent des compétences fédérales.

"Je m'excuse d'avoir à le dire, mais ils pourraient, par exemple, s'occuper du Vietnam un peu mieux qu'ils s'en sont occupés".

Et il conclut en rappelant une fois de plus que le Québec "n'est pas venu quémander des droits".

Au début de son intervention, le premier ministre du Québec a mis en doute le sérieux des propos tenus la veille par M. Smallwood, premier ministre de Terre-Neuve, qu'il a tenu à rassurer: le Québec, a-t-il dit en souriant, ne songe pas à imposer une taxe aux Canadiens français qui vivent à l'extérieur de son territoire. Il ne songe pas à faire élire ses députés par tous les Canadiens français du pays. Beaucoup d'anglophones, a-t-il dit, ont interprété notre option pour l'égalité dans la confédération comme si nous voulions que le Québec ait des pouvoirs qui déborderaient le territoire du Québec. Tel n'est évidemment pas le cas. Il est regrettable que l'on ait dressé des épouvantails en s'inspirant de notre formule "le Canada à deux".

M. Johnson se félicite ensuite du "déblocage qui s'est opéré ici hier dans le domaine du bilinguisme". C'est, dit-il, le déblocage le plus considérable jamais opéré au Canada.

"Quand nous pensons que, depuis 100 ans, cette question a fait l'objet de discours et de luttes qui ont déchiré notre pays, tout Canadien français devrait se réjouir que nous en soyons arrivés au point où les provinces se sont engagées envers nous, envers le fédéral et envers le public à faire de leurs provinces des territoires où les droits des francophones seront respectés".

"C'est un événement majeur, dit encore le premier ministre du Québec, et je dis merci à tous les premiers ministres qui, au-delà des déclarations de bonne volonté, ont posé et s'apprêtent à faire des gestes concrets.

"Quant à l'Alberta et à la Colombie britannique, nous nous rendons compte que le biculturalisme n'est pas une fleur qui pousse à l'état sauvage sur le flanc des Rocheuses, (MM. Bennett et Manning rient de bon coeur).

Remerciant à nouveau le gouvernement fédéral de sa collaboration agissante dans ce domaine, M. Johnson exprime le voeu que M. Pearson reste en fonctions assez longtemps pour présider encore la prochaine conférence fédérale-provinciale qui pourrait avoir lieu avant le congrès de leadership d'avril.

M. Johnson admet que les provinces de l'Ouest du pays ne soient pas aussi sensibilisées que les autres à la question constitutionnelle. Car il y a 200 ans que les francophones et les anglophones débattent la question des droits. Depuis 1867, aucune élection ne s'est tenue sans que l'un des deux principaux partis ait évoqué la question des droits de la langue.

"C'est tout récemment qu'on s'est éveillé à ce problème dans certaines provinces. Il y a 30 ans que j'en parle. On me demandait autrefois: que veut le Québec? On me le demande encore aujourd'hui. C'est pourquoi nous avons préparé notre mémoire de Toronto."

Relevant ensuite les déclarations faites la veille par M. Manning, premier ministre de l'Alberta, qui se méfie des demandes incessantes du Québec et qui n'en voit pas la fin, M. Johnson souligne que son mémoire de Toronto et celui qu'il a déposé à Ottawa au début de la semaine décrivent la position du Québec. On ne peut nous accuser de chercher à arracher une bribe, puis de vouloir en arracher une autre. Nous avons décidé d'aborder le problème franchement. Nous voulons envisager tous les problèmes, plutôt que de les contourner. Il y a, certes, de faux problèmes qui nous assaillent — comme celui de la monarchie — problèmes qui se régleront d'eux-mêmes avec le temps. Nous ne voulons détruire ni le pays ni le gouvernement fédéral."

Car il est évident, poursuit M. Johnson, qu'une rénovation du fédéralisme ne ne dépouille pas le gouvernement central des pouvoirs essentiels, pouvoirs qui devraient être exercé en consultation avec toutes les provinces. Ici, le premier ministre s'élève contre les chevauchements de juridictions, contre le double emploi, source de gaspillage et de confusion.

Après avoir rappelé que d'autres domaines se prêtent à une action conjuguée des provinces et du pouvoir central, M. Johnson affirme qu'il est faux de prétendre que la péréquation a d'abord profité au Québec, comme le soutenait la veille M. Smallwood. Il cite des chiffres selon lesquels, en 1967-68 Terre-Neuve recevra per capita au titre des paiements de péréquation la somme de $135.70. Tandis que le Québec touchera $42.63.

A l'appui de sa thèse en faveur de pouvoirs accrus et à l'encontre des arguments invoqués par M. Trudeau, M. Johnson déclare que la présence au parlement fédéral des députés du Québec ne saurait être invoquée dans tous les cas. Il peut se trouver, en effet, que tous les députés du Québec à Ottawa siègent du côté de l'opposition et qu'ils ne participent pas au gouvernement.

Enfin, le premier ministre tient à rappeler que tous les partis politiques du Québec sont d'accord au moins sur un minimum, à savoir qu'il faut plus de pouvoirs au "foyer de la nation canadienne-française". Les deux principaux partis du Québec cherchent le moyen d'établir une fédération à l'intérieur de laquelle les deux communautés, les deux sociétés pourraient se développer.

"C'est la culture française qui est menacée dans le Québec. Nous voulons qu'elle soit dynamique. Il faut donc que le reste du Canada se rende compte que nous n'avons aucune visée impérialiste.

DÉCLARATION

1- "Un texte constitutionnel voté par l'autorité légitime d'un État est susceptible d'être sanctionné très rapidement par les tribunaux alors que l'opinion publique peut ne pas être encore suffisamment sensibilisée aux problèmes et qu'un commencement de tradition favorable peut ne pas s'être encore manifesté."

2- "Si on envisage une déclaration des droits de l'homme à ce point fondamental que le plus haut tribunal constitutionnel canadien doive expliciter ces droits, nous sommes forcés de demander que l'on examine au préalable l'établissement d'un tribunal constitutionnel."

3— "Une troisième difficulté provient encore du caractère fédéral du Canada et de la répartition des compétences. La propriété et les droits civils y sont de la compétence exclusive des provinces. Nous ne sommes pas prêts à abandonner cette compétence".

4— "De façon générale d'ailleurs, a poursuivi le premier ministre, nous inclinons à croire que les déclarations des droits forment la portion de la loi constitutionnelle qui doit y être insérée en dernier lieu".

Le Nouveau-Brunswick

M. Louis Robichaud rappelle simplement que les droits individuels sont en effet de juridiction provinciale mais qu'il entend quand même participer aux travaux préliminaires de l'élaboration d'une charte des droits de l'homme.

L'Alberta

M. Manning n'accepte même pas les prémisses qui ont conduit le ministère de la justice et le gouvernement fédéral à souhaiter une déclaration constitutionnelle des droits de l'homme.

Il explique ici que le fait de protéger certains droits par une déclaration constitutionnelle constitue en soi une discrimination au départ en rapport avec d'autres droits qui ne seraient pas protégés.

Il ajoute que le peuple est souverain même s'il n'y a pas de déclaration des droits de l'homme au-dessus des pouvoirs des parlements parce qu'à toutes fins pratiques les citoyens peuvent toujours renvoyer chez eux les hommes politiques qui "ne font pas leur affaire".

Il signale également que l'expérience des pays qui ont dans leur constitution une telle déclaration n'est pas concluante. Il en veut pour preuve les Etats-Unis où la déclaration jouerait contre les honnêtes citoyens et où il est devenu difficile de recruter le personnel chargé de la protection du public.

M. Manning conteste également la suggestion du gouvernement fédéral de faire dépendre la reconnaissance des droits de l'homme de l'assentiment graduel des provinces. Il s'agit pour M. Manning d'une sorte d'arbitraire que l'Alberta n'est pas disposée à tolérer. (Le premier ministre avait proposé qu'on s'entende sur le principe de la protection des droits linguistiques des Canadiens français, qu'on inscrive ce principe dans la constitution sous réserve de l'adoption par chacune des provinces des dispositions pertinentes).

Enfin M. Manning n'est pas disposé à reconnaître constitutionnellement des droits linguistiques aux Canadiens français tant et aussi longtemps que M. Johnson n'aura pas fermé la liste de ses revendications. Car alors soutient M. Manning on pourrait faire cet effort considérable pour renforcer l'unité canadienne et se rendre compte plus tard que les Canadiens français n'y attachaient pas au fond tellement d'importance et qu'ils avaient allongé depuis la liste de leurs demandes.

La Nouvelle-Ecosse

M. George Smith adopta des positions semblables à celles de M. Manning, contestant les prémisses du ministre de la justice et signalant lui aussi qu'il ne voudrait pas qu'on franchisse ce pas pour se rendre compte plus tard qu'il aurait été en pratique inutile.

Encore M. Trudeau

C'est le ministre de la justice qui mit fin au débat en faisant sur toutes ces considérations les commentaires suivants:

1- Une déclaration constitutionnelle des droits de l'homme n'affecterait pas davantage la distribution des pouvoirs que ce ne fut le cas de la déclaration statutaire de M. Diefenbaker adoptée en 1960.

2- L'élaboration d'une déclaration constitutionnelle des droits de l'homme est la façon la plus logique de déclencher le processus de revision de la loi fondamentale du pays, elle mène directement à l'étude de la formation du tribunal constitutionnel nanti des pouvoirs de désaveu et de réserve.

3- Il n'est pas si difficile d'élaborer une déclaration des droits de l'homme qui tienne compte des données du droit civil et de la common law. Il rappelle que celle des Nations unies s'applique à des systèmes juridiques différents à travers le monde. (M. Wishart avait dit qu'il s'agit d'un mauvais exemple parce que dans le cas du Canada la déclaration devrait être assortie de pouvoirs de sanction.)

4- Il est vrai, dit le ministre, que la juridiction sur les droits individuels appartient aux provinces. Mais il ne faut pas oublier que le fédéral a juridiction sur les affaires criminelles et que si on veut faire croire que l'un ou l'autre ordre de gouvernement perdrait des pouvoirs dans le cas de l'adoption d'une déclaration des droits de l'homme, c'est le gouvernement fédéral qui en perdrait le plus. (L'Ile-du-Prince-Édouard est de cet avis également.)

5- Le ministre signale que dans le système canadien les parlements ne sont pas aussi suprêmes qu'on le dit à cause de la nature même du fédéralisme et que de toute façon le principe de la suprématie de la constitution ne modifie en rien la doctrine du partage des pouvoirs.

6- Quant à l'argument de la rigidité il le rejette en disant que tout processus de revision constitutionnelle implique en soi une mesure de rigidité.

M. Trudeau convie finalement les provinces qui sont prêtes à accepter le projet du gouvernement fédéral à aller de l'avant avec lui et à tenter d'inscrire dans la constitution tous les droits au sujet desquels on pourra s'entendre.

Au cours de la discussion, l'Ile-du-Prince-Édouard a manifesté son accord avec le gouvernement fédéral. La veille M. Smallwood en avait fait autant pour Terre-Neuve. Le Manitoba avait manifesté son désir d'aller de l'avant avec le gouvernement fédéral à cet égard. La Saskatchewan n'en voyait pas clairement l'utilité mais était disposée à le faire pour contribuer à la solution de la crise politique canadienne. M. Bennett de la Colombie britannique réservait son jugement.

Le Royaume-Uni ne peut faire davantage pour le tiers-monde

LA NOUVELLE DELHI (d'après l'AFP) — Le ministre du commerce du Royaume-Uni, M. Anthony Crossland, a affirmé hier lors de sa première intervention à la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement que son pays se trouve actuellement dans l'impossibilité d'augmenter son aide au Tiers-Monde. Il a invoqué à l'appui la dévaluation récente du sterling ainsi que le programme d'austérité adopté par le gouvernement Wilson.

M. Crossland a demandé que soit institué aussi rapidement que possible le système des droits de tirage spéciaux dont le principe avait été accepté à la conférence monétaire internationale de Rio-de-Janeiro. Il a également défendu avec chaleur le projet du financement supplémentaire destiné à compenser les pertes de recettes dûes aux fluctuations des cours des matières premières produites par les pays du Tiers-Monde. Ce projet avait été rejeté hier par M. Michel Debré, ministre français de l'économie et des finances, qui y a vu un expédient pour éviter l'organisation des marchés, et par M. Eugene Rostow, sous-secrétaire d'Etat américain.

M. Crossland a apporté l'appui du gouvernement britannique à la signature d'accords sur les produits qui devait intervenir aussitôt que possible, notamment sur le cacao et le sucre, dont la conférence est prévue pour avril. Il a déclaré à ce propos: "progresser par des accords concernant chaque fois un seul produit est évidemment lent et difficile".

TRUDEAU

nom de la nation, la conséquence sera que les membres de cette nation qui voudront participer à la vie du gouvernement fédéral perdront leur raison d'être. La solution au problème du Québec n'est pas de retirer ses députés d'Ottawa. Si les Québécois n'en sont pas satisfaits, mais plutôt d'en élire de meilleurs. Et si, à Ottawa, les députés du Québec n'ont plus rien à dire sur la radio, la télévision et les autres questions pour lesquelles le Québec réclame des pouvoirs, aucun Canadien français ne voudra aller à Ottawa, ce qui entraînera éventuellement la séparation.

M. Johnson est ensuite intervenu pour déclarer: "Je découvre que j'aurai peut-être plus de mal avec l'interlocuteur du gouvernement fédéral qu'avec ceux de plusieurs provinces. Soyons clair: nous ne voulons pas contrôler la radio-télévision de l'Etat, section anglaise." Le premier ministre du Québec relève ce qu'il appelle le sophisme" de M. Trudeau. "Si, dit-il, les provinces ne doivent réclamer aucun pouvoir nouveau sous prétexte que nos députés élus à Ottawa verraient leur rôle diminuer, pourquoi alors ne laisse-t-on pas au parlement fédéral toutes les autres compétences, celles qui relèvent présentement des provinces? Pourquoi le peuple ne ferait-il pas confiance aux députés fédéraux pour toutes ces questions, y compris l'éducation?"

A quoi M. Trudeau lui répond: "Je ne voudrais pas qu'on se sépare et qu'on dise: c'est Ottawa qui n'a pas marché. Les autres provinces acceptaient nos demandes, mais le gouvernement central les a rejetées. Vos difficultés, M. Johnson, ce n'est pas avec le gouvernement fédéral que vous les avez. C'est avec le fédéralisme..."

Plus tard, en réponse, M. Johnson a précisé sa pensée: "Ce n'est pas avec le gouvernement fédéral que j'ai des difficultés, c'est avec le ministre de la justice."

M. Pearson, souriant et détendu, lui a rappelé que M. Trudeau parlait au nom du gouvernement fédéral "en vertu de la solidarité ministérielle".

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 738 791

JEANNE D'ARC DUPUIS SÉGUIN, ménagère, épouse commune en biens de Jean-Guy Séguin, résidant et demeurant au 5862 rue Bordeaux dans les cité et district de Montréal,

Demanderesse

- vs -

JEAN-GUY SÉGUIN, autrefois résidant au no 5862 de la rue Bordeaux à Montréal, district de Montréal, présentement de lieux inconnus,

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

JEAN-GUY SÉGUIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, 5 février 1968

(S) WILFRID BRODEUR
Protonotaire adjoint C.S.M.

Mes Pagé, Beauregard, Duchesnes & Renaud,
Avocats
333 est rue Craig
Montréal, Qué.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 24 janvier 1968 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GRIP-CLINCH INTERNATIONAL LTD a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le trentième jour de janvier 1968, sous le numéro 2040253.

Ce trentième jour de janvier, 1968

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR PROVINCIALE

No 97585

LUCIEN CHAREST, commerçant, résidant et domicilié dans la cité de Jacques-Cartier, district de Montréal,

Demandeur

- contre -

GÉRALD CHAPUT, autrefois, résidant et domicilié au numéro 318 Boulevard des Prairies à Laval des Rapides, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

- et -

MAURICE GAUTHIER, résidant et domicilié au numéro 6870 rue St.-Valier, dans la ville de Montréal, district de Montréal,

Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est enjoint au défendeur GÉRALD CHAPUT à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 3 février 1968

Claude Dufour
Greffier-adjoint

Me Brissette & St-Jacques
3 ouest rue St-Charles
Longueuil,
Avocats du demandeur

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR PROVINCIALE

No 83591

BERKO ENTERPRISES LIMITED, CORPS POLITIQUE dûment incorporé selon la loi et ayant sa principale place d'affaires et son bureau chef dans les cité et district de Montréal,

Demanderesse

- contre -

ALBERT MCPHEE ET EDWARD MCPHEE, autrefois, résidant et demeurant dans la cité de Chomedey district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est enjoint aux défendeurs ALBERT MCPHEE & EDWARD MCPHEE à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 3 février 1968

Claude Dufour
Greffier-adjoint

Me Grossman & Winston
1410 rue Guy
Suite 23, 24, 25,
Montréal 25.
Avocats de la demanderesse

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES DRU-68-10030

pour 10 h. 30 a.m. heure de Montréal

le mardi 27 février 1968

Région Richelieu
Divers postes

FOURNITURE DE TROIS (3) TRANSFORMATEURS DE PUISSANCE TRIPHASÉS 10/13.3 MVA

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est diponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou madat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h. 30 a.m. à 4 h. 45 p.m. à l'endroit suivant :

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul Dorchester
Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de DIX MILLE DOLLARS ($10,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON

Montréal, le 5 février 1968

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 24 janvier 1968 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AATCO ELECTRICAL CONTRACTORS LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 31ième jour de janvier 1968, sous le numéro 2040575. Ce 31ième jour de janvier, 1968.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR PROVINCIALE

No 87509

MARC BRIÈRE, PAUL REEVES, CLAUSE PAQUETTE ET JEAN LONGTIN, avocats, exerçant leur profession sous la raison sociale LALANDE, BRIÈRE, REEVES, PAQUETTE ET LONGTIN et ayant leur principale place d'affaires dans les cité et district de Montréal, au 276 ouest de la rue St-Jacques,

Demandeurs

- contre -

SERGE LAYETTE, gentilhomme, autrefois, domicilié dans la ville et le district de Terrebonne, et y résidant au 112 de la Montée Masson, et maintenant de lieux inconnus,

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est enjoint au défendeur SERGE LAYETTE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 3 février 1968

Claude Dufour
Greffier-adjoint

Me Lalande, Brière, Reeves,
Paquette et Longtin
276 rue St.-Jacques
Montréal,
Avocats des demandeurs

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 745 577

GEORGES ÉDOUARD DUVAL, gentilhomme, résidant à St-Eustache, district de Montréal,

Demandeur,

- vs -

FÉLIX PICARD, autrefois résidant à 8431 rue Marseille, à Montréal, district de Montréal, de lieux inconnus,

Défendeur

- et -

LE RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT D'ARGENTEUIL,

Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, FÉLIX PICARD, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, le 31 janvier 1968

(S) LESYK & CLARKE

Procureurs du demandeur
Suite 2335,
1 Place Ville-Marie,
Montréal 2, Qué.
W. Brodeur, D.P.C.S.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No: 13,906 ex parte

ROGER DÉSORMEAUX, commerçant, résidant et domicilié au numéro 5330 - 12ième Avenue, Rosemont, dans les Cité et district de Montréal,

Créancier-requérant

- vs -

ROLAND MAINVILLE, résidant et domicilié à 7045 rue Chabot, ANDRÉ JOHNSON, résidant et domicilié à 3875 rue Fleury, app. 3, JEAN PAUL MAINVILLE, résidant et domicilié 7045 rue Chabot, tous trois des Cité et district de Montréal, et MARCEL MAINVILLE, résidant et domicilié à 106 rue Guillaume, Ville Jacques-Cartier, district de Montréal,

Débiteurs - intimés

AVIS

PAR ORDRE DE LA COUR

AVIS est donné à MARCEL MAINVILLE et JEAN PAUL MAINVILLE qu'un avis de soixante jours, tel que requis par les articles 1040A et suivants du Code Civil, a été déposé au bureau du Protonotaire du District de Montréal le 31ième jour de janvier, 1968. Ledit avis enjoint à MARCEL MAINVILLE et JEAN PAUL MAINVILLE de remédier, dans les soixante jours de la dernière publication du présent avis, au défaut de paiement des intérêts et de versement de capital stipulés dans un acte de vente et concernant un emplacement situé à Ste-Véronique dans le canton Turgeon, comté Labelle et connu et désigné sous le numéro vingt-huit, rang trois (28, rg3) des plan et livre de renvoi officiels du cadestre officiel dudit canton Turgeon, le tout comprenant une superficie de cent acres de terre et avec les constructions y érigées.

AVIS est donné que si MARCEL MAINVILLE ET JEAN PAUL MAINVILLE n'ont pas remédié audit défaut dans le délai ci-haut mentionné, le créancier-requérant intentera des procédures pour être déclaré propriétaire absolu et irrévocable de l'immeuble ci-haut décrit. Copie de l'avis de soixante jours a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à votre intention.

Montréal, le 31 janvier 1968

Mes Filion, Lafontaine, Laurier
Bélanger & Bouchard
159 ouest, rue Craig,
Montréal.
Procureurs de créancier-requérant

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR PROVINCIALE

No 97828

JOSEPH ROSENFELD, propriétaire de taxi, demeurant et résidant dans les ville et district de Montréal,

Demandeur

- contre -

CHARLIE MORISSET, demeurant et résidant au numéro 362 Riverside Driver, New York, l'un des États unis d'Amérique,

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est enjoint au défendeur CHARLIE MORISSET à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 3 février 1968

Claude Dufour
Greffier-adjoint

Me Grossman & Winston
1410 rue Guy
Suite 23, 24, 25
Montréal 25.
Avocats du demandeur

CANADA
Province de Québec
District de Terrebonne

COUR PROVINCIALE

No : 202 Ste-Thérèse

BERNARD DORAIS & GEORGES WURTELE, avocats, ayant tous deux payé leur contribution au Barreau de la Province de Québec et à l'association du Barreau des Laurentides, faisant affaires sous les nom et raison sociale de DORAIS & WURTELE, à Ste-Thérèse, comté et district de Terrebonne,

demandeurs,

- vs -

LES HÉRITIERS LÉGAUX DE LA SUCCESSION DE FEU ALHERMAN, domiciliés à Montréal, dit district,

défendeurs.

Il est ordonné aux défendeurs de comparaître au Greffe de la Cour Provinciale de Ste-Thérèse dans le mois à compter de la première insertion des présentes. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe de cette Cour à l'intention des défendeurs.

Ste-Thérèse, le 25 janvier 1968.

Greffier Cour Provinciale

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 25 janvier 1968, par lequel Leblanc & Lafrance (Québec) Ltée a transporté et cédé toutes ses dettes de livres, présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistrée au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 1er février 1968 sous le no 2040753.

Banque de Montréal
le 1er février 1968

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 742250

DOMINIC SUPPORTS & FORMS LTD., corps politique et incorporé, dûment incorporé selon la loi, ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires dans les Cité et District de Montréal,

Demanderesse

- vs -

WEST END PLAZA INCORPORATED, corps politique et incorporé, dûment incorporé selon la loi, ayant son bureau chef et principale place d'affaires dans les Cité et District de Montréal,

- et -

HOLLAND & HANNEN & CUBITTS LIMITED, corps politique et incorporé, dûment incorporé selon les lois de l'Angleterre, avec bureau chef et principale place d'affaires à London, Angleterre,

Défenderesses

- et -

PETER LAWRENCE es-qual. et GEORGES PATENAUDE,

Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse HOLLAND & HANNEN & CUBITTS LIMITED est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, 1er février 1968

H. W. BRODEUR
Protonotaire adjoint C.S.M.

Mendelsohn, Rosentzveig,
Shacter & Taviss,
Avocats,
1010 O., Ste-Catherine,
Suite 600,
Montréal, Québec.
Procureurs de la demanderesse

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

Le prix de nos petites annonces est de $1.50 par jour avec un maximum de 25 mots (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

ANTIQUITÉS CANADIENNES

Berthierville Antiquités vient d'ouvrir à 222 de l'hôpital, succursale de meubles canadiens anthentiques de tout genre, en pin, ainsi que meubles européens. **843-8513** ou **272-7859.** 8 - 2 - 68

APPARTEMENT A LOUER

CÔTE DES NEIGES, 5½ pièces, $180, 6 pièces $200. Soir après 7.00 p.m. **738-1875.** 12 - 2 - 68

MONKLAND TOWERS
Résidence de distinction
Encore le choix d'appartements de 1 ou 2 chambres à coucher grand luxe et ultra-pratiques, occupation immédiate ou ultérieure.
Terrasse - piscine intérieure - bains saunas - chambre de lavage - arrêts d'autobus à la porte
Ouvert du lundi au vendredi de 10 h. a.m. à 10 p.m. le samedi de 10 h. a.m. à 8 h. p.m. le dimanche de 11 h. a.m. à 6 h. p.m.
4311 OLD ORCHARD
coin Monkland
Tél. 484-3000 ou 488-3000
14-2-68

AUTO À VENDRE

CORVETTE STING RAY 1963, toit rigide et décapotable. En parfait état. Tél. **352-1076.** 15-2-68

À VENDRE

Mobilier de chambre à coucher, noyer, 5 morceaux, $225.00 - set de dinette, 5 morceaux $100.00 - set de vivoir 4 morceaux $275.00. Tout comme neuf. Tél. **739-6210.** 9-2-68

2 lits superposés pouvant former lits jumeaux, très bonne qualité. $100.00. Tél. **273-4539.** 10-2-68

MAISON QUÉBECOISE ARTISTIQUE INC. Division de decorations intérieures, vous offre 30% d'escompte sur ameublement complet de tout style. A prix réduit les plus beaux tissus, tapis, draperies. A votre service décorateurs et salles de montre. Sur rendez-vous **274-3007.** 8-5-68

BUREAUX A LOUER

Lafontaine coin Cadillac, neuf - 1020 pi. car. peut être divisé, haut de Caisse Populaire - Idéal pour professionnel, disponible immédiatement. Tél. **259-6272.** 14-2-68

CHALET À LOUER

LAC MEMPHREMAGOG: 3 milles de Magog, Snug-Harbor sur chemin Georgeville, système chauffage automatique, eau chaude, douche, téléphone, chemin ouvert, pouvant accommoder 6 personnes. **378-6920,** Granby. 10-2-68

DIVERS

TOP MART INC., 15 est, rue Ste-Catherine. Tél.: **845-0401.** Station de métro Saint-Laurent. Vente de liquidation de manufacturiers. Habits complets $12; manteaux $15; vestons sport $6, $10, $15; chemises de toilette $1.50; pantalons $3, $6.50, etc. J.N.O.

DEMENAGEMENT

ROUSSILLE TRANSPORT: Demenagement local, longue distance. Emballage et entreposage. **725-2421** J.N.O.

ÉCHANGES CULTURELS

Jeune fille belge aimerait correspondre avec amis canadiens, dans la trentaine, afin de mieux connaître ce pays si amical, riche de tant de dynamisme, d'esprit, de culture, de sens artistique, de beautés naturelles. Elle serait heureuse de pouvoir les familiariser avec Europe. Écrire Case 9 Le Devoir. 8-2-68

FEMMES DEMANDÉE

CANADIAN PACIFIC AIRLINES
DEMANDE
STÉNO-RÉCEPTIONNISTE - BILINGUE - POSSÉDANT CERTIFICAT D'ÉTUDES SECONDAIRES - STÉNO ANGLAISE ET FRANÇAISE. APPARENCE SOIGNÉE
TÉLÉPHONE: 861-6811 POSTE 701
9-2-68

SECRÉTAIRE BILINGUE
DEMANDÉE POUR UN POSTE TRÈS IMPORTANT. LA CANDIDATE DEVRA ÊTRE TRÈS COMPÉTENTE ET POSSÉDER DE L'EXPÉRIENCE DANS LA TRADUCTION POUR RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER AU
CANADIEN PACIFIQUE
861-6811 POSTE 349
9 - 2 - 68

LOGEMENT DEMANDÉ

Deux adultes demandent 4 grandes pièces, chauffées de préférence, désirent tranquillité, intérieur et alentours. Pas plus de $100. Après 6 heures **387-9074.** 8-2-68

LOGEMENT À LOUER

MONTRÉAL-NORD: sous-sol 3½ pièces, semi-meublées, chauffées, éclairées, taxe d'eau payée. Tél. **323-3895.** 12-2-68

MAISON À LOUER

ST-LAMBERT: quartier résidentiel, 6 pièces, plus sous-sol, grande terrasse avec patio, $175.00 par mois. Téléphoner après 6.00 p.m. à **671-7524.** 9-2-68

MAISON DE CAMPAGNE À VENDRE

Maison complètement hivérisée au bord du Lac Corbeau, près St-Gabriel de Brandon.

A 8 minutes du ski Mont-De Lanaudière, plage privée, quai en ciment, chaloupe. Remarquable chauffage électrique, verre radiant encastré, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, salon, dinette. Tout meublé et équipé, foyer pierre naturelle. **Revêtement extérieur:** cedre à clin et pierres des champs. **Intérieur:** pain noyeux solide. Grande cave, plancher ciment. Terrain environ 7,000 pieds, paysager, entouré de haies. $21,500.

Jour 866-6907
Soir 481-0687
8 - 2 - 68

TAILLEUR

Vous avez maigri ou engraissé? Faites réajuster vos vêtements, habits ou paletots, transformes en devant simple dernier style.

DROLET TAILLEUR
- SPÉCIALITÉ -
Habits et costumes sur mesure
351 est, rue GUIZOT
Tél. 388-2532 J.N.O.

PROPRIÉTÉ À VENDRE

CHAMBLY

Là tout n'est qu'ordre, beauté, calme, luxe et volupté. Tout est prévu pour rendre la vie facile et agréable à la mère de famille et à tout son petit ou grand monde. Foyer de 6½ pièces, 4 chambres, garage, bâti 1965. Prix $17,000.00. Comptant seulement $2,000.00. Téléphonez-moi, J. Lamoire, 672-3900 ou 467-7968.

IMM. WESTGATE, COURTIERS
8-2-68

Tension entre Washington et Séoul sur l'affaire du Pueblo

WASHINGTON (AFP) – Une sérieuse tension entre Washington et Séoul vient d'éclater au grand jour: la priorité absolue à l'affaire du "Pueblo" donnée par les délégués américains aux entretiens bilatéraux de Pammunajom avec les représentants de la Corée du nord, a vivement ému, froissé et indigné le gouvernement de Séoul qui se plaint que ses alliés américains ont délibérément fait passer au second plan de leurs préoccupations les infiltrations nord-coréennes au sud du 38e parallèle. Les Sud-Coréens se plaignent également d'être exclus de ces entretiens secrets qui se déroulent, en fait, en marge de la commission militaire d'armistice proprement dite. Mais l'ambassade de la Corée du sud à Washington dément des informations de Séoul, faisant état du rappel en consultations de l'ambassadeur coréen aux Etats-Unis, M. Kim Dong-Jo. "Pour l'instant, déclare-t-on, il n'a reçu aucune instruction à cet effet".

Les milieux officiels de la capitale américaine sont visiblement fort gênés. Il est très évident que leur souci dominant est d'obtenir la restitution du navire-espion et de son équipage ou du moins, à titre de premier geste de bonne volonté, des trois blessés et du corps du matelot tué en mer du Japon. Le reste, semblent-ils indiquer, peut attendre.

Le département d'Etat a expliqué hier que les Etats-Unis partagent la préoccupation "compréhensible" des dirigeants sud-coréens en ce qui concerne les activités nord-coréennes au sud du 38e parallèle qui ont été évoquées lors des entretiens à Panmunjom entre représentants des Etats-Unis et de la Corée du nord.

Le porte-parole, M. Robert McCloskey, a souligné à ce sujet que "des personnalités sud-coréennes ont exprimé une préoccupation compréhensible et nous partageons cette préoccupation, à savoir que les violentes activités de la Corée du nord dirigées contre la Corée du sud ne doivent pas être ignorées au moment où nous poursuivons des entretiens au sujet du Pueblo et de son équipage. Nous avons déclaré dès le début que nous sommes préoccupés par les deux aspects du problème."

L'affaire du "Pueblo" et les mystères qui l'entourent ont placé l'Administration américaine en porte-à-faux, tant sur le plan de l'opinion publique et parlementaire à l'intérieur des Etats-Unis que dans ses relations avec la Corée du sud.

Les diverses déclarations de membres de l'Administration au cours des deux dernières semaines, à Washington, aux Nations unies et devant les caméras de la télévision ont créé une évidente confusion qui reflète non seulement la gêne des autorités américaines devant un incident sérieux avec la Corée du nord, mais aussi la volonté d'obtenir la mise en liberté de l'équipage et si possible du navire espion lui-même.

Après les premiers avertissements extrêmement énergiques adressés au gouvernement de Pyong Yang – dont certains n'étaient pas loin de constituer des mises en demeure –, le ton s'est progressivement atténué et l'Administration a donné l'impression de vouloir trouver une solution à n'importe quel prix.

Le gouvernement de Séoul a mis en garde Washington contre des concessions trop grandes à la Corée du nord risquant à la fois de miner le prestige américain en Extrême-Orient et de le placer lui-même dans une situation embarrassante en raison de son identification aux Etats-Unis.

L'ouverture de conversations bilatérales entre Américains et Coréens du nord avait provoqué des appréhensions à Séoul. Les déclarations faites dimanche à la télévision par les secrétaires d'Etat Dean Rusk et à la défense Robert McNamara sont venues compliquer une situation déjà confuse. Les deux membres du gouvernement ont reconnu que le "Pueblo" a pu à un certain moment de sa mission, et alors que sa présence, selon M. McNamara, n'était pas détectée, pénétrer dans les eaux territoriales nord-coréennes.

Lors de sa déclaration devant les Nations unies, M. Goldberg avait démenti que le "Pueblo" se soit trouvé dans les eaux territoriales nord-coréennes le 23 janvier, jour de son arraisonnement ou qu'il se soit réfugié dans les eaux internationales en venant de ces eaux territoriales. L'ambassadeur avait affirmé que le Pueblo avait "constamment" été loin des côtes nord-coréennes et toujours en dehors de la limite des eaux territoriales jusqu'à ce qu'il soit emmené à Wonsan.

M. Goldberg se référait-il au seul jour de l'arraisonnement du navire? Ses déclarations pourraient l'indiquer. C'est ce que l'on affirme officiellement à Washington. Mais les cercles diplomatiques déclarent que la Corée du nord avait protesté auprès des Etats-Unis avant le 23 janvier contre les opérations de navires-espions américains au large de ses côtes. On reconnaît dans la capitale fédérale l'existence de ces mises en garde, mais on affirme qu'elles ne concernaient pas spécifiquement la mission du "Pueblo".

Le "Pueblo" avait-il été repéré par les Coréens du nord pendant les dix jours au cours desquels, selon M. McNamara, il n'avait pas de contact avec les Etats-Unis?

Le président de la commission des affaires étrangères du sénat, M. William Fulbright, s'est saisi du problème et, avec plusieurs de ses collègues, il cherche à obtenir des éclaircissements non seulement sur les journées qui ont précédé la saisie du "Pueblo", mais aussi sur l'ensemble des activités des navires-espions.

Dans une lettre adressée au secrétaire d'Etat Dean Rusk il demande un certain nombre de renseignements sur les avertissements nord-coréens aux Etats-Unis avant l'affaire du "Pueblo". M. Fulbright s'informe également sur la nécessité d'utiliser des navires de ce type à proximité des côtes. Il aimerait savoir, enfin, si des missions de ce caractère ne gênent pas l'ensemble de la politique étrangère américaine.

L'Administration sera amenée à répondre à ces questions dans les diverses réunions prochaines de la commission. D'ici là, les "progrès" que constitue aux yeux du gouvernement le seul fait que les entretiens de Panmunjom continuent se seront peut-être concrétisés et permettront de lever le voile sur une affaire délicate. Les porte-parole officiels, en tout cas, font preuve d'une discrétion totale, cherchant à calmer les craintes des uns et des autres, à l'étranger comme à l'intérieur.

Evacuation par la force de l'université d'Alger

ALGER (AFP) – La police d'Alger a fait évacuer hier soir par la force l'université d'Alger où plusieurs centaines d'étudiants s'étaient retranchés dans l'après-midi, apprend-on de source estudiantine dans la capitale algérienne.

L'université, précise-t-on de même source, a été occupée par la police et des compagnies nationales de sécurité qui, pénétrant en force dans l'enceinte universitaire, ont délogé les jeunes gens et les jeunes filles qui occupaient les locaux.

Selon des témoins, la grande majorité des étudiants ont été appréhendés et emmenés dans des fourgons au commissariat central d'Alger.

Crise politique au Liban

BEYROUTH (AFP) – Après une journée entière consacrée à des consultations avec les représentants des différents groupes parlementaires, le président de la république libanaise, M. Charles Helou, a convoqué mardi soir au palais présidentiel M. Abdallah Yafi, ancien président du conseil et l'a chargé de former le nouveau gouvernement.

Fulbright critique la politique des EU en Amérique latine

WASHINGTON (AFP) – Le sénateur William Fulbright, président de la commission des affaires étrangères du Sénat, a affirmé hier que l'"inepte diplomatie" des Etats-Unis est responsable de l'impasse intervenue dans l'élection d'un nouveau secrétaire général de l'organisation des Etats américains (O.E.A.).

Le sénateur démocrate de l'Arkansas a adressé cette critique à l'Administration au cours du témoignage de M. Sol Linowitz, ambassadeur des Etats-Unis auprès de l'OEA, en faveur de la ratification par le Congrès des amendements à la charte de l'OEA adoptés à Buenos Aires en février 1967 par les ministres des affaires étrangères américains.

"Ce fut une grande erreur d'appuyer aussi énergiquement la candidature de M. Galo Plaza (l'ancien président de l'Equateur). Si nous avions été plus discrets, il aurait bien pu être élu, car c'est un candidat extrêmement qualifié et un homme de premier ordre", a dit M. Fulbright. Il a ajouté qu'en proclamant publiquement leur appui de la candidature de M. Plaza, les Etats-Unis ont provoqué la jalousie des petits pays de l'hémisphère et ont fait preuve d'un "manque de respect" pour leurs susceptibilités.

M. Linowitz a énergiquement rejeté les critiques du sénateur Fulbright en affirmant: "Nous aurions pu forcer l'élection (du secrétaire général de l'O.E.A.), mais nous nous sommes limités à indiquer notre préférence pour le candidat de l'Equateur."

Vietnam: U Thant entreprend un voyage en Inde, URSS et en G.B

NATIONS UNIES (AFP) – C'est une mission politique en rapport direct avec les coulisses diplomatiques de la guerre du Vietnam qu'entreprend le secrétaire général des Nations unies U Thant en se rendant à New-Delhi, à Moscou et à Londres. On ne fait aucun secret à ce sujet dans l'entourage du secrétaire général. La seule réserve que l'on formule sur le caractère "vietnamien" du périple de M. Thant réside dans l'importance qu'il attache à la deuxième conférence des Nations unies pour le commerce et le développement qui se tient à New-Delhi et qui lui fournit le motif apparent de son voyage. Le secrétaire général tient absolument à prononcer un discours devant cette conférence dont il considère les travaux comme essentiels dans l'évolution future des relations internationales soit vers les dangers d'un angoissant déséquilibre économique et social à l'échelle du globe terrestre ou vers les promesses de la recherche sincère d'un équilibre rationnel entre pays riches et pays pauvres.

U Thant ne pourra manquer de se trouver à peu près complètement d'accord sur les perspectives de la guerre du Vietnam avec Mme Indira Ghandi, premier ministre de l'Inde, mais ce sont les possibilités de faire cesser cette guerre le plus rapidement possible qui le préoccupent à la suite de l'éruption en force du Vietcong à travers le Sud-Vietnam. On estime à l'ONU que c'est de cette préoccupation que M. Thant parlera surtout avec le président Kossyguine à Moscou.

A ce sujet certains diplomates prêtent au secrétaire général l'opinion qu'un facteur diplomatique important ressort des derniers événements au Sud-Vietnam: les Etats-Unis, quelles que soient leurs déclarations publiques, ne sont plus tenus à tant d'égards psychologiques et politiques vis-à-vis du gouvernement Thieu-Ky de Saigon: ce gouvernement, ses hommes et le degré d'autorité qu'il a pu acquérir se sont désintégrés ou sont en cours de désintégration. Ainsi, on s'approche du stade où les Etats-Unis seraient vraiment face à face avec Hanoï et le Vietcong, ayant dû, par la force des choses renoncer à justifier leur action au Vietnam par la nécessité de protéger des autorités légitimes et constituées à Saigon.

Il serait concevable que c'est de cette possibilité que U Thant voudra s'entretenir avec les dirigeants de Moscou.

En tout état de cause, on répète dans l'entourage du secrétaire général que, quel que soit le cours actuel des événemects au Vietnam, la solution du conflit réside, au-delà de la cessation des bombardements, dans le retour aux accords de Genève. Ces accords, rappelle-t-on prévoient la neutralisation de toute la péninsule indochinoise et l'évacuation de cette péninsule par toutes les troupes étrangères, c'est-à-dire par le corps expéditionnaire américain.

Hanoï proteste contre le bombardement de Saigon

HONG KONG (AFP) Le ministère des affaires étrangères nord-vietnamien a énergiquement condamné dans un communiqué les bombardements aériens et d'artillerie effectués par les Etats-Unis "et leurs laquais" contre Saigon et certaines villes sud-vietnamiennes depuis le 31 janvier. Le communiqué accuse également les Américains de faire usage de gaz toxiques, annonce l'agence Chine Nouvelle captée à Hong Kong.

"Il s'agit d'un crime abominable commis par les Etats-Unis et leurs pantins au Sud-Vietnam ainsi que d'un insolent défi lancé contre l'opinion mondiale", ajoute le communiqué qui se termine par un appel à tous les peuples pacifiques pour qu'ils dénoncent les "agresseurs" et exigent "l'arrêt immédiat de tout acte criminel contre le peuple sud-vietnamien".

Aide au pape

CITE DU VATICAN (AFP) – A la suite de l'aggravation du conflit au Vietnam le pape a fait parvenir une importante somme d'argent à la "Caritas" vietnamienne pour faire face aux besoins des populations éprouvées par les sanglants combats.

Témoignage sur le moral et l'action du Vietcong

par François Pelou, de l'AFP

SAIGON (AFP) – En quittant les faubourgs de Cholon, lundi, les Vietcong ont déclaré: "Nous reviendrons à Saigon dans trois jours". Ils l'ont dit à un jeune Français détenu par eux depuis dimanche matin dans une "zone Vietcong" dans le septième arrondissement à Cholon.

Pour ce témoin, la fraternisation a été plus poussée qu'il ne l'aurait cru. La "zone occupée" où il se trouvait est un quartier populaire couvert de petites maisons le long de ruelles étroites. Les Vietcong se déplacent en toute sécurité dans ces ruelles. Il a pu voir, près d'un mur, les cadavres de deux policiers et, dans une maison, une quinzaine de prisonniers mains liées dans le dos: policiers, quelques soldats et des civils.

Une population disciplinée, collaborant avec les Vietcong qui parmi elle ne paraissaient jamais être sur leurs gardes. Des enfants, des civils conduisant le prisonnier d'un point à l'autre: telles sont les observations de ce jeune Français qui ajoute: des cadres politiques vivaient dans ce quartier depuis longtemps déjà et avaient préparé l'arrivée des Vietcong armés. Selon ce témoin, lorsque les Vietcong sont partis, trois heures avant l'arrivée des gouvernementaux lundi soir, ils ont laissé sur place "une cinquième colonne." En effet, dans la foule des passants, après le retour des soldats gouvernementaux, on pouvait reconnaître, rentrés dans l'anonymat, des jeunes hommes qui la veille portaient le fusil chinois et le morceau de tissu rouge d'identification sur la poitrine.

Les responsables politiques semblent être particulièrement actifs parmi la population. Les thèmes développés étaient: le gouvernement de coalition est la seule solution pour arriver à la paix et se débarrasser de l'impérialisme américain.

Ces observations recueillies au cours d'un séjour forcé en "territoire Vietcong", semblent plus favorables à ces derniers que les rapports diffusés par les services américains à Saigon.

Il est certain que ces rapports proviennent surtout de centres de réfugiés catholiques du nord et que l'anticommunisme de ces groupes est notoire.

Mais de nouveau, les services américains, après une interruption de sept jours, le temps du gros de l'offensive, ont repris la publication de rapports annonçant une "baisse du moral des troupes Vietcong déçues et meurtries".

Or, ce sentiment ne semble jamais avoir été décelé par le jeune Français parmi les Vietcong qui occupaient le quartier du septième arrondissement. Au contraire pour ce jeune homme qui a suivi les premiers durs combats à Saigon et qui a été témoin des pertes Vietcong, le moral de ses gardiens et des cadres politiques était très bon.

MAINTENANT OUVERT!

Le plus luxueux hôtel de Ville St-Laurent

COCKTAIL LOUNGE-SALLE A MANGER
DINERS D'HOMMES D'AFFAIRES
(Décors Espagnols)
SALLES DE BANQUETS, MARIAGES, ASSEMBLEES

POUR LE PLAISIR DE LA DANSE TOUS LES SOIRS
ANDRE MIRON
Du "Village Canadien" à l'Expo

DINEZ ET DANSEZ AU SON DU TRIO JEUDI AU SAMEDI de 7 hres p.m. à 9 hres p.m.
Aucuns frais: d'admission, de couvert, de minimum

LE SEVILLE
4545 COTE VERTU (à la sortie 19 de la Trans-Canadienne)
INFORMATIONS: 332-2720
M. RHEAL DESJARDINS, maître d'hôtel

Le Canada passe à l'avant-garde dans la production du verre

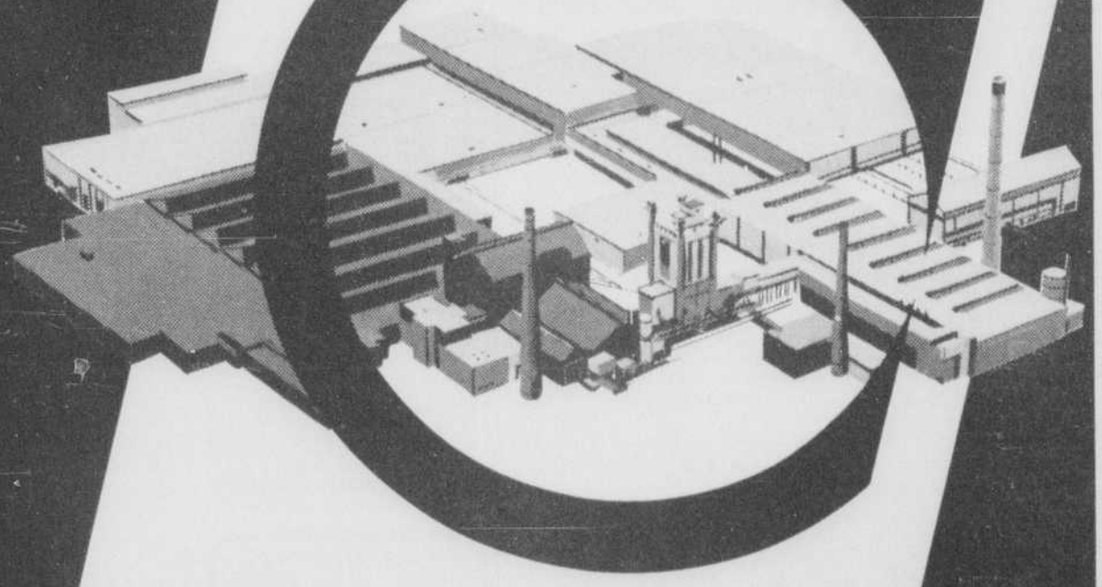

La nouvelle usine de verre Float construite par Pilkington à Toronto est la plus moderne au monde. Edifiée au coût de plusieurs millions, elle produit du verre Float, un verre révolutionnaire. On l'obtient par flottage d'un ruban de verre fondu sur un bain d'étain liquide. Le verre en sort avec des surfaces parfaitement plates, parallèles et polies au feu. Le verre Float a remplacé la glace polie. C'est le meilleur verre d'usage général qui soit.

PILKINGTON GLASS LIMITED
3444 EST, BOUL. SAINT-JOSEPH
ROSEMONT (MONTRÉAL 19), QUÉBEC

COURS DE CONVERSATION

Berlitz
Langues Vivantes

Bénéficiez de nos 90 années d'expérience de recherches et d'expansion.

MONTRÉAL -	288-3111	REPENTIGNY -	288-3111
CHATEAUGUAY -	288-3111	STE-THÉRÈSE -	288-3111
QUÉBEC -	529-6161	TROIS-RIVIÈRES -	378-2811
SHERBROOKE -	569-9179	CHICOUTIMI -	549-7474
RIMOUSKI -	723-1944	SHAWINIGAN -	537-0416
ST-HYACINTHE -	773-7022	DRUMMONDVILLE -	478-7000
GRANBY -	378-8787	ST-JEAN -	346-6100
ST-JÉROME -	436-1398	VALLEYFIELD -	371-3010
JOLIETTE -	756-0438	SOREL -	743-4679
ROUYN -	762-0282	OTTAWA -	232-5343

ÉGALEMENT – TORONTO – CALGARY – EDMONTON – VANCOUVER

ENGLISH ESPAÑOL ITALIANO РУССКИЙ 日本語 Deutsch FRANÇAIS

Arts et spectacles

Dix minutes avec Anne-Marie Gendron

Une jeune pianiste affronte Prokofieff

Une entrevue de Jacques Thériault

Anne-Marie Gendron est une jeune pianiste montréalaise comblée. Trois fois boursière des Amis de l'art lauréate ex-aequo d'un concours provincial l'an dernier (lequel réunissait 35,000 jeunes musicienu), elle donnera son premier concert important ce soir au théâtre Wilfrid-Pelletier. Destinée aux jeunes étudiants et travailleurs du Québec, la représentation sera placée sous la direction de Pierre Hétu.

Elle avait six ans lorsqu'elle s'est assise pour la première fois devant un piano. Après six leçons, elle montait sur la scène de son école et interprétait pour les étudiants une petite pièce de Mozart. "Je n'arrive pas à me rappeler exactement de l'oeuvre, dit-elle. Par contre, je me revois dans ma petite robe..."

Elle rêve à Prokofieff, adore Bach et Mozart, préfère le concert à la musique de chambre, lit Mauriac avec passion... et donnera ce soir son premier concert important avec l'OSM.

Les premiers pas

C'est Soeur Marie-de-l'Immaculée qui guida ses premières touches sur le clavier. Vint Mlle Yvonne Hubert, une sorte d'ange gardien qui la fait travailler depuis une douzaine d'années. Aujourd'hui, elle a 18 ans.

— "J'ai eu beaucoup de chance, dit-elle avec une humilité déconcertante. Jouer avec un orchestre symphonique est tout à fait fascinant. On prend conscience de toutes les sections d'un orchestre, des musiciens, d'un chef..."

— Comment voyez-vous justement le travail de Pierre Hétu?

— "Il est, à coup sûr, de mon côté. D'abord, il est jeune; je me sens plus près de lui. Puis, il adore ce troisième concerto de Prokofieff. Ses conceptions de l'oeuvre rejoignent les miennes. Cela est fantastique."

— Quelle est justement votre vision de ce concerto?

— "Il y a une évolution constante qui atteint à la maturité: d'abord la naiveté du premier mouvement, puis une prise de conscience, enfin une espèce de victoire sur la souffrance qu'on arrive à surmonter."

Lecture de Mauriac

Elle appartient à une famille de neuf enfants, tous musiciens. Pendant six ans, elle a joué de la musique de chambre avec ses soeurs. Elle est très attachée à Bach et Mozart, son compositeur de prédilection. Mais, en dehors de la musique, elle porte un culte à Mauriac. "Ange noir" ou "Destin", elle passa cinq étés au camp musical du Mont Orford; c'est là qu'elle polit sa technique en compagnie de Karl Engel et Vlado Perlemuter. En février dernier, elle joue en trio aux Concerts Sarah Fischer. Suivent deux concerts aux Matinées Symphoniques.

— "Il n'est pas facile de jouer pour un public de jeunes. Il est néanmoins très réceptif, poursuit-elle. Sentir la multitude des oreilles qui vous écoutent, c'est effarant et merveilleux à la fois. Il s'agit de l'accrocher, de lui plaire. Pour cela, il faut prendre son courage à deux mains."

— Jusqu'où irez-vous dans le monde musical?

— "Lorsqu'on a atteint la carrière internationale, on veut la garder. Mais il y a beaucoup de concurrence. Et je ne suis pas encore là. J'aimerais faire beaucoup de concerts, autant que ma santé me le permettra. Préparer une oeuvre, la répéter, c'est difficile. Jouer devant un public, refouler le trac sans cesse présent, c'est encore plus épuisant."

Il lui arrive de se frôler aux oeuvres contemporaines. Certaines la choquent un peu. Ce qui ne l'empêche pas d'avoir déjà travaillé une étude de sonorités de François Morel et une étude de Jean-Papineau Couture avec beaucoup d'intérêt. Sur ce, elle dit: "J'aimerais avoir le temps d'y consacrer plus d'attention, mais je dois creuser le répertoire traditionnel."

La nuit dernière, elle a rêvé au concerto de Prokofieff; aujourd'hui elle actualisera sa rêverie. Demain, ce "novilleros" du piano sera promu (nous l'espérons) "toréador" de la scène. Il n'en tient qu'à elle.

Groupe de Rencontres Musicales

HOMMAGE À COUPERIN ET MESSIAEN

par Jacques Thériault

Comment exprimer toute notre satisfaction à la suite du concert du GRM, présenté lundi à la Bibliothèque Nationale? Il est rare qu'une manifestation musicale apporte autant de nouveauté, autant d'enseignement précieux en une seule soirée. La première partie commémorait le 300e anniversaire de naissance de Couperin; la seconde marquait le soixantième anniversaire de Messiaen. Soit, un excellent mariage de deux compositeurs d'influence: Couperin au début du 18e siècle et Messiaen à notre époque.

En interprétant trois pièces pour clavecin seul, Mireille Lagacé a fait revivre la délicatesse, la perfection d'écriture et trois aspects "insolites" de Couperin (le pré-romantisme des "Moissonneurs", l'avant-signe de la polytonalité dans les "Barricades mystérieuses" et l'humour des "Fastes de la grande et ancienne Menestrandise"). Mis à part quelques accrocs mineurs dans la première pièce, la claveciniste fut vivante et fort goûtée.

Le neuvième concert des goûts réunis ("Ritratto dell'amore") de Couperin réunissait Mireille Lagacé au clavecin, Taras Gabora (violoniste montréalais qu'on entendra avec son quatuor à la SMCQ demain) et une gambiste de New York, Barbara Mueser. Peu connue également, cette oeuvre était débordante de vitalité, même si les instrumentistes n'étaient pas toujours ensemble, même si le violoniste n'avait pas tout à fait la sonorité requise.

Bruce Mather, pianiste et compositeur torontois, a joué avec une maîtrise extrême le "Merle de roche", un des treize livres du Catalogue d'oiseaux de Messiaen. Aux côtés de Josèphe Colle (commentatrice), les commentaires du pianiste éclairèrent la forme d'écriture et l'atmosphère qui régit le catalogue d'oiseaux. (On sait que Mather a étudié avec le compositeur à Paris). Mais ce fut l'audition qui impressionna le plus. Surtout la seconde, pendant laquelle le pianiste était beaucoup plus détendu, plus habile à pénétrer cette nature complexe et influente du XXe siècle.

Demain soir à la SMCQ

PEPIN, WEBERN, MOREL ET GARANT

La Société de musique contemporaine du Québec présente son dixième concert, demain à 20h30, Salle Claude Champagne.

Au programme: "Variations pour quatuor" de Clermont Pépin; le "Quatuor, opus 28", d'Anton Webern; le "Quatuor No 2" de François Morel, et "Phrases I" pour mezzo-soprano, piano-céleste et percussion de Serge Garant.

Les "Variations pour quatuor" de Pépin furent présentées en public pour la première fois en 1957 par le regretté Quatuor de Montréal.

Le "Quatuor opus 28" de Webern est une oeuvre contrapunctique qui date de 1938. Elle est considérée comme une oeuvre majeure du musicien viennois.

Le "Quatuor No 2" de François Morel date de 1962-1963. Il fut commandé par Radio-Canada pour le Quatuor canadien de Toronto. A son sujet, le compositeur déclare: —"J'ai voulu exploiter jusqu'à la limite la variété de couleur obtenue par un tel ensemble, employant toutes les formes expressives et dynamiques que je connaissais du jeu des cordes pour créer une musique passionnée, contrastée, expressive et active".

"Phrases I" pour mezzo-soprano, piano-céleste et percussion de Serge Garant fut écrit en août 1967 et présenté le mois suivant en sa version ballet au pavillon de la Jeunesse à l'Expo. L'oeuvre est écrite sur un texte de Pierre Bourgault et sera donnée en sa version concert.

A ce concert participeront le Quatuor Gabora de Montréal, le mezzo-soprano Fernande Chiocchio, le pianiste Serge Garant et le percussionniste Guy Lachapelle.

L'Orchestre Symphonique de San Francisco en 1970

Seiji Ozawa succédera à Josef Kripps

(SAN FRANCISCO) — Seiji Ozawa, 32 ans, chef de l'Orchestre symphonique de Toronto, succédera à Josef Kripps comme chef de l'Orchestre symphonique de San Francisco, en 1970.

M. Kripps a fait savoir que ce choix répondait à ses voeux, car a-t-il dit, "Ozawa assume-sicien de l'avenir qui, en prenant la relève, continuera le travail que l'au accompli en formant cet orchestre."

Premier chef d'origine japonaise à diriger un orchestre aux Etats-Unis, Seiji Ozawa assumera ses nouvelles fonctions quand Josef Kripps abandonnera son poste à la fin de la saison 1969-70.

Ozawa, dont le nom avait été fréquemment mentionné comme successeur possible de Leonard Bernstein, à titre de directeur musical de la Philharmonique de New York, a signé un contrat de trois ans avec l'Orchestre symphonique de San Francisco.

Actuellement, en plus d'être chef attitré de l'Orchestre de Toronto, Seiji Ozawa est directeur musical du Festival Ravinia organisé chaque été par l'Orchestre symphonique de Chicago. Il continuera son travail au festival, mais il abandonnera son poste à Toronto, à l'expiration de son contrat, soit au printemps 1969. Au cours de la saison musicale 1969-70, il sera chef invité de plusieurs orchestres, notamment ceux de New York, Boston, Philadelphie et Cleveland.

Au Rideau-Vert

DEUX PIÈCES DE PINTER

Le 15 février prochain, c'est un programme double que met à l'affiche le Théâtre du Rideau Vert. Il s'agit d'une double création de l'auteur anglais Harold Pinter, en adaptation française de Eric Kahane: "La Collection" et "L'Amant".

Harold Pinter a trente six ans, comédien puis dialoguiste du fameux film "The Servant", auteur d'une première pièce, "Le Gardien" jouée à Paris en 1961, c'est avec le succès triomphal de "La Collection" et "L'Amant" — le Théâtre Hébertot les a créées en 1965 et gardées à l'affiche pendant toute une saison — que le dramaturge atteignit la célébrité, faisant l'unanimité parmi les critiques — se voyant comparé à Tchékhov, Ionesco, Hitchcock, Kafka, Strindberg et bien d'autres — qui écrivirent: "C'est un régal d'agacement" — "De la politesse au poignard" — "Un poignard soigneusement ganté de velours, c'est du grand art."

"La Collection" pièce en un acte, fut créée le 18 juin 1962, à l'Aldwych Theatre de Londres et enfin, à Paris en septembre 1965. A Montréal, "La Collection" sera interprétée par Monique Miller, Benoit Girard, Louis Aubert et Dominique Briand.

THÉÂTRE

APPRENTIS-SORCIERS: "Les chevaux de cirque" - Jeudi - vendredi et samedi: 20h.30 - dimanche: 19h.30.

LA BOÎTE À CLÉMENCE: "Sois toi-même", revue musicale de Clémence Desrochers et Pierre F. Brault. Vendredi (21h. et 23h.) et samedi 20h.30 et 22h.30.)

COMÉDIE-CANADIENNE: Les trois ménestrels - 20h.30.

INSTANT THEATRE: (Place Ville-Marie): "The Care taker" de Harold Pinter, du mardi au vendredi à 19h.30 - Samedi à 14h.30 et 19h.30, relâche dimanche et lundi (jusqu'au 27 janvier).

THEATRE DE L'ESCALE: "Hamlet prince du Québec" de Robert Gurik; tous les soirs à 20h.30 (sans relâche).

NOUVELLE COMPAGNE THÉÂTRALE: (sable du Gésu): "La jalousie du barbouillé" et "Le médecin malgré lui" de Molière; soirée: 19h.30, samedi: 20h.30 (jusqu'au 6 février).

LE PATRIOTE: Anne Sylvestre (jusqu'au 11 février).

THEATRE DU RIDEAU-VERT: "Un drôle de couple" de Neil Symond - Du lundi au samedi: 20h.30 - Dimanche en matinée: 14h.30 et 19h.30.

PLACE DES ARTS

THEATRE WILFRID-PELLETIER: Concert pour la jeunesse sous la direction de Pierre Hétu - Pianiste: Anne-Marie Gendron - 20h.30.

THEATRE MAISONNEUVE: Enrico Macias - 20h.30.

THÉATRE PORT-ROYAL: "Pygmalion" de Shaw - Tous les soirs à 20h.30

CINÉMA

EN LANGUE FRANÇAISE

AMHERST - "A tout coeur à Tokio" 11.15 - 2.50 - 6.35 - 10.10 - "L'Espervier des Caraibes" - 15.55 - 4.45 - 8.20.

BIJOU - "Le Tigre aime la chair fraiche" - 12.10 - 3.33 - 6.36 - 9.59 - "Amour et passions de Verdi" 1.34 - 4.57 - 8.20.

CANADIEN - "Indomptable Angélique" - 12.15 - 3.25 - 6.35 - 10.00 "Quand les parents dorment" - 1.45 - 5.00 - 8.20.

CHAMPLAIN - "Qui a peur de Virginia Woolf ?" 1.56 - 5.53 - 9.50 "Big Boy" (Un grand garçon) 12.10 - 4.07 - 8.04.

CHATEAU - "Un homme, 7 femmes" 2.55 - 6.20 - 9.15 - "Commissaire X-Halte LSD" 1.05 - 4.30 - 7.55.

CREMAZIE - "La melodie du Bonheur" 8.15 - Matinée mercredi 1.15.

ELECTRA - "Jerry la grande gueule" et "La rage de survivre" 10.28.

ELYSÉE - Salle Alain Resnais: "La Collectionneuse" 7.30 - 9.30 - sam. et dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 (10.00 sam.) Salle Eisenstein: "Le Règne du jour", même horaire.

FLEUR DE LYS - "Lamiel" - 1.30 - 3.30 5.30 - 7.30 - 9.30.

FRANÇAIS - "Un homme, 7 femmes" 2.50 - 6.10 - 9.30 - "Commissaire X-Halte LSD" - 1.05 - 4.25 - 7.45.

GRANADA - "Un homme, 7 femmes" 1.10 - 4.35 - 7.35 - "Commissaire X-Halte LSD" 2.50 - 6.15 - 9.35.

JEAN-TALON - "Oscar" sur sem. 7.05 - 10.00 - dim. 1.20 - 4.15 - 7.05 - 10.00 "Le Gang descend sur la ville" sur sem. 5.40 - 8.35 - dim. 12.00 - 2.50 - 5.40 - 8.35

MAISONNEUVE - "Oscar" sur sem. 7.05 - 10.00 dim. 1.20 - 4.15 - 7.05 - 10.00 "Le Gang descend sur la ville" sur sem. 5.40 - 8.35 - dim. 12.00 - 2.50 - 5.40 - 8.35

MERCIER - "Jerry lagrande gueule" "La Rage de survivre"

MONTCALM - "Haute Infidélité" & "Les deux orphelines" dès 6.00.

PAPINEAU - "Dr Zivago" 2.15 - 8.15

PARISIEN - "La Fontaine de l'amour" 10.00 - 12.15 - 2.30 - 4.45 - 7.00 - 9.25

PLAZA - "Indomptable Angélique" 12.15 - 3.25 - 6.35 - 10.00. "Quand les parents dorment" 1.45 - 5.00 - 8.20.

RIVOLI - "A tout coeur à Tokyo" 3.00 - 6.30 - 9.55 - "L'Eperlier des Caraibes" - 1.10 - 4.40 - 8.05.

SAINT-DENIS - "Amour et passions de Verdi" - 12.05 - 3.28 - 6.31 - 9.54 - "Le Tigre aime la chair fraiche" 1.44 - 5.07 - 8.30.

VENDOME - "Belle de jour" - 12.45 - 2.50 - 5.00 - 7.15 - 9.30.

VILLERAY - "Jerry la grande gueule" "La Rage de survivre"

EN LANGUE ANGLAISE

ALOUETTE - "Gone with the Wind 8.15 Mats. sam. dim. et mer. 2.15

ATWATER - "The Incident" - 12.55 - 3.05 - 5.20 - 7.30 - 9.40.

CAPITOL - "The Naked Runner" 10.30 12.40 - 2.50 - 5.00 - 7.10 - 9.25.

CINERAMA-IMPERIAL - "Custer of the West" - soirs 8.30 - Mats. mer. et sam. 2.00 - dim. 2.00 - 7.30.

THE CINEMA WESTMOUNT SQUARE - "Reflections in a Golden Eye" 1.15 - 3.15 - 5.20 - 7.20 - 9.25

KENT - "How I Won the War" - 1.20 3.20 - 5.20 - 7.20 - 9.15.

LOEW'S - "Valley of the Dolls" 10.10 - 12.25 - 2.35 - 4.50 - 7.00 - 9.15

PALACE - "Wait Until Dark" 10.35 12.45 - 2.55 - 5.05 - 7.15 - 9.30

PLACE DU CANADA - "Tony Rome" 2.10 - 4.20 - 6.30 - 9.00.

PLACE VILLE-MARIE (Petite salle) - "Blow-Up" 12.10 - 2.20 - 4.30 - 6.40 - 8.50

SEVILLE - "Robbery": 1.05 - 3.05 - 5.05 - 7.10 - 9.15.

SNOWDON - "Far from the Madding Crowd" en soirée - 8h.15 - Matinee (merc. sam. et dim.) 2.15

STRAND - "Westend Jungle" - 11.40 - 2.20 - 5.00 - 7.40 - 10.20 - "The Tramplers" 10.00 - 12.40 - 3.20 - 6.00 - 8.40.

VAN HORNE - "Seventeen" - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

WESTMOUNT - "Camelot" 8.15 - Matinees mer. sam. dim. 2.15

YORK - "Bonnie and Clyde" 12.45 2.50 - 5.00 - 7.05 - 9.25

EN LANGUES ÉTRANGÈRES

Grec s.-t. anglais

EMPIRE - "Young Aphrodites" - 6.15 - 8.15 - 9.45 - sam. et dim. 1.00 - 2.45 - 4.30 - 6.15 - 8.15 - 9.45.

Italien s.-t. français

DAUPHIN - "La Fuga" - 7.30 - 9.30 - Sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

Danois s.-t. anglais

PLACE VILLE-MARIE - "Venom" - 1.05 - 3.10 - 5.10 - 7.15 - 9.15.

Allemand s.-t. français

ART - "Walsungenblut" 7.15 - 9.15 - Dim. 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15.

Suédois s.-t. anglais

FESTIVAL - "The Royal Track" - 7.30 - 9.30 - dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

Italien s.-t. anglais

VERDI - Festival Antonioni: "L'Eclipse" 5.40 - 9.45 - "Le cri" 7.50.

CINEMATHÈQUE CANADIENNE - Relâche le mercredi.

ANNE SYLVESTRE
AU PATRIOTE
DU 2 au 11 FÉVRIER
1474 est, Ste-Catherine - Rés. 521-6666
a compter de 11 h. a.m.

LES APPRENTIS-SORCIERS
1297 rue Papineau
LES CHEVAUX DE CIRQUE
Jean Guy SABOURIN
JEU. VEND. SAM. 8 h. 30 P.M.
DIM. 7 h. 30 P.M.
METRO: STATION PAPINEAU 523-1211
Aucune réservation

Arts et spectacles

Radio Télévision

Jazz en liberté

Jazz en liberté justifie doublement son titre puisque, du 8 au 23 février, le grand orchestre de jazz de Radio-Canada voyagera en Allemagne et en Sardaigne. Il donnera une série de 6 ou 7 concerts dans différentes bases des forces armées canadiennes: Werl, Lahr, Deux-Ponts, Soest, Hemer puis celle de la Sardaigne.

Jazz en liberté a été la première émission de "jam-session" sur les ondes, à Montréal. Habituellement, les orchestres de jazz jouaient uniquement de la musique écrite. Le fait que l'émission ait lieu en public accentue l'authenticité de l'improvisation des musiciens.

Le grand orchestre de jazz de Radio-Canada est composé de 20 musiciens qui constituent différentes petites formations (trios, octuors). Ce sont ces formations qui jouent tour à tour, à l'émission. Chaque dimanche, les "jazzmen" ont l'habitude de se réunir pour jouer en grande formation, comme ils le feront au cours de cette tournée.

L'orchestre se compose de 5 trompettes, 4 trombones, 5 saxophones et les rythmes (batterie, contrebasse, guitare). Deux chefs, également solistes, se relaieront pour assurer la direction des concerts: Al Baculis (clarinettiste) et Vic Vogel (trombone, piano et tuba), qui est appelé l'homme-orchestre. Le programme de ces concerts sera constitué par des classiques du jazz et aussi des compositions des deux chefs. Une large place sera faite également à l'improvisation (jam-session).

Vic Vogel, qui est d'origine européenne (il a des antécédents hongrois, allemand, autricien et russe), est né à Montréal en 1935. Dès l'âge de 12 ans, il jouait du piano et travaillait déjà dans les boîtes. Ne connaissant pas la musique, il interprétait d'oreille. Aux Etats-Unis, il réalisa de nombreux arrangements et fit partie de l'orchestre de Slide Hampton et travailla avec Woody Hermann.

Al Baculis, né à Montréal en 1930, a dès son plus jeune âge étudié la musique, d'abord à l'université McGill puis avec un professeur. Il est clarinettiste et compose des pièces de jazz et quelques pages de musique classique où il rappelle l'influence du jazz.

Al Baculis a écrit de nombreux arrangements pour le compte de Radio-Canada et a dirigé souvent des orchestres pour des émissions de jazz et de variétés. Il a enregistré trois disques de musique populaire.

Outre les 20 musiciens, l'équipe de **Jazz en liberté** comprend le réalisateur André-F. Hébert, la présentatrice Colette Devlin et l'assistante Nicole Nevers qui est aussi chanteuse. Plusieurs concerts seront enregistrés pour la radio de Radio-Canada, et il est possible qu'une émission soit réalisée en direct.

En un clin d'oeil

● **JEUNESSE: canal 2, à 18 h 00 – JEUNESSE OBLIGE "Les Copains d'abord". Animateur: Michel Trahan. Invitée: Françoise Hardy.**

● **SPORT: canal 2, à 20 h 30 – LA SOIREE DU HOCKEY Les Flyers de Philadelphie rencontrent les Canadiens de Montréal, au Forum.**

● **VARIETES: canal 2 à 19 h 30 – A GUICHET FERME Animatrice-vedette: Ginette Letondal. Invités: Claude Septembre et Tex. Nouveau visage: Lise Massé. Ginette Letondal: "Jean le débardeur", "Ohé matelot" et "Les Rues d'Amérique". Claude Septembre: "Que va-t-on faire de toi?" et "Toi qui cherches l'amour". Tex: "Le Départ" et "Je t'emmène avec moi". Lise Massé: "Ne dis rien". à 20 h 00 – D'IBERVILLE Avec Albert Millaire, Jean Besré, François Tassé, Jean Brousseau, Jacques Monod, Gilles Pelletier et Alexandre Rignault. Texte: Guy Fournier.**

● **POLITIQUE: ce soir à la radio d'Etat de 22 heures 30 à 23 h. 45, MM Guy Bourrassa et Jean-Louis Gagnon commenteront la présente conférence fédérale-provinciale.**

Horaires-TV

MERCREDI

Le sigle C marque une émission en couleur.

CBFT 2

9.55 Aujourd'hui à CBFT
10.00 Le roman de la science
10.30 Monsieur surprise présente
10.45 La Souris-Verte
11.00 Trois étoiles
11.30 Long-métrage: "L'homme amphibie" - Aventures - Russie.
1.00 Téléjournal
1.15 Cinéfeuilleton
1.30 L'agriculteur de demain
2.00 Mini-métrage: "L'homme à la recherche de son passé"
3.00 Femme d'aujourd'hui
4.00 Bobino
4.30 La boîte à surprise
5.00 Robin Fusée c
5.30 Ultraman c
6.00 Jeunesse oblige: Les copains d'abord.
6.25 Nouvelles du sport
6.30 Téléjournal
6.45 Aujourd'hui c
7.30 A guichet fermé
8.00 D'iberville c
8.30 Hockey: Philadelphie à Montréal" c
10.15 Les Cailloux c
10.45 Téléjournal
11.05 Supplément régional
11.15 Nouvelles du sport
11.20 Xe Jeux Olympiques d'hiver de Grenoble c
11.50 Sauve qui peut c
12.45 Téléjournal

CFTM 10

7.15 Mire et musique
7.30 Les p'tits bonshommes
7.45 Métro-Matin
8.45 36 - 24 - 36
9.00 Toast et café c
10.00 Voix de femmes
10.35 Edith Serei
10.45 L'école du bonheur
11.00 Voix de femmes
11.30 Éternel Amour "L'ange du péché" (# 1).
12.00 Première édition
12.15 Ciné-roman: "Pas de vacances pour M. le Maire" (# 4).
12.30 Ciné-midi: "La dame de onze heures" - Policier - France.
2.00 Ciné-mercredi: "La loi du silence" - Drame.
3.30 A vous de jouer
4.00 Le dernier des mohicans
4.30 Le zoo du capitaine Bonhomme c
5.30 Zorro c
6.00 Télé-métro c
6.40 Sports-Images c
6.50 Télé-métro c
7.00 Dernière heure c
7.15 Télé-Métro c
7.30 Le fugitif

Mangez du beurre
MY COUNTRY
fabriqué par
Laiteries

8.30 Réal Giguère illimité c
9.30 La grande vallée c
10.30 Deux pianos c
10.45 Dernière heure et météo . . c
11.00 La ronde des sports c
11.15 Cinéma: "Quelle sacrée soirée" - Vaudeville - France.
12.45 Dernière édition
12.55 Fermeture

CBMT 6

8.00 Test Pattern and Music
8.39 Today on CBMT
8.45 Quebec School Telecast . . c
9.00 Ground Water
9.15 Montreal Notebook
9.30 Quebec School Telecast
10.00 Quebec School Telecast
10.30 Friendly Giant
10.45 Chez Hélène
11.00 Mr. Dress-Up
11.26 Pick of the Week
11.55 CBC TV News
12.00 Serial Six
12.30 Search for tomorrow c
12.45 The Guiding Light c
1.00 Mid-Day Report
1.30 As the World Turns c
2.00 Love is a Many-Splendoured Thing c
2.30 Coronation Street
3.00 Take Thirty
3.30 Edge of Night c
4.00 Bonnie Prudden c
4.30 Barney Boomer
5.00 The mark of Zorro
5.30 Let's Go
6.00 He and She c
6.31 Evening Report
7.00 Seven on Six
7.24 Sports
7.30 The Mothers-in-Law . . . c
8.00 Mission Impossible c
9.00 Twenty Million Questions . c
9.30 Festival: "Matador"
10.30 1968 Winter Olympic Highlights
11.00 CBC National News
11.19 Viewpoint
11.26 Night Report
11.36 Sports Final
11.43 Movie Calvacade: "Dangerous Mission"
1.00 Final Report

CFCF 12

9.00 Sound of 12
9.15 Sign on News
9.30 University on the air
10.00 Romper Room c
10.30 Magic Tom c
11.00 Mike Douglas Show . . . c
12.30 Little People
1.00 Photo Finish
1.30 Mr. and Mrs. c
2.00 In Town c
2.30 People in Conflict
3.00 Magistrate Court
3.30 It's Your Move c
4.00 The Buddies c
4.30 Family Theatre: "The Helen Morgan Story" - Drame.
6.00 The Pierre Berton Show
6.30 Pulse c
7.00 Camera Call c
7.30 The Invaders c
8.30 Hockey: "Philadelphie à Montréal" c
10.30 Sports Hot Seat c
11.00 The National News
11.18 Pulse c
11.43 Pajama Playhouse: "Monster on the Campus" - Science-fiction.
1.00 Sign of News

Condition féminine

Imprécis, le projet de loi sur l'avortement rencontre l'opposition des spécialistes

par Renée Rowan

Plus de huit cents personnes ont assisté lundi soir à la soirée d'information sur le projet de loi sur l'avortement organisée sous les auspices du mouvement familial des Foyers Notre-Dame canadiens et qui avait lieu à l'auditorium du Plateau.

"Des rencontres de ce genre sont d'autant plus nécessaires, souligne M. Albert Lapointe, p.s.s., directeur des F.N.D. que le public est très peu renseigné sur la question de l'avortement. Avant de poursuivre le débat, il faut d'abord savoir de quoi l'on parle."

Sous forme de panel, des spécialistes ont étudié les avantages et les inconvénients vus sous les aspects juridique, médical, psychiatrique, moral, religieux et familial.

La phrase du nouveau projet de loi: "lorsque la grossesse serait susceptible de mettre en danger la vie ou la santé de la mère" semble être au coeur de tous les débats celle en tout cas qui a suscité le plus de commentaires. Les uns sont pour ce principe; les autres, au contraire, y sont fortement opposés.

Selon un des participants, le père Marcel Marcotte, s.j., rédacteur à la revue **Relations**, "le droit de légitime défense ne joue pas contre l'enfant, car il ne peut pas être considéré comme un agresseur injuste." Il y a selon ce panelliste une distinction très nette à établir entre deux cas très différents l'un de l'autre: celui où l'avortement est permis pour sauver la vie de la mère et celui où il est permis pour préserver simplement sa santé.

"Dans le premier cas, dit-il, je ne ferais pas au législateur un devoir de conscience de marquer son opposition. Les cas où la grossesse met réellement la vie de la mère en danger sont tellement rares, s'il en existe, que la législation sur l'avortement ne constituerait pas une grave menace au bien commun. D'autre part, une opposition trop radicale, sur ce point, risquerait fort de n'être ni comprise ni admise par l'opinion, et d'aggraver par là la division des esprits, au détriment de l'intérêt public... Quant aux principes moraux que l'avortement met en cause, il faut être un moraliste de métier pour en évaluer correctement la justesse et la force. C'est pourquoi, sous peine de rendre la loi odieuse au plus grand nombre, et, par là même, inopérante, le législateur est amené presque fatalement à autoriser l'avortement en faveur de la mère en péril de mort."

Dans une perspective de bien commun, le père Marcotte ne voit pas de raison absolument contraignante pour l'en empêcher. Mais quand il est question de légaliser l'avortement pour la seule protection de la santé physique ou mentale de la mère, la morale poursuit-il, reprend ses droits et le législateur lui-même, est tenu de s'y conformer. Personne affirme le père Marcotte, n'a le droit de tuer un être humain pour protéger un autre bien que sa vie – sa santé, son équilibre mental, etc. Car entre le tort subi et le tort causé, il n'y aurait plus de proportion. La notion de santé mentale est encore plus élastique et plus vague que celle de santé physique; elle a des chances d'être appliquée à l'avortement de façon encore plus arbitraire.

"La fille mère, l'épouse enceinte d'un enfant adultérin, la femme de quarante ans surprise par une grossesse inattendue, la travailleuse, la mondaine, l'artiste pour qui la venue d'un enfant est une catastrophe, la mère qui redoute de mettre au monde un bébé handicapé, toutes ces femmes devant l'événement peuvent être prises de panique et présenter des symptômes proprement névrotiques par le biais de la santé mentale, l'avortement a toutes les chances de devenir, à la longue, un simple moyen de contraception."

Une loi davantage positive

Pour le Dr Marcel Boisvert, psychiatre à l'hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville, le nouveau projet de loi sur l'avortement lui semble dans la pratique "décevant, inopérant, inefficace".

Pour traiter des états de panique causés par des situations sociales et psychologiques, je comprends très mal, dit-il, que la loi veuille confier à des comités hospitaliers la responsabilité de prendre de telles décisions (se référant toujours à l'article du projet de loi "lorsque la grossesse serait susceptible de nettre en danger la vie ou la santé de la mère").

"Quand on connaît la lourdeur des procédures de ces institutions déjà surchargées, je ne vois pas ces comités fonctionner rapidement et d'urgence, ce qui serait absolument nécessaire, par ailleurs. Ces comités hospitaliers ne pourraient fonctionner que très superficiellement."

Pourquoi demande le Dr Boisvert, les hôpitaux accepteraient-ils des responsabilités sans être organisés pour répondre de façon efficace et thérapeutique?

Le psychiatre a d'autre part souligné que dans ses dix-huit années de pratique médicale et psychiatrique, il n'a jamais entendu vanter les mérites thérapeutiques de l'avortement. "Ni mes confrères, ni mes collègues, ni encore mes clients ne m'ont jamais signalé quelqu'améliorations que ce soit dues à des avortements. Mais j'ai pu toucher régulièrement la profondeur et la gravité des complications de toutes sortes causées par l'avortement."

Le Dr Boisvert se dit très favorable à l'élaboration d'une loi sur l'avortement, mais "d'une loi positive qui s'occupe réellement des problèmes et qui n'essaie pas de barbouiller la réalité déjà si lamentable des conflits psychologiques et sociaux d'un grand nombre de malheureux. Je suis contre la fausse pitié, les pseudo-traitements et les palliatifs lorsqu'il est possible de faire une cure authentique. Il nous faut une loi sociale positive et c'est urgent."

Un problème d'éducation d'abord

Pour le Dr et Mme Raymond Lépine, membres de l'équipe de recherche des foyers Notre-Dame, chargés de présenter l'aspect familial et social de l'avortement, il n'y a qu'un seul moyen de réduire le nombre d'avortement illégaux: c'est par l'éducation de la société doublée d'une législation protégeant la famille ou l'enfant à naître. L'actuel projet de loi ne représente pour eux qu'une solution de replâtrage, une demi-mesure de façade, confuse et laissée à la libre interprétation de chacun.

Le Dr et Mme Lépine résument en trois points leurs suggestions: premièrement, donner à chacun le vrai sens de la sexualité et de l'amour, une "sexualité équilibrée, contrôlée, un amour conscient, de manière à ne pas être obligé d'avorter les filles-mères, mais à ne plus avoir de filles-mères"; deuxièmement, donner à tous le sens du respect de la vie: "si les gens comprenaient davantage ce qu'est un avortement, un bon nombre serait déjà moins prêt à l'accepter"; enfin, rendre les couples soucieux de leur rôle de procréateurs.

Le Dr et Mme Lépine ont réclamé l'aide de l'Etat pour créer dans ce sens des organismes d'éducation.

Un diagnostic difficile à poser

Après avoir exposé l'aspect médical de l'avortement, le Dr Suzanne Carreau a signalé que l'on n'insiste pas assez sur le fait que l'avortement présente dix fois plus de danger que l'accouchement.

Bien placé pour évaluer le risque couru par la mère au moment d'une nouvelle grossesse, le médecin est-il spécialement habilité à porter le jugement à savoir "quelle vie vaut d'être vécue"? D'autre part, la santé se définissant comme un état de bien-être physique et mental, cela laisse une marge très large d'interprétation. Pour un médecin, il est très difficile de poser un diagnostic clair et net quant à la santé de la patiente lors d'une grossesse.

"Je ne puis me défendre, dit-elle, d'une réaction de panique face à des décisions aussi graves, mais je me demande si, avec la transformation croissante de la puissance humaine technologique, on va pouvoir longtemps refuser de mettre le pied dans l'arbitraire, et s'il ne faut pas chercher la solution du côté du développement de la responsabilité accrue, en toute prudence".

Le but du nouveau projet de loi

Selon Me Jean Trépanier, chargé de présenter l'aspect juridique du projet de loi sur l'avortement, l'intention du législateur semble assez claire: permettre l'avortement thérapeutique. L'avortement est permis dans les seuls cas où un danger plane sur la santé ou la vie de la mère en raison de la grossesse. Il est à prévoir d'autre part que les tribunaux prendront en considération la santé psychologique, mais le projet ne tranche pas cette question de façon explicite.

Comme les autres panellistes, Me Trépanier s'est demandé si seuls les avortements thérapeutiques réels seront faits.

"Le problème que nous considérons ici n'est pas de savoir si la loi en elle-même est bonne ou non, mais si elle sera appliquée et comment elle sera interprétée. Il est sûr que le projet présente des possibilités d'interprétation assez diverses: on peut être plus ou moins large dans l'appréciation que l'on fait du danger que comporte la grossesse pour la santé de la mère. Par contre, il reviendra aux tribunaux de fixer les critères: c'est là le rôle de la jurisprudence en droit pénal."

A son tour, Me Trépanier s'est demandé si l'Etat exercera toute la vigilance nécessaire à l'application stricte de la loi? Il en a le devoir, dit-il, et s'il ne le fait pas, on doit l'y obliger plutôt que de réclamer l'abolition de la loi.

SAIGON. - Les femmes et les enfants fuient leurs maisons incendiées pour rejoindre, baluchon au bras, les groupes de réfugiés qui s'établissent temporairement dans le secteur sud-ouest de Saigon. Un drap déchiré attaché à un bâton qui est porté par cet enfant, remplace le drapeau blanc que hissent normalement les réfugiés pour obtenir la protection des militaires des deux camps. (Téléphoto AP)

Taxe de vente généralisée:

Piquets de protestation devant les édifices gouvernementaux

Environ une douzaine de femmes représentant quatre organisations ont établi une ligne de piquets devant les édifices gouvernementaux du Québec à Montréal, hier.

Cette manifestation avait pour but de protester contre le projet du gouvernement du Québec d'imposer une taxe générale de sept pour cent, projet actuellement à l'étude.

Les manifestantes sont membres de la Ligue des Femmes du Québec, des "Inflation Fighters", du Conseil du travail de Montréal et des fonctionnaires municipales.

"Nous espérons faire porter l'attention avant qu'on adopte la loi, sur le fait que la taxe de sept pour cent envisagée sera imposée sur les aliments", a dit Mme Blanche Gélinas, présidente de la Ligue des Femmes du Québec.

"Une taxe sur les aliments et les produits pharmaceutiques affecterait les petits salariés plus que toute autre catégorie", a-t-elle dit.

L'influence des femmes en politique est très limitée

NATIONS UNIES – La commission des Nations unies sur la condition de la femme a adopté lundi à l'unanimité une résolution qui note que, bien que les femmes aient acquis des droits, l'égalité des droits politiques et civiques avec les hommes dans la plupart des pays, l'exercice de ces droits et l'influence réelle des femmes ainsi que leur participation en ce qui concerne les décisions politiques restent limités, dans les faits, à un faible nombre de pays.

Cette résolution était soumise par la France, les Etats-Unis, la Finlande, l'Iran, le Libéria et la Mauritanie et amendée par l'URSS. Elle reconnaît cependant que des progrès considérables ont été réalisés dans l'accession des femmes aux droits politiques dans les législations des pays.

ASSURANCE INCENDIE
L. M. DESILETS
Montréal 861-5395
St-Hilaire 467-9311

Ouverture cet après-midi du grand Salon culinaire

Le 31e grand Salon culinaire du Québec, organisé conjointement par le Conseil de l'hôtellerie et de la restauration et le ministère du tourisme, s'ouvre cet après-midi, en l'hôtel Windsor et se poursuivra jusqu'à vendredi, 9 février inclusivement.

Le but de cette expression gastronomique est de faire connaître au grand public les excellents talents multiformes de nos chefs cuisiniers et pâtissiers et de proclamer publiquement leurs mérites. Ils ont été inaugurés en 1913 et attireront cette année un nombre sans précédent d'exposants et d'établissements.

Quelques heures avant le lever du rideau de ce 31e Salon culinaire par le ministre du Tourisme, M. Gabriel Loubier et par M. René Eschenlohr, président du Salon, pas moins de 220 exposants représentant plus de 300 exhibits et 60 maisons avaient assuré les organisateurs de leur participation.

Les heures de visite cette année seront de 4hrs à 10hrs aujourd'hui mercredi; 10hrs à 10hrs, jeudi et de 10hrs à 3hrs vendredi le 9 février. Le public est cordialement invité à visiter ce salon culinaire; l'entrée est libre.

Parmi les établissements qui y seront représentés par leurs chefs cuisiniers et pâtissiers, on remarque le Reine Élizabeth, l'Hôtel Sheraton Mt-Royal, le Lasalle, le Châteaubriand du Holiday Inn, l'Auberge Handfield, le Restaurant Aux Délices, le restaurant Les Filles du Roy, Chez Desjardins, Seigniory Club, Aux Deux Cultures, le Ritz Carlton, Air France et plusieurs de nos grandes pâtisseries et restaurants où la bonne table est une forme d'accueil.

"Depuis quelques années, on vante à travers le monde entier la réputation du Québec gastronomique et c'est en grande majorité à l'imagination et au savoir-faire de nos artisans que doit en revenir le crédit" a déclaré M. René Eschenlohr, président du Salon et vice-président adjoint des opérations pour la chaîne Holiday Inns au Canada.

La Croix-Rouge de Montréal offre une deuxième série de cours de soins au foyer qui commenceront vers la mi-février. Ces cours s'adressent surtout aux femmes qui disposent de quelques heures libres par semaine et qui peuvent les mettre gracieusement au service des malades. Grâce aux connaissances apprises, ces femmes deviennent les auxiliaires compétents des équipes médicales professionnelles. On peut s'inscrire à ces cours en téléphonant à 937-7761 poste 268 ou en écrivant à la Croix-Rouge canadienne, 2170 ouest, boulevard Dorchester, chambre 426, Montréal 25.

ANNONCE

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile—et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouces réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaîtra vite—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

A 87 ans, Chanel présente une mode jeune et brillante

Il y avait foule dans les salons de Coco Chanel où des célébrités s'étaient donné rendez-vous pour voir la collection de printemps de la célèbre modéliste.

Mme Chanel qui assistait à la présentation, était vêtue d'un tailleur blanc, à bordure de soutache marine, et coiffée d'un canotier blanc. Elle paraissait en bonne santé, gardant la même allure et la même élégance, sans marquer un jour de plus que ses 85, 86 ou 87 ans... seule Chanel le sait.

Une mode jeune et brillante ont dit les acheteurs et les journalistes qui n'a rien à voir avec l'âge de la grande couturière.

La collection commençait par une série de costumes formant ensemble avec chapeau assorti. L'ourlet de la jupe tombe au genou.

Madame, Mademoiselle,
SUIVEZ
du 26 fév. au 15 mai
LES COURS DE FINE CUISINE
Familiale
de M. Henri BERNARD
chef et Professeur bien connu par ses Cours et par la TV
Vous apprendrez
Les BASES-PRATIQUES et les RAFFINEMENTS de l'Art culinaire
avec
de FINES RECETTES équilibrées et économiques
Pour tous renseignements, et Prospectus gratuit
Adressez vous à:
INSTITUT D'ART CULINAIRE
École détenant un Permis en vertu de la Loi des Écoles Professionnelles privées
2015 de la Montagne
Tél. 843-6481

COURS DE FORMATION SOCIALE
par correspondance
INSTITUT DE FORMATION SOCIALE DU QUÉBEC INC.
Annexé à l'Université de Sherbrooke.
Subventionné par le Ministère de l'Éducation.
Pour renseignements:
750, rue Genest, Sherbrooke, Qué
Tél: Montréal, 527-8831

Montréal-Québec

par le Rapido vous voyagez
en toute quiétude à quatre pieds d'altitude!
• 3 Rapidos par jour — aller-retour.
• Repas offerts gracieusement aux détenteurs de billets de voiture-salon.
• Départs de la gare Centrale: 7h 50, 12h 00, 17h 20.
• A l'aller et au retour, le train arrête à Ste-Foy.
Le tarif Rouge est de retour!
Billet simple de voiture coach, les jours de tarif Rouge:
$4.20
CN

Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Inc. a eu un revenu net de $54,558,000 en 1967

potins financiers

Après avoir perdu 2.43 points la veille à 861.13, l'indice des industriels de DJ clôturait, hier, 0.12 point plus haut à 861.25 sur la Bourse de N-Y. L'indice des mines d'or, qui avait touché hier matin le plus haut niveau encore vu depuis 30 ans sur la Bourse de Toronto à 224.16, clôturait sur ce même marché à 222.62. Sur la Bourse de Montréal, la tendance paraissait hier quelque peu hésitante. Sur la Bourse de Londres, le ton était lourd hier et sur celle de Paris, il paraissait plus ou moins soutenu.

•

En dépit des nouvelles économiques assez favorables, le sentiment spéculatif à Wall Street paraît plutôt refléter les incertitudes asiatiques. La contraction dans les volumes des transactions depuis le début de la semaine démontrerait que les spéculateurs se tiennent sur la clôture, tant qu'il n'y aura pas quelque chose de décisif au Vietnam ou en Corée. Malgré tout, la liste mobilière devrait être plus résistante, aujourd'hui.

•

De nouveaux avertissements concernant des mesures économiques plus austères pour les Britanniques furent cause du déclin, hier, sur le marché anglais. Que les Américains et les Canadiens n'oublient pas que le même sort les attend, car, la période de folles dépenses doit être enrayée en Amérique.

•

La rumeur que Georgia Pacific Coep. des E-U songeait à prendre le contrôle de Premium Iron Ore explique la fermeté des actions de la dernière entreprise canadienne.

•

Le bulletin de février de la Banque Royale du Canada traite des accidents mortels dans les maisons et des moyens de les éviter. Voilà un bulletin de nature à faire baisser les taux d'assurance-accidents, si chacun se donnait la peine d'en suivre les recommandations y insérées.

Selon la revue bi-mensuelle de Baker, Weeks & Co, c'est grâce au crédit remarquable du marché de N-Y que ce dernier ne baisse pas plus, en face des développements militaires et fiscaux. Ce ne doit pas être une raison pour s'emballer, car, il faut conserver encore une attitude prudente, tant que l'atmosphère économique, politique et autre ne sera pas éclaircie.

•

L'un des nôtres sera probablement élu aujourd'hui président de la Bourse Canadienne.

•

La C.S. de Ste-Elizabeth, celle de l'Ancienne-Lorette, celle de Donnacona et celle de Waterloo, emprunteront sous peu.

•

Des entreprises suivantes se vendront ce matin ex-dividende tant par action:

Canada & Dominion Sugar Company Ltd, ordinaire 35c l'action; Combined Engineered Products Ltd, $1.10 privilégiée 27½c l'action; Consumers Glass Company Ltd, ordinaire 07c l'action, extra 02c l'action; International Utilities Corporation, $1.32 privilégiée 33c l'action (US), ordinaire 30c l'action; Rolland Paper Company Ltd, classe "A" 10c l'action, classe "B" 08¾c l'action; Steinberg's Limited, classe "A" 09c l'action; Union Carbide Canada Ltd, ordinaire 15c l'action.

•

Les commissaires d'écoles pour la municipalité de Bois-des-Filion, comté de Terrebonne, ont vendu, récemment, à un syndicat formé de la Corporation de Prêts de Québec, J.E. Laflamme Ltée, Oscar Dubé & Cie Inc., à un prix de 97.42, $143,000 de titres, à 7½%, remboursables en séries en 10 ans. Ainsi le coût moyen de la finance revient à 8.0612%. L'emprunt comporte un solde de $68,000, à renouveler en 1978 pour un terme additionnel de 10 ans. Le gouvernement provincial a accordé, pour cette émission, un octroi de $42,500.

Président du conseil

J.E. McDougall

Les Services de Relations Publiques (PRSL) annoncent l'élection de M. Joseph E. McDougall à la présidence du conseil d'administration. M. McDougall s'acquittera de hautes fonctions exécutives et coordonnera les opérations franco-anglaises de PRSL dans la Province de Québec. M. McDougall a aussi été élu au sein du conseil d'administration de Desroches, Jasmin et Associés, Inc., cependant que M. Yves Jasmin l'était au sein du conseil d'administration de PRSL. Le nouveau président du conseil a joui d'une carrière remarquable en qualité d'exécutif en publicité et de conseil en relations publiques. Il est très connu comme rédacteur dans le cercle des magazines et de la radio. Jusqu'à récemment, il était vice-président et administrateur de Cockfield, Brown & Co. Ltd., où, durant les quatre dernières années, il assumait les fonctions de superviseur de groupe en charge du programme publicitaire à l'échelle mondiale de l'Expo 67. M. McDougall aura pour siège Montréal, dans les nouveaux locaux de PRSL à l'édifice de la Chambre du Commerce et du Board of Trade au 1080, Côte du Beaver Hall (Téléphone 514-875-2030).

Affaires accrues au Canada

La firme internationale d'investissements, Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Inc., vient d'annoncer qu'elle possède des fonds s'élevant à deux milliards de dollars et que selon son rapport financier annuel pour l'année 1967, les fonds se sont accrus au montant de $199 millions. M. Paul J. Sullivan, directeur du bureau de Montréal, informe que les revenus ont accusé une augmentation de 29%, soit $369,443,000 et que les revenus nets après déduction des frais d'opération sont de 27% ou $54,558,000.

Le nombre des actionnaires canadiens s'est accru de trois en 1966 à huit en 1967. La compagnie a à son emploi quelque 216 employés dans ses bureaux à Montréal. Il a ajouté, to et Vancouver. Un autre bureau sera établi plus tard cette année dans l'ouest du Canada.

M. Sullivan a aussi annoncé qu'en plus des cours sur l'investissement, présentement donnés en Anglais, à Montréal, un cours identique sera offert en Français. Il a ajouté, que très prochainement, un tableau électronique des plus modernes, reflétant les prix des actions, sera établi à Montréal. Ce tableau sera le premier de son genre à Montréal.

M. Sullivan a affirmé que sa compagnie a une grande confiance en ce qui concerne l'avenir des investissements au Canada. La compagnie possède un total de 170 succursales, dont 20 en dehors des limites continentales américaines. La majorité des actionnaires sur un total de 760 sont des employés de la firme.

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIÉE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ACF In	4300	44	43½	44	+ ¼
Addres	9900	61½	60½	60½	−1
Admirl	4700	17⅝	17¼	17⅛	− ¼
Alcan Al	13900	246	24½	24⅝	+ ¼
Alleg Cp	8100	15¾	15¼	15½	+ ⅜
Allis Chal	25000	36½	35¾	35¾	−1¼
Amerad	7600	84⅞	83½	84½	+1⅛
A Airlin	21400	27⅝	26¾	27	
Am Can	6400	49¾	49¼	49⅝	+ ¼
Am Cyan	31000	25¼	24¾	25	
A Home	9200	53⅝	52⅝	52¾	− ⅜
Am Mot	45700	13⅝	13½	13⅝	+ ⅛
Am Smel	6800	69¼	68	69	+1¼
Am Std	7400	34½	34⅛	34⅛	
Am T T	54500	51¼	50⅞	51¼	+ ⅜
Am Tob	8300	32⅝	32⅜	32½	+ ¼
Amsted	5100	56½	56	56½	+ ½
Anacon	8000	46	45½	45⅝	− ⅛
Armco	18300	47¼	46⅝	47	+ ½
Arm Ck	11300	57¼	56½	57¼	+ ¼
Avco	10900	53¼	52½	52⅝	− ⅜
Avon Pd	8700	120	118½	119	+4¼
Babcock	3200	43	42⅛	42⅞	+ ⅛
Beech Air	1500	42¼	42	42¼	+ ¼
Bell H	3500	79	78	78⅝	−1
Ben Fin	8500	34½	33⅝	34⅜	+ ½
Beth Stl	22700	32¼	31⅜	32	
Boeing	19700	76¼	75⅝	75⅞	+ ⅛
Borden	9700	33⅛	32⅝	32⅞	+ ⅜
Borg Wa	6000	27½	27	27⅛	− ⅛
Bos Ed	1300	40⅝	40⅜	40⅝	+ ⅛
Brist My	31700	70⅞	69	70⅝	+ ⅝
Brunswk	37700	16½	15⅞	16	
Bucy Er	4400	25¼	24⅞	25	− ¼
Burl Ind	5400	40½	39⅝	40½	+ ⅝
Burrghs	8800	180½	176½	179¼	+3½
Calu H	10100	44¼	44½	44⅛	− ⅛
Cmp Rl	10800	35⅝	34⅝	35⅜	+ ⅜
Cmp Soup	3600	28½	27⅞	27⅞	− ⅜
Can Dry	1800	33⅝	33½	33½	
Cdn Brew	2800	8	7⅞	7⅞	− ⅛
Cdn Pac	600	49½	48½	49½	+1½
Case JI	6700	16	15½	15¾	+ ¼
Cat Tr	16200	39¼	38⅝	39	− ¼
Celanese	3600	58⅝	57¼	57½	+ ¼
Ches Oh	1500	63¾	63⅜	63⅜	− ⅛
Chryslr	230500	51	50	50⅝	− ⅛
Cities Sv	12900	48½	47⅞	48¼	+ ¼
Clark E	4900	27	26⅝	26⅝	− ⅛
Clevite	3000	56¼	56	56½	+ ¼
Coca Col	5000	129⅝	128½	129⅜	+1¼
CBS	15400	49⅝	49⅛	49½	− ⅛
Com Solv	6000	40½	39	39⅞	+ ⅜
Com Sat	6200	45⅝	45	45	− ⅛
Con Eds	11200	34¼	33⅞	33⅞	− ¼
Cont Can	3100	46½	46	46⅝	+ ¼
Cont Oil	7900	71½	69½	71¼	+1⅛
Cntr Data	85900	124½	120	124⅛	+4⅛
Copw Stl	1300	24	23⅝	24	+ ¼
Crn P	8800	39⅝	38⅝	39⅛	+ ⅛
Crane	800	52½	52¼	52½	+ ⅛
Cr Zell	3700	42⅝	42⅝	42¾	
Curtiss Wr	5800	23⅝	23¼	23⅜	
Deere	4000	51	50⅝	51	+ ⅜
Denn Mfg	6500	60½	59½	59⅝	−1⅝
Dome M	7300	66½	64¾	66½	+2
Dow Ch	6800	79⅝	79¼	79½	
Du Pont	5800	156⅝	155¼	156⅜	+ ⅜
Du Pont	100	80½	80½	80½	
East K	8100	136½	133½	135¾	+1½
Eatn Ya	4500	29⅝	29	29¼	
EG G	14100	49⅜	48½	49⅛	+ ⅛
El Pas	7800	19⅝	19½	19½	− ⅜
Eltra	3700	33	32⅞	33¼	+ ¼
SSB	400	26¼	26½	26¾	+ ⅝
Essex W	2800	40⅞	40	40⅛	− ⅝
Evershrp	4700	17⅜	16⅞	16⅞	− ⅛
ExCello	500	32⅝	32½	32⅜	− ⅛
Fr Cam	17500	70¾	69	69⅞	+1⅝
Firestn	11400	53½	52⅝	52⅝	−1½
FMC Cp	16900	35	34½	34⅝	− ⅛
FMC pf	2200	53⅝	53½	53⅝	+ ⅛
Ford	23900	50	49¼	49¾	+ ½
Frueh	4200	38½	38	38	
Gen Dyn	6400	52⅝	51¾	52	
Gen Ele	19600	90⅝	89⅝	90	+ ⅛
Gen Fds	5300	69⅝	69	69	− ⅜
Gen In	733200	46½	45	45¼	− ⅞
Gen Mills	4000	37⅛	36⅝	37	+ ⅜
GMC	40100	77⅞	76½	76⅞	−1⅛
G P Cem	2400	14⅛	14	14	
G Prec	1900	80	79½	79⅝	− ⅛
GTire	7900	25⅜	24⅞	25⅛	+ ¼
Ga Pac	8300	63⅞	62⅝	63⅝	+ ⅝
Goodrich	2600	65½	64½	65⅛	+ ½
Gdyr	14200	52⅝	51¼	52⅛	+ ⅛
Grand U	14100	24½	23½	23¾	− ¼
Gt AP	3700	28⅝	28	28⅝	+ ⅝
Gt No Ry	700	52¼	51⅞	51⅞	− ⅛
Gulf O	12900	73⅞	73	73⅝	− ¼
Heinz	4000	45¼	44½	44½	−1
High Volt	35700	29⅜	29	29	− ⅛

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Homestk	10800	72⅜	72	72⅛	+ ½
Honywl	10900	93	92¼	92½	− ⅜
House Fin	12200	33⅝	33	33	− ⅝
Ill Cent	1400	61	60⅞	60⅞	+ ½
Ing Rand	4700	44¼	43½	44⅛	+ ½
Ins NA	9400	60⅝	58½	59	−1
Interlk St	2100	30⅛	30⅛	30⅛	+ ⅛
IBM	11400	591½	586½	587	−5½
Int Harv	4400	35¼	35⅜	35⅝	
Int Pap	45100	30¼	29½	29⅞	+ ⅛
Int TT	16900	98⅞	97½	97⅞	−1
Jn Man	11600	60½	59⅞	60¼	+ ⅜
Kays Roth	2600	30⅛	29⅞	30	+ ⅛
Kellogg	4100	44⅞	43⅝	43⅞	− ⅛
Kennecott	10000	42⅝	41⅞	41⅞	− ⅜
Kresge	1800	88¼	87	87	−1⅝
Kroehler	700	24¼	24	24¼	
Libb McNl	2800	15¼	15⅛	15⅛	− ⅛
Litton	73200	72⅝	71¼	71⅜	−1½
Lock A	6400	46⅞	46	46½	+ ½
Loews	11800	60½	57⅛	57⅛	−2⅝
Mad S Gar	7700	11⅞	11⅜	11⅞	
Magvox	8800	38⅝	38¼	38⅝	
Malry	1400	59⅝	58½	58½	− ⅜
Marathn	18600	43⅝	42¼	43½	
Mar Mid	1800	32⅞	32⅛	32⅞	+ ½
Marsh Fld	1400	59½	59⅛	59¼	+ ⅜
Martin M	9100	20	19⅞	19⅞	
Mass F	13300	17	16¾	16¾	− ⅛
McDon	2600	80¼	79⅝	79⅝	+ ⅛
McGr H	6200	44¼	43½	44¼	
McIntyr	100	84	84	84	− ½
McKee	700	42⅛	41⅞	41⅞	− ½
Merck	6000	77¼	76⅝	77	− ⅜
MGM	15500	42¼	40⅛	40⅜	− ⅞
Midlr R	4400	33	32	33	− ⅜
Min MM	7300	85	84	84½	
Mohasco	6000	24⅝	24	24½	+ ⅛
Mnsan	14200	44½	43⅝	44⅛	
Mont Wd	11400	24¼	23½	24	+ ½
Motorola	7800	102⅞	101½	101⅝	+ ⅜
N Cash	8600	105⅞	102½	103½	+ ⅜
N Dairy	7900	37⅝	36¼	36½	−1
Nat Dist	3600	40	38⅞	40	+1
Nat Gyps	7100	47⅛	46⅝	47⅛	+ ⅜
N Lead	6300	62⅞	61⅞	62⅞	+ ⅜
Nor Pac	1000	51¼	51	51	− ⅛
Northrop	3400	37	36⅞	36⅞	− ⅜
Outb Mar	7900	28⅞	28	28⅞	+ ½
Pac Pet	16800	17⅞	17⅜	17⅝	+ ¼
Pan Am	32900	20⅞	20⅜	20½	+ ⅛
Parke Da	6500	26⅞	26½	26½	
Pen Cen	11400	58¼	57¼	58⅛	+ ½
Pepsi Co	9900	39⅛	38½	38½	− ⅜
Perkin El	5700	34½	34	34	− ⅜
Pfizer	12400	63½	62½	63	− ⅛
Phlps D	3500	67	66	66	−1
Phil Mr	3500	49½	48⅞	49⅛	+ ½
Pit Bo	7700	63⅛	63	63	− ⅜
Pit Pl	4000	66⅛	66	66½	− ½
Pllmn	2500	52	51⅝	51⅝	− ⅜
Ralst P	6800	22⅛	22	22⅛	
Rep St	3100	42⅝	42⅜	42⅝	+ ⅛
Rexal	6400	32⅛	31½	31⅝	− ⅜
Rey Tob	8300	43⅝	43	43⅝	+ ⅛
Rich Mrl	5600	84	83¼	83¼	− ⅜
Roy D	12600	43½	43	43½	+ ⅛
Rubmd	200	38	38	38	+ ¼
Schenley	8900	53	51½	52⅞	+ ⅜
Schering	4300	66⅝	66⅛	66⅛	− ¼
SCM	31800	46⅞	45⅛	45⅝	−1⅜
Scott Pap	22800	25½	25	25½	+ ½
Sears R	13000	59	58⅝	58⅞	+ ½
Shell Oil	4100	65¼	64⅞	65	
Sherat	5800	28¼	28	28	− ⅛
Sinclair	6900	76¼	75½	76	+ ½
Sou Pac	18800	29⅞	29¼	29⅞	+ ½
Sper R	84800	48½	46½	48½	+2⅛
Std Br	2600	35⅛	34¾	35	+ ⅜
Std Cal	38400	61	59⅝	60½	+ ⅜
Std Ind	9200	52⅛	52⅛	52½	
Std NJ	38800	69½	68¾	69	− ⅜
Stude W	44800	61⅞	59⅛	59⅝	−1⅞
Sun Oil	800	64⅞	64½	64¾	+ ⅜
Swift	6600	28½	28	28	− ¼
Tel I	55700	110⅝	106⅞	109⅞	+3⅝
Tenco	12200	26⅞	26⅝	26⅝	− ⅛
Txco	14000	79½	78⅛	79⅛	+ ⅜
Tex G Sl	9600	113⅜	110⅝	112⅛	+2
Tex Inst	20100	89⅝	86⅝	89⅛	+2⅝
Textr	26500	43⅛	41⅛	43½	+1½
Thiok	15600	18⅞	18⅞	18⅞	− ⅜
Time	1400	94⅛	935	94	− ½
Timk RB	2800	37⅜	37½	37⅜	+ ⅛
Trnsitrn	21700	18	17	17½	+ ¼
Twnt C	23400	31⅜	30⅛	30½	
Un Carb	25800	45⅞	45⅛	45⅝	+ ⅛
Un Tank	1600	77	76½	76⅞	+ ¼
Unit Air	3700	75⅛	74⅞	74⅞	−1⅛
Utd Cp	4600	11½	11⅜	11¾	+ ¼
US Frt	2100	41	39¼	39¼	−1⅝
US Gyps	6000	68⅝	67½	68⅝	+ ½
US Steel	45200	40⅞	40⅝	40⅝	
Vanity F	1400	30	29½	30	+ ½
Varian As	5700	27½	27	27½	+ ¼
Walk H	500	30½	29½	30⅛	+1⅛
Warn Lm	4900	40⅜	40⅜	40½	
Woolwth	11800	23	22⅞	22⅞	
Xerox	9200	260⅞	257⅛	260¾	+3⅝

L'Association Provinciale des Assureurs - Vie du Québec

J. PAUL DESCHENES, C.L.U.

PIERRE HAMEL, C.L.U.

Lors de l'assemblée générale annuelle, J. Paul Deschênes, C.L.U. de Montréal a été réélu président du conseil et Pierre Hamel, C.L.U. de Québec a été élu président. Les autres officiers sont: vice-président du conseil, Claude Beauchamp, C.L.U. Montréal - Président désigné, Jean-R. Brillant, C.L.U., Rimouski - Vice-président, Louis Allen, C.L.U., Trois-Rivières - Trésorier, Roger Ethier, C.L.U., Montréal - Secrétaire, R.E. Fisher, C.L.U., Montréal.

Indices des obligations à New York

Hier	65.6	87.6	80.2	89.4	80.9
La veille	65.6	87.6	80.0	89.3	81.3
Sem.der.	65.6	88.2	79.8	89.1	81.3
Mois der.	65.7	87.9	79.7	89.3	80.6
Ann.der.	72.8	95.4	84.7	90.8	88.9
1967-68 H	73.0	95.6	84.9	92.5	89.4
1967-68 B	64.6	86.1	78.0	88.7	78.4
1966 Haut	79.5	101.4	86.1	93.1	90.7
1966 Bas	70.1	88.9	79.2	90.4	83.7

ALLIANCE CRÉDIT CORPORATION

AVIS DU TROISIÈME PAIEMENT PARTIEL INTÉRIMAIRE AUX DÉTENTEURS DE BILLETS GARANTIS

Aux détenteurs de billets garantis d'Alliance Credit Corporation:

La soussignée, Montreal Trust Company, en sa qualité de fiduciaire aux termes de l'acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage, en date du 1er novembre 1962, et des actes qui y sont supplémentaires (ci-après désignés ensemble "Acte de Fiducie"), tous intervenus entre Alliance Credit Corporation (ci-après désignée la "Compagnie") et la soussignée et prévoyant l'émission et la garantie des billets garantis (ci-après désignés les "Billets") de la Compagnie, donne avis par les présentes que:

1. en vertu des dispositions de l'Acte de Fiducie, la soussignée a pris possession des biens hypothéqués de la Compagnie assujettis aux charges de l'Acte de Fiducie et est présentement en voie de les réaliser;
2. la soussignée, à même les argents reçus à date et qu'elle a en main à cette fin, se propose d'effectuer aux détenteurs de Billets, au bureau de sa Division des Obligations, 777 ouest, boulevard Dorchester, Montréal 2, Québec, le 29 février 1968, durant les heures régulières d'affaires, un troisième paiement partiel intérimaire calculé comme devant être l'équivalent de trente pour cent (30%) du montant total restant dû (après avoir tenu compte du premier et du deuxième paiements partiels intérimaires effectués le 31 octobre 1967 et le 15 décembre 1967 respectivement) à cette date sur chacun des Billets et des coupons (s'il y en a) y attachés et s'y rapportant, en principal, intérêt et prime (s'il y a lieu), sans ordre de priorité du principal ou de la prime par rapport à l'intérêt, ni de l'intérêt par rapport au principal ou à la prime, ni de tout versement d'intérêt par rapport à tout autre versement d'intérêt, ni des Billets d'une série par rapport à ceux d'une autre série;
3. toute personne désirant être payée devra produire le Billet en vertu duquel elle demande paiement afin que le montant payé ainsi que la date de paiement y soient endossés; et
4. après la date ainsi fixée pour ledit paiement et à moins que paiement n'ait été dûment demandé et refusé, les détenteurs de Billets n'auront droit à des intérêts que sur le solde du principal, de la prime (s'il y en a) et des intérêts qui leur sera encore dû sur les Billets, déduction faite des montants respectifs payables à ladite date ainsi fixée et auxdites dates fixées pour lesdits premier et deuxième paiements partiels intérimaires.

Ce 7e jour de février 1968

MONTREAL TRUST COMPANY
fiduciaire

Besoin de $25,000 à $1,000,000?

Voici une nouvelle brochure

Elle vous renseignera sur

- ☐ RoyNat Ltée: sa nature — son rôle
- ☐ les catégories de projets
- ☐ le financement global
- ☐ les modalités d'emprunt
- ☐ les conditions préalables
- ☐ la façon de faire une demande

Capitaux pour les entreprises canadiennes

LE SYSTÈME DE FINANCEMENT
RoyNat

Pour recevoir cette brochure, téléphonez à RoyNat, 866-6861; adressez-vous à une succursale des institutions suivantes: La Banque Royale du Canada, Banque Canadienne Nationale, Canada Trust, Montreal Trust Company, Trust Général du Canada, ou demandez à votre secrétaire de poster le coupon ci-joint.

LE SYSTÈME DE FINANCEMENT

RoyNat

EST À VOTRE SERVICE

RoyNat Ltée:
620 ouest, boul. Dorchester, Montréal 2, Qué.

Veuillez me faire parvenir votre nouvelle brochure intitulée "Capitaux pour les entreprises canadiennes".

Nom ____________

Compagnie ____________

Adresse ____________

Ville ____________ Prov. ________ 1

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Green Point Mines a présenté à la Bourse Canadienne un état pour ses dossiers

Green Point Mines Limited a présenté à la Bourse Canadienne, un état amendé pour ses dossiers, daté du 23 janvier 1968. Il y est mentionné un accord en date du 15 septembre 1967, tel qu'amendé, entre la compagnie et Walter Warren d'Oshawa, Ontario, en vertu duquel Green Point a obtenu une option d'acheter 12 claims miniers non brevetés, situés dans le canton 3H, rang 10, dans la division minière de Sault-Ste-Marie, dans le district d'Algoma, Ontario, pour la considération d'allocation et de l'émission de 150,000 actions libres entièrement payées et non imposables du capital-actions de l'entreprise, à raison de 10,000 actions sur-le-champ et d'un autre 30,000 actions dans les 5 mois, puis d'un autre 30,000 actions dans les 9 mois et le solde de 80,000 actions dans les 12 mois de la date d'entrée en vigueur du dit accord, soit le 25 janvier 1968.

Green Point a fait parvenir hier à ses actionnaires un rapport intérimaire. Il y est mentionné sous la signature de son président M. Murray Cooper, que la région renfermerait des possibilités de découvertes de plomb, de zinc, de concentrations je sulfure d'argent, etc. La compagnie a complété 4 trous de sondage sur son prospect de la région du lac Bellows.

Maints consommateurs canadiens commencent à ressentir des ennuis financiers

Il ressort de la dernière étude de MacLean-Hunter Research Bureau, consacrée aux intentions d'achat des consommateurs, que la tendance à l'optimisme des consommateurs au cours du dernier trimestre de 1967 a continué de baisser, au point qu'il est au plus creux depuis le début de ces études, commencées il y a 7 ans. S'il n'y a aucun doute que la demande pour certains item spécifiques demeure bonne, il n'en est pas moins vrai que les facteurs énoncés récemment par M. Sharpe, soit la hausse des impôts et des taux monétaires ont pour effet de refroidir passablement la tendance des consommateurs à acheter toutes sortes de biens. Les familles commencent à avoir des troubles financiers et plusieurs s'attendent à des conditions pires durant les prochains 6 mois. L'augmentation des chômeurs et la hausse des prix ne sont pas sans influer sur l'état d'esprit de bien des consommateurs. L'indice de la tendance à la consommation a passé, de 121 à la fin du 3ième trimestre de l'an dernier, à 79, à la fin du dernier trimestre de 1967 — il y a un an, il figurait à 94. C'est tout dire...

La Cie Chemcell Ltée a fait plus d'affaires en 1967, mais a gagné moins

Selon CNW la Compagnie Chemcell Limitée déclare pour 1967 un chiffre d'affaires de $110,461,000 par rapport à $109,228,000 en 1966. Les bénéfices nets furent de $6,862,000 ou 46 cents par action ordinaire, comparativement à $10,535,000 ou 73.5 cents par action ordinaire en 1966.

La diminution du profit résulte de plusieurs facteurs dont les principaux sont la hausse des salaires et gages sans une augmentation correspondante du volume des ventes, les frais de mise en exploitation d'aménagements achevés en cours d'année ainsi que la compression des prix de quelques produits par suite de l'intensification de la concurrence au Canada et à l'étranger. De plus, on a enregistré une rupture de l'équilibre des ventes par suite de la perte sur les marchés d'exportation de clients réguliers qui s'approvisionnent maintenant chez des fournisseurs de leur propre pays en mesure de répondre à leur demande.

Les perspectives du moment pour 1968 permettent d'espérer une amélioration dans certains secteurs, mais les demandes d'augmentation des salaires pour la main-d'oeuvre continueront à être pressantes; il sera donc absolument essentiel d'améliorer d'autant la productivité.

Chemcell fabrique la plus grande variété de produits chimiques et textiles au Canada. Son éventaire de produits comprend à la fois les matières inorganiques, organiques, plastiques et les fibres, tissus et tapis. La compagnie emploie plus de 6,000 personnes et possède des usines à Edmonton et à Two-Hills en Alberta, à Drummondville, Sorel, Montmagny, Saint-Jean, Coaticook et Valleyfield dans le Québec, et à Cornwall en Ontario.

L'encours de la North American Life Assurance, à $4,700,000,000.00

La North American Life Assurance Co., a tenu, au début de cette semaine, sa 87e assemblée annuelle. Dans son message aux détenteurs de polices, M. A.S. Burton, vice-président, leur fit remarquer qu'il a été vendu en 1967 un total de 20,000 contrats individuels et 300 contrats de groupe, représentant $665,000,000 de nouvelles affaires, soit 20% de plus qu'en 1966. Compte tenu des annulations pour cause de décès, etc., l'encours de la compagnie atteignait le 31 décembre 1967 le total de $4,700,000,000., soit 12% de plus qu'à la fin de 1966. 59% de ses assurances en vigueur appartiennent à des Canadiens et 30% à des Américains. Commentant la situation, son président, M. G. Kyrie, laissa entendre que les pronostics sont variés, mais il en découlerait qu'il faut s'attendre à certaine expansion et que la compagnie en profiterait. Comme il fallait s'y attendre, il a fulminé contre les tendances des gouvernements à hausser les taxes, tandis que M. Burton s'en est pris aux mesures sociales, prônées par l'Etat canadien alors qu'il y a manque de fonds pour stimuler l'industrie de la construction ainsi que pour l'élaboration de maints projets constructifs à longs termes.

Marcel CLEMENT

Bourse de Montréal

Denison continuait d'être avili sur la place locale

(PC) — L'indice global a perdu .65 à 150.36 mardi à la Bourse de Montréal où les pertes l'ont emporté sur les gains par 81 à 31.

International Nickel a régressé de 2 1/2 à 115. Denison Mines et Scott-Lasalle ont reculé de 2 1-4 chacun à 67 et 43 5-8 respectivement.

Westcoast Transmission, Asbestos et Chrysler ont perdu chacun un à 23 1-2, 20 et 55 respectivement.

Rio Algom a reculé de près de 1 à 31 1-8, Oshawa A de 3-4 à 32 3-4 et Du Pont de 1-2 à 23 1-4. Massey-Ferguson et Steinbergs A ont perdu chacun 1-4 à 15 3-8 et 16 respectivement.

Dans les pétroles, B-A et Husky ont baissé de 1-2 chacun à 40 et 21 3-4 respectivement, Canadian Petrofina et Imperial de 1-4 chacun à 15 3-4 et 66 1-2 respectivement, Shell de 1-8 à 30.

Parmi les services publics, Bell a perdu 3-4 à 44 7-8 et N.B. Telephone 3-8 à 14 1-8. Trans-Canada Pipe Lines a reculé de 1-4 à 27 1-4.

Dans les papiers, Fraser a reculé de 3-4 à 20 1-4 et Abitibi et Bathurst de 1-8 chacun à 7 5-8 et 19 7-8 respectivement.

CPR a avancé de 1 1-2 à 53, Levy Industries de 1 3-8 à 32 1-4 et Walker-Gooderham de 1 1-8 à 33.

Dans les mines, Falcongridge Nickel et Hudson Bay ont avancé de 1-2 chacun à 100 3-4 et 59 respectivement. Cominco a monté de 3-8 à 24 5-8 et Hollinger de 1-4 à 29.

La Banque Toronto-Dominion et la Banque de Nouvelle-Ecosse ont gagné chacune 1-4 à 14 1-4 et 15 1-2 respectivement. La Banque royale a monté de 1-8 à 15 1-8.

Sur le marché canadien, les pertes l'ont emporté sur les gains par 62 à 38.

Surluga a grimpé de 55 cents à $2.85, Eagle Mines de 15 cents à $3.55 et Silver Summit de 1 1-2 cent à 19 1-2 cents. James Bay a perdu un cent à 73 cents.

L'indice des industrielles a perdu .77 à 160.17, celui des services publics .77 à 128.07, celui des papiers .21 à 79.21. L'indice des banques a avancé de .48 à 123.78.

À noter...

Bien qu'un nouveau comité de conciliation soit à l'oeuvre, rien n'indiquerait encore que les patrons et les mineurs soient sur le point d'en venir à une entente dans la grève du cuivre qui dure depuis 6 1-2 mois aux E-U. Pour nos mines canadiennes, c'est un facteur favorable, car, l'épuisement des réserves américaines assurerait le maintien des prix à un niveau élevé, d'où des perspectives de bénéfices intéressants.

•

La compagnie Brooke Bond Canada Limited a annoncé officiellement hier l'acquisition de la Black Diamond Cheese Limited, de Belleville, Ontario. Les clauses de l'entente négociée à cette fin plus tôt cette année permettent de prévoir que, sous la nouvelle administration, la Black Diamond continuera de prendre de l'expansion. Cette dernière sera dorénavant gérée comme subsidiaire de la Brooke Bond Canada Limited.

Indices de Dow Jones

	Ouv.	Haut	Bas	Fer.	Chhan.
30 Ind.	859.12	867.31	854.83	861.25	0.12
20 Rails	225.90	228.27	226.02	227.59	1.05
15 Utils.	129.54	130.37	128.56	129.25	0.45
65 Stcks	303.26	305.72	301.78	303.89	0.32

FONDS MUTUELS

Cours fournis par Francis I. Dupont et Co.

	Offre	dem.
Adanac Mutual Funds	2.44	2.67
x Affiliated Fund Inc. Com	8.48	9.17
All Canadian Com	7.67	8.38
All Canadian Div	9.42	10.30
All Canadian Venture	8.33	9.10
x American Business Shares	3.44	3.72
American Growth	6.66	7.28
Andreae Equity	3.53	3.86
Associated Investors	4.70	4.75
Beaubran Corp	37.63	40.86
x Boston Fund Ltd	8.66	9.46
x Bullock Fund Ltd	14.84	16.27
Canada Growth Fund	6.93	7.62
Canada Security Fund	4.60	5.05
Can. Gas & Energy Fund PFD	12.53	13.73
Can. Investment Fund	3.86	4.24
Can. Trusteed Inc. Fund	4.47	4.89
Canafund Co. Ltd	52.30	54.91
Champion Mutual Fund of Can	6.84	7.43
C. I. Leverage	12.08	13.24
Collective Mutual Fund	6.35	6.90
Commonwealth Intl.	10.30	11.29
Corporate Investors	5.65	6.17
Div. Inc. Shares Ser "A"	1.35	1.49
Div. Inc. Shares Ser "B"	4.56	5.02
x Dividend Shares	3.67	4.02
Dreyfus Fund Inc	13.95	15.23
Dynamic Fund	17.56	17.74
European Growth Fund	7.49	8.19
Exec. Fund of Canada Ltd	7.23	7.59
Exec. Intl. Fund	7.75	8.14
Federated Financial	5.37	5.87
Federated Growth	7.31	7.99
Fonds Collectif "A"	6.67	7.25
Fonds Collectif "B"	4.94	5.09
Fonds Collectif "C"	8.33	9.06
Fonds Desjardins "A"	4.75	-
Fonds Desjardins "B"	4.41	-
Fonds Mutuel Adanac	2.44	2.67
The Fraser Fund Ltd	11.95	12.01
G I S Compound	8.95	9.79
G I S Income	4.09	4.38
Group Inc	4.00	4.38
Growth Equity Fund	5.70	7.32
Growth Oil & Gas	19.38	-
Guardian Growth Fund	7.77	8.54
Investors Growth	10.02	10.89
Investors Intl. Mutual	7.22	7.84
Investors Mutual of Can	5.03	5.47
Keystone Canada	7.53	8.27
x Keystone Custodian K - 2	6.48	7.08
x Keystone Custodian S - 1	21.07	22.99
x Keystone Custodian S - 4	7.03	7.68
Le Fonds P.E.P.	4.05	4.40
Lexington Research	14.93	16.32
x Mass Inv. Growth Stocks	11.81	12.91
x Mass Investment Trust	15.58	17.03
Molson M. Fund	4.62	4.85
Mutual Accumulating Fund	5.19	5.68
Mutual Bond	5.16	8.53
Mutual Growth	6.09	6.66
Mutual Income Fund	5.78	6.32
Natural Resources	7.31	7.99
One William Street	17.43	-
x First Participating	13.70	14.97
Prêt et Revenu Mutuel	6.98	7.62
Principal Growth Fund	4.59	5.00
Provident Mutual Fund	6.39	6.94
Putnam Growth Fund	12.17	13.30
Radisson R.I.	3.93	-
Regent Fund Ltd	9.77	10.68
Royfund Ltd	4.96	5.12
Spec	11.40	12.53
Taurus Fund	6.88	7.56
United Accum. Fund	10.97	11.99
United American	2.75	3.01
United Venture	4.51	4.93
Uni. Svgs. Equit. Fund Ltd	5.66	6.19
Wellington Fund Inc	12.56	13.65

Indices à New York

	Ouv.	Haut	Bas	Fer.	Ch.
Hier	452.2	175.5	146.9	313.9
La veille	452.2	174.6	146.8	313.5
Sem.der.	452.1	175.9	148.0	314.6
Mois der.	472.5	181.1	154.1	327.3
Ann.der.	448.4	176.5	155.0	315.9
1967-68 H	493.2	209.6	159.1	342.6
1967-68 B	413.4	159.4	136.5	292.8
1966 Haut	537.9	213.9	170.5	369.7
1966 Bas	388.0	143.9	130.2	269.4

Indices à Toronto

	Ind.	Gold	B M	W O
Hier	155.30	222.62	100.50	196.95
La veille	156.12	211.68	101.10	199.96
Sem. der.	157.91	220.10	103.85	209.77
Mois der.	161.85	197.41	107.01	221.64
An der.	160.46	154.41	90.42	133.96
1968 haut	164.74	224.10	108.13	226.41
1968 bas	155.77	193.85	100.91	199.81
1967 haut	172.41	205.30	111.40	225.00
1967 bas	147.65	142.30	85.88	130.15

LA LAURENTIENNE

Compagnie Mutuelle d'Assurance

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

Prenez avis que l'assemblée générale annuelle des membres de LA LAURENTIENNE, Compagnie Mutuelle d'Assurance, sera tenue au siège social de la compagnie, 500 est, Grande-Allée, en la cité de Québec, le samedi 10 février 1968, à 10.30 heures A.M., aux fins de:

- recevoir et approuver le rapport des administrateurs, l'état financier ainsi que le rapport des vérificateurs;
- procéder à l'élection des administrateurs et au choix des vérificateurs;
- considérer, et si jugé opportun, d'approuver et de ratifier le règlement no 2 de la compagnie, tel qu'adopté par le Conseil d'Administration à son assemblée du 23 janvier 1968 concernant l'âge de la retraite des administrateurs de la compagnie;
- discuter toutes autres questions qui pourraient être soumises à cette assemblée.

RENÉ LAFLAMME
Secrétaire

Banque Nationale de Paris

La plus grande banque française. Présente dans plus de 50 pays.

FILIALE AU CANADA: **SFCI**

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE
POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE S.F.C.I. LTÉE

Financement d'opérations de commerce international
Dépôts à demande et à terme en toutes devises
Prêts commerciaux à court terme

Montréal: Tour de la Bourse, Place Victoria — Tél.: 866-8712
Québec: 500 est, Grande-Allée — Tél.: 529-0457

Nouvelle émission

$2,500,000

Obligations de première hypothèque, série "A" à 7½%

Institut de Microbiologie et d'Hygiène de l'Université de Montréal

(constitué en corporation en vertu des lois du Québec)

Le principal et l'intérêt seront garantis par le transport d'une subvention du gouvernement de la PROVINCE DE QUÉBEC provenant des crédits votés annuellement par la Législature

Date d'émission: le 1er février 1968

Echéances: le 1er février de chaque année de 1969 à 1978

PRIX: 99.25 plus l'intérêt couru

PROSPECTUS SUR DEMANDE

René T. Leclerc Incorporée

J. L. Lévesque & L. G. Beaubien Ltée — Bélanger, Inc.
Gingras, Reid, Gaudreau Inc. — Grenier, Ruel & Cie Inc.
Cliche et Associés Ltée — Crédit-Québec Inc. — Lagueux & Desrochers Ltée
Geoffrion, Robert & Gélinas, Inc. — Morgan, Ostiguy & Hudon Ltée
Société de Placements Ltée — Tassé & Associés Ltée
Raymond Camus Inc. — Oscar Dubé & Cie Inc. — J. T. Gendron Inc.

Banque Canadienne Nationale — La Banque Provinciale du Canada

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Mines					
Acad Ur	11500	10	9	9½	–½
Accra	1500	11½	11½	11½	–½
Acme Gas	5500	21	19½	20	–½
Aetna Inv	z400	37	36½	36½	
Agena Mg	3500	13	12½	13	
Agnico	z31	141	141	141	
Akaitcho	z200	43	43	43	
All Pitch	3000	11	11	11	
Am Moly	3100	25	25	25	
Ang U Dev	500	68	68	68	–1
Area	900	300	295	300	+2
Argosy	1500	59	57	59	+1
Armore	30400	24½	23	24½	–½
A Arc	19200	28½	28	28½	+½
Atl C Cop	1000	67	67	67	–1
Aunor	1400	330	320	325	+10
Bankeno	2900	106	106	106	+1
Barnat	1700	53	52	52	–2
B Dqu	2500	17	15	17	+4
Beicher	1000	37	37	37	
Bellehere	1100	21	21	21	+1
Bethlm	2995	740	725	730	–10
Black Bay	2000	8½	8½	8½	–½
BL Hawk	8800	38	35	35	–3
Bounty Ex	1000	18	18	18	+1
Bralorne	1225	218	209	218	+13
Broul Reef	3000	43	42	43	+1
Brunswk	1900	505	500	505	
Bunker H	2000	19	18½	18½	+½
Calmor IB	200	110	110	110	
C Mines	47300	44	40½	43	
Camflo	38450	490	465	485	+25
Camp Chib	480	735	735	735	
Camp RL	485	$32	31½	32	+½
C Tung	9350	268	263	266	+1
C Dyno	800	235	235	235	
Cdn Keely	7000	9	8½	8½	–½
C Lencourt	7000	19½	17½	17½	–1
C Malart	3000	14	14	14	
Cdn Nisto	6000	47	45	46	
Candore	7500	15	14½	15	+½
Cantri	1000	14½	14½	14½	+½
Captain	6000	15	14½	14½	–½
Cassiar	325	$16¼	16⅜	16⅜	
Cent Pat	2000	190	187	190	+1
Chimo	2100	164	157	160	–2
Chrom	160	145	135	135	–10
Coch Will	3200	149	140	149	+9
Coin Lake	9500	25	24	24	–½
Comb Met	500	19	19	19	+1
Conigo	44500	48	46	46	–½
Con Key	4500	9½	9	9	
C Shawkey	1500	24	23	24	+1
C Bell	44500	21	18	20½	+2½
C Callinan	1235	10	10	10	–1
Con Fardy	317	320	320	320	+10
C Halli	5200	57	53	57	+4
C Mrbn	17920	610	590	605	+20
C Marcus	8000	18	18	18	+½
C Morisn	3865	400	390	395	
C Neg	31533	72	65	68	–2
C Rambler	1100	82	81	81	–1
Conwest	1310	785	775	775	–10
Cop Fields	7333	124	120	120	–2
Cop Man	9600	33	31	31½	–½
Cragmt	445	$10½	10½	10½	+¼
Crowpat	6000	13	12½	12½	
Daering	z250	8	8	8	
D'Ara	25200	32	30	32	+2
Deer Horn	500	25½	25½	25½	–½
D'Elda	11300	104	101	102	–1
Delhi Pac	2000	17	17	17	+1
Denison	5373	$69½	67	67⅝	–2
Dicknsn	4505	420	410	410	
Discovry	2670	135	129	130	+5
Dome	1325	$72	70¼	72	+2
Donal	10000	15	14	15	+1
Dunraine	5000	39	37	37	–1
East Mal	2100	240	235	235	–5
East Sull	3225	625	615	615	
Endako	550	$12⅝	12½	12½	–⅛
F'west T	6000	13	11½	12½	–½
F Mar	500	150	150	150	
F Nat U	11021	130	125	125	–5
F Grenada	z65	16	16	16	
Frobex	1100	390	390	390	
Giant Yk	3235	$12½	12¼	12¼	+⅛
Glenn Exp	7000	19½	18½	18½	–1
Gidry	24900	188	175	180	–5
Goldrm	23700	59	56	56	
Gortdrm	2100	325	315	325	
Gradore	z100	20	20	20	
Gridroy	13000	46	43	46	+3
Granduc	475	640	635	635	
Granisle	1165	$11½	11	11	–½
Green Pnt	2900	44	43½	43½	–½
Gulch	4000	29	28	28	–1
Gulf L	5000	8½	8½	8½	+½
Gunnar	530	190	185	190	+9
Hastings	900	209	205	209	
Headway	1000	16½	16½	16½	
Heath	1000	8½	8	8	–1
High-Bl	440	$17½	17½	17¼	–¼
Hollinger	600	$29⅝	29	29⅝	+⅝
Huds Bay	180	$59⅜	58½	59½	+⅛
Hu-Pam	5000	24	22	24	+3½
Hydra Ex	1510	23	22	23	+1
Int Bibis T	8270	64	60	60	–5
Irish Cop	2000	15	15	15	+½
Iron Bay T	500	400	400	400	
Iso	3400	175	173	175	–2
Jaye Exp	1000	15	15	15	
Jelex	2500	24½	24½	24½	
Johet	3000	33	33	33	+½
Jonsmith	3000	27	26½	26½	–½
Joutel	2500	87	85	85	
Jowsey	2055	64	64	64	–3
Kam Kotia	1000	310	305	310	
Kerr Add	4846	$17⅝	17	17	–½
K Anacon	2300	82	81	81	–3
Kid Cper	38520	82	79	80	+3
Kirk Min	5000	12	12	12	
Kirk Twns	5500	13	12½	12½	–½
Kopan	1000	11	11	11	
Lab Min	z61	$33½	31¾	33⅛	
L Dufault	6330	$11½	10½	11	+⅛
Lakehead	500	33	33	33	
L Osu	16500	38	36	37	–½
L Shore	715	415	415	415	+25
La Luz	230	$13⅝	13⅝	13⅝	–⅛
Leitch	1050	$11⅝	11½	11½	–½
Liberian	z6	$11	11	11	
LL Lac	4135	300	295	300	
Larado	1200	114	113	113	–1
Louvicrt	4000	14	13	14	+1
Macassa	1700	153	150	150	–5
Macl Msh	3500	55	55	55	–2
Madsen	4050	165	160	161	–3
Malartic	1100	74	71	74	–1
Man Bar	2200	20	20	20	
Marchant	500	72	72	72	+2
Martin	7500	28	27	28	+1
Match	5000	12	11½	12	+½
Mattgmi	1970	$15⅝	15⅛	15⅝	+⅛
Maybrn	14500	12	10	11	+½
Mc Adam	6800	49	49	49	
Mc Intyre	z60	$83¾	83½	83¾	
McWat	2500	46	46	46	
Ment	36800	85	82	82	+1
Merrill	700	199	195	199	+4
Midri	26000	133	120	130	+8
Min Ore	104200	15½	13½	15	+1½
Mogul Min	4750	430	425	425	
Mt Wright	1000	20	20	20	
Multi-Mi	6600	209	205	205	–3
Nealon	10000	10½	10	10½	–½
New Athl	3000	21½	21	21	
New Bid	8000	5½	5	5	
New Cal	2900	26	26	26	
Newconx	1775	740	720	730	+10
N Goldvue	1000	6	6	6	
N Harri	4250	15	15	15	+½
N Hosco	3600	180	175	178	
N Imperial	8025	335	320	325	
N Kelore	6100	12½	12	12	–½
Newlund	4500	26	25	25½	–½
N Mylama	1000	18	18	18	
Newnor	8000	15½	15	15	–½
N Que Ragl	575	805	790	790	–10
N Sen	54153	44	41	44	+2½
Nick Rim	1500	20	20	20	+½
Norbaska	8000	64	62	63	–2
Norgid	13950	12½	11	11	–1½
Normetal	2640	430	425	430	+10
Norcal	42750	28½	25	27½	+2½
N Coldstm	4500	128	121	123	
North Exp	5000	25	25	25	+2
N Gate	13408	$10¾	10⅝	10⅝	–⅛
N Rank	4800	36	36	36	
North Can	6100	123	112	123	+13
Nudul	500	17	17	17	
Obaska	2500	9	8½	9	
Opemska	3775	935	920	920	–25
Orchan	2500	330	315	315	–5
Osisko	3700	62	60	60	–2
Pamour	9450	287	278	280	+5
Param	41000	12	11½	11½	–½
Patino	5725	$19⅝	19¼	19½	–¼
Pax Int	1000	12½	12½	12½	
Pce Exp	52800	264	253	264	+13
Priess	16500	9	8	8	–½
Pick Crow	2000	27	27	27	
Pine Point	2143	$44¼	43	43⅝	–⅜
Placer	1447	$29½	29½	29½	
Pow Rou	1000	30	30	30	
Preston	2307	$18¼	17⅞	18	–½
Probe M	9000	12½	10½	12½	+2
Pyramid	9535	130	125	127	–1
QMI	500	315	315	315	
Que Chib	2700	40	38	38	–3
Que Lith	100	275	275	275	
Que Man	2000	19	18	18½	–½
Q Mattgmi	6100	109	105	105	–4
Que Sturg	9000	31	29	29	–1
Quemont	2112	920	910	910	–10
Quonto	4000	6½	6½	6½	
Radiore	4600	55	52	52	–4
Rayro	14701	160	157	159	+2
Reeves	200	185	185	185	–5
Rio Algom	4220	$31¾	31	31⅜	–⅜
Block	5000	$31.1250			
Rio Alg c w	175	$17	16⅞	16⅞	–⅛
Rix Athab	3000	23	22	23	+1
Roman	7170	$21½	20½	20¾	–⅛
Rowan Cn	2000	8½	8½	8½	
Ryanr	18000	14	12½	13	–½
St Fabien	6615	26	25	25	–1½
S Antoni	13050	18	17	17½	
Sarimco	7500	20½	19½	19½	–½
Satel	22000	37	31	35	+4
Sherritt	5826	490	480	490	+5
Sigma	100	595	595	595	+15
Silvrfds	1750	365	355	365	
Sil Miller	4100	14½	14½	14½	+½
Silvmq	4500	33	32	33	+1
Sil Stand	1000	65	65	65	
Sisco	1733	400	400	400	+5
Stanrck	1135	440	440	440	–20
Steep R	3290	620	610	620	+5
Sud Cont	9500	23½	21	23½	+2½
Sullivan	1430	410	405	405	–5
Sunburst	1000	9	9	9	
Teck Corp	705	470	465	470	+5
Texmont	7000	95	93	95	
Texore	1500	22	21	22	+1
Tex-Sol	1000	21½	21½	21½	
Thom L	z400	40	35	40	
Tombill	2300	101	100	100	–1
Torbrit	2000	65	63	65	+5
Tormont	1000	6½	6½	6½	–½
Towag	2000	37	36	37	–2
Trin Chib	3000	10	9	9	
U Buffad	24500	58	57	58	
Un Cmstk	1200	11½	11½	11½	
Un Keno	400	700	700	700	–5
Un Macfie	5000	12	12	12	
Upp Can	3250	168	162	162	
Urban Q	2000	14	14	14	
Vespar	1000	33	33	33	–1
Wasmac	700	98	98	98	+1
West Mine	750	260	260	260	+5
White Star	6000	31	29½	31	+2
Wilco	1000	36	36	36	–1
Windfall	4900	20	18½	20	+2
Win-Eld	1000	14	14	14	+½
Wr Harg	325	217	217	217	–8
Yale Lead	2000	25	25	25	
Yk B	32460	485	465	475	+10
Young HG	1000	9	9	9	–½
Yukon C	200	135	135	135	
Zenmac	9750	31	28	29	
Huile et gas					
Alminex	500	585	580	585	–5
Am Leduc	5500	16½	16	16½	+½
Asamera	400	560	555	560	–20
Banff	4885	$13½	13	13	–⅛
Bralsa	100	120	120	120	
Calvert	4530	24	23	24	+1
CS Pete	4800	330	325	325	–5
C Dehi	3251	530	510	525	–15
C Delhi w	100	80	80	80	
C Ex Gas	4025	645	610	625	–45
C Gridoil	1575	$11	10½	11	+¼
C Homestd	550	500	500	500	
Cdn Sup O	1120	$40⅝	40⅛	40½	–⅜
Cdn Tricnt	z50	740	740	740	
Cent Del	8290	$19¾	19⅜	19⅜	–⅜
Chieftan D	658	790	780	790	–5
C East Cr	834	71	71	71	+1
CW P	10528	207	201	205	–2
Dynamic	2675	155	151	151	+1
Fargo	200	640	620	620	–20
French Pt	2525	620	610	620	
Gr Plains	1865	$18⅝	18½	18⅝	+⅛
Gt COilsds	900	$11⅝	11½	11½	–⅜
Int Helium	9475	233	230	232	–3
Mill City	3525	153	150	153	+1
Nat Pete	800	260	250	260	+20
N Cont	3500	75	73	73	+1
N Davies	7000	15	15	15	
NC Oils	450	885	840	885	+35
NCO pr	z20	$38½	38⅛	38⅛	
Northld	500	11	11	11	–1
Numac	4350	510	500	500	–10
Numac wt	5480	162	156	162	+6
Permo	3000	24	24	24	
Peruv	700	265	265	265	+25
Petrol	1050	116	112	112	–4
Pinn P	15300	365	340	340	–25
Place G	10050	193	185	185	–7
Ponder	2000	55	55	55	
Ranger	6800	440	425	425	–15
Scurry Rn	1021	$44½	43	43⅛	–1⅛
Spoon	22950	127	125	126	+1
Triad Oil	7230	265	262	262	–3
U Canso	3520	535	520	520	–10
U Canso w	906	205	200	205	+5
U Ree	10000	28	26	28	
Vandoo	1000	6½	6½	6½	+½
Wespac	z700	13½	13½	13½	
W Decalta	4900	330	320	320	–10
Industrielles					
Abitibi	2746	$7⅝	7½	7½	–¼
Acklands	3300	$15	14¾	14⅞	–⅛
Alta Gas T	1000	$31⅝	31½	31⅝	–⅛
Alta Gas w	300	450	420	420	–70
Alta Nat	300	$19½	19	19½	
Algo Cent	698	$7⅝	7½	7½	
Algoma St	1994	$17¼	17	17	
Alonquin	500	65	65	65	–10
Algonq pr	100	200	200	200	–25
Alcan	2778	$26⅝	26½	26⅝	–⅛
Alcan pr	475	$36	35⅞	36	
Alumin 2p	198	$38⅛	38	38	–⅛
Anglo-c pr	100	$15⅜	15⅜	15⅜	
Ang CT 315	100	$47⅛	47⅛	47⅛	
Anthes A	1340	$28⅞	28½	28⅞	+½
Anthes C p	z10	$88⅝	88⅝	88⅝	
Argus	100	$11⅝	11⅝	11⅝	
Args 260 p	100	$38	38	38	+⅛
Argus B pr	100	$39	39	39	+¼
Argus C pr	675	$9⅞	9⅝	9⅝	+⅛
Asbestos	z15	$19⅛	19⅛	19⅛	
Atl Sugar	4900	$10⅞	10⅝	10⅝	–⅛
Atl Sug A	z25	$18½	18½	18½	
Auto Elec	325	$9⅞	9⅞	9⅞	+⅛
BACM Ind	200	$15	14½	14½	–2
Bahama	1000	74	72	72	+2
Bank Mtl	4901	$11⅛	11	11	–⅛
Bank N S	1835	$15⅝	15⅜	15⅝	+⅛
Bartaco	650	$7½	7½	7½	+⅛
Beaver L	375	$43⅝	43⅛	43⅛	–⅜
Becker B p	2838	$10⅞	10⅝	10⅝	+⅜
Bell Phne	4860	$44⅛	44	44	–1
Bow Valy	1835	$13⅛	13	13⅛	+⅛
Bow Vly w	1820	$10½	10	10½	+½
Bramalea	200	$17⅞	17⅞	17⅞	–⅜
Bramal w	425	$10⅛	10⅛	10⅛	
Brazilian	775	$13½	13⅛	13⅛	–⅛
BA Oil	5217	$40½	39⅝	39⅝	–1⅛
BC Forest	180	$15⅝	15⅜	15⅝	+⅛
BC Pack B	100	$17	17	17	–1
BC Sugar	375	$40	39⅞	40	+⅛
BC Sugar p	240	$18½	18½	18½	
BC Phone	410	$57	57	57	–⅛
BCPh 4¼ p	30	$69	69	69	+⅛
Buntin Rid	1050	$11	10⅝	11	+⅛
Burns Fds	484	$20⅛	20⅛	20⅛	+⅛
CAE Ind	1386	$11	11	11	
Calgary P	1250	$22	21⅞	21⅞	–⅛
Calgy 540 p	60	$104	103	103	–1
CD Sugar	460	$22⅝	22⅝	22⅝	
Can Bread	325	$10½	10½	10½	–⅛
Can Cem	190	$26⅝	26½	26⅝	+⅛
Can Cem p	125	$19½	19½	19½	–2½
C Forging	100	200	200	200	
C Forgng A	z25	200	200	200	
Can Iron	216	$17	17	17	
Can Iron p	z16	$86	86	86	
Can Malt	350	$22	22	22	+⅛
C Packrs B	125	$83¼	83½	83½	+1½
Can Perm	175	$10⅝	10⅝	10⅝	
CSL	200	$27	27	27	+⅛
CSL pr	z12	475	475	475	
Cdn Brew	8950	$7⅝	7⅜	7⅝	
C Brew Ap	50	$34½	34½	34½	
Cdn Can A	z60	$11⅛	10⅝	11⅛	
C Chem w	1525	235	220	220	–5
C Conuuir	z107	60	60	60	
C Curt	16900	330	320	320	–5
Cdn Equity	6200	$6⅞	6⅞	6⅞	
C Goldale	200	$11⅞	11⅞	11⅞	–⅛
C Hydro	325	$10⅝	10⅝	10⅝	–⅜
C Imp Bnk	2365	$13⅞	13⅞	13⅞	–⅛
C Ind Gas	z50	$11⅛	11⅛	11⅛	
CIL	681	$13⅞	13⅝	13½	+½
CIL pr	25	$69	69	69	–1
C Marconi	580	$5½	5⅛	5⅛	
CP Inve pr	5145	$22⅜	22⅛	22¼	–⅛
CPR	3291	$52⅞	52	52⅞	+1⅜
CPR 300 pr	1050	$10	9⅞	10	
C Petrofin	3255	$16⅛	15⅞	15⅞	–⅛
Cdn Tire	275	$42½	42⅛	42½	–½
Cdn Tire A	1949	$35	34	34	–1
C Utilities	40	$38	38	38	
C Util 5 pr	135	$82	82	82	
CWN Gas	100	$16	16	16	
C Westing	945	$13½	13½	13½	
Cap Bdg	10325	185	175	185	–5
Caribben	z73	190	190	190	
Cassidy L	100	$7⅛	7⅛	7⅛	–⅛
CDRH Ltd	2095	$8⅛	7⅞	8⅛	+⅜
Ctl Fund A	z13	$10½	10½	10½	
Chemcell	1165	$6⅞	6⅞	6⅞	–⅛
Chrysler	325	$55	55	55	–1
CHUM A	320	$22¼	22	22	+¼
Clairton	1175	390	375	385	+10
Clairton w	700	250	230	240	+15
Codville A	2855	$6⅛	6⅛	6⅛	
Columbia	500	385	375	385	+15
Columbi p	404	$12¼	12¼	12¼	–⅛
cominco	1777	$24½	24⅜	24⅜	+⅛
C Savings	z1	$9⅞	9⅞	9⅞	
Compro	250	375	375	375	
Computr	300	$13¾	13¾	13¾	–⅛
Con Bath	2678	$19⅝	19⅜	19⅜	+⅛
Con Bath p	z8	$20⅛	20⅛	20⅛	
Con Bath w	650	370	360	370	+5
Con Bldg	400	105	105	105	–5
Cons Gas	1470	$20⅛	20⅛	20⅛	
Con Gas B	z25	$92	92	92	
Cont Can	z50	$51	51	51	
Corby vt	115	$28	28	28	–½
Corby B	35	$28⅞	28⅞	28⅞	–⅛
Coronatn	100	125	125	125	
Crain R L	z10	$50⅛	50⅛	50⅛	
Crow Nest	1525	$30½	29¾	30	–⅛
Crush Intl	515	$12½	12⅜	12⅜	
Cygnus A	500	385	380	385	+10
Dale-R pr	200	$8⅝	8½	8½	–⅛
Delta Elec	100	275	275	275	–5
Distl Seag	1540	$41	40⅞	40⅞	–⅛
Dome Pete	440	$56	55	55	–2
D Bridge	380	$14½	14¼	14½	
D Fabric p	z25	400	400	400	
Dofasco	4227	$16⅝	16½	16⅝	
Dofasco p	50	$84	84	84	
Dom Glass	250	$11⅜	11	11⅛	+⅛
D Glass pr	100	$13	13	13	
D Scottish	z30	$14⅝	14⅝	14⅝	
Dom Store	2320	$16⅞	16½	16⅞	+⅜
Domtar	10958	$9⅞	9⅛	9⅛	–⅛
D Textile	387	$15½	15⅛	15⅛	–⅜
D Textile p	40	$104	104	104	–6
Dupont	608	$23⅞	23⅛	23½	–½
Econ Inv	100	$12½	12½	12½	
Eddy Mtch	300	$28	27½	28	–2½
Electro ltd	z50	$11⅛	10⅞	10⅞	
Emco	270	$17	17	17	
Emp Life	250	$11	11	11	–½
Exquisite	725	$5	5	5	+5
Exquite w	200	110	110	110	+5
Falcon	2306	$101	100½	100⅞	+⅜
Fam Play	445	$46	45	46	+⅛
Fanny	z31	$40⅛	40⅛	40⅛	
Fed Frm w	300	25	25	25	+7
Fed Grain	930	$7	7	7	
Fleet	56800	215	190	210	+20
Ford Cnda	125	$162	162	162	–1
FPE Pion	1500	$25	24½	25	+¼
FPE Pn pr	10	$100	100	100	+2
Fraser	310	$20½	20¼	20½	
Freiman	z35	$8½	8½	8½	
Fruehauf	z25	$16	16	16	
G Develop	100	$16⅝	16⅝	16⅝	–1⅛
GMC	192	$84	84	84	–½
G P Mfg A	180	$21	21	21	+¼
G P Mfg B	45	$25	25	25	+5
G Stl Ware	z25	$7½	7½	7½	
Glob En A	450	$7¼	7⅛	7⅛	–⅛
Goodyear	65	$187	187	187	–3
G Mckay A	100	$6	6	6	
GL Paper	1860	$17¼	17	17⅛	+⅛
GL Power	115	$19½	19½	19½	
Gt W Life	90	$53½	53½	53½	
Gt W Sadie	1900	91	88	88	–7
Greyhnd	455	$11⅞	11⅞	11⅞	–⅛
Guar Trst	350	$9⅞	9⅞	9⅞	
Hardee	2775	52	50	50	
Hard Carp	600	$13⅜	13⅜	13⅜	+½
Hard Crp A	625	$10⅝	10⅝	10⅝	+⅛

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	5370	$7⅝	7½	7⅝	–⅛
Alcan	2167	$26⅝	26⅜	26⅝	–⅛
Alcan 4¼ pr	100	$36	36	36	–⅛
Algoma	3110	$17⅛	16⅞	17	–⅛
Ang CP 4½p	200	$16¼	15⅞	15⅞	
Asbestos	250	$20	20	20	–1
Atl Sug	1100	$10⅝	10½	10½	–⅛
Bank Mont	1890	$11⅛	11	11⅛	
Bank NS	1289	$15½	15⅛	15½	+⅛
Banq Cn	170	$10⅝	10⅝	10⅝	
Banque D	511	$9⅞	9⅞	9⅞	
Bell Ph	2531	$44⅛	44⅛	44⅛	–⅛
Brazil	300	$13½	13⅛	13⅛	–⅛
BA Oil	820	$40⅛	40	40	–½
BC Forest	100	$15⅛	15⅛	15⅛	+⅛
Brinco	7515	370	360	370	
Burns	700	$20⅝	20⅝	20⅝	+½
CAE	700	$11	11	11	
Cal P 5.40pr	80	$103	103	103	
Can Cem	125	$26⅛	26	26⅛	
Can Cem pr	5000	$20	20	20	
Can Iron	500	$17	16⅞	17	
Can Perm	100	$10⅝	10⅝	10⅝	
CSL	200	$26⅝	26⅝	26⅝	+½
Cdn Brew	4187	$8	7⅞	8	+⅛
C Chem w	2300	235	225	225	–10
C Imp Bk C	785	$13⅞	13⅝	13⅞	–⅛
Ci Pow	450	$31⅞	31⅞	31⅞	
C P Inv P	4532	$22½	22⅛	22⅛	–⅛
C P R	1694	$53	52	53	+1½
C P R 3.00p	805	$10	9⅞	9⅞	–⅛
Cdn P Fina	1150	$16¼	15⅞	15⅞	–⅛
Cent Del	1300	$19⅝	19½	19½	–⅛
Chemcl	4480	$6⅞	6⅞	6⅞	–⅛
Chrysler	100	$55	55	55	–1
Cominco	470	$24⅛	24⅜	24⅛	+⅛
Con Bath	2079	$19⅝	19⅝	19⅝	–⅛
C Bath wts	400	365	365	365	–10
C Bahn pr	400	$21⅝	21⅝	21⅝	+⅛
Couvret	11430	$5⅛	5	5⅛	
Credit F	75	$50	50	50	
Cr Zell A	150	$15⅜	15⅜	15⅜	–⅛
Denison	2120	$69	67	67	–2⅛
Dist Seag	900	$41	40⅞	41	
Dofasco	750	$16⅞	16½	16⅞	+⅛
D Glass pr	280	$13	13	13	
D Stores	550	$16½	16½	16½	+⅛
Dom Text	920	$15½	15	15⅛	–⅛
Domtar	2190	$9½	9⅛	9⅛	
Du Pont	160	$23⅛	23⅛	23⅛	–⅛
Enamel A	100	$5⅝	5⅝	5⅝	–⅛
Falcon	605	$100⅞	100½	100⅞	+⅛
Fam Play	850	$46	45	46	
Fraser	386	$20½	20½	20½	–⅛
Fulcrum P	1100	$7⅞	7⅞	7⅞	
Glengair	3900	270	260	260	–10
Gr B C I pr	50	$35½	35½	35½	
GL Paper	200	$17	17	17	
Hollngr	430	$29	28⅞	29	+⅛
Home A	400	$22½	22½	22½	
Hud Bay	100	$59	58⅞	59	+½
Husky Oil	1376	$22⅞	21⅞	21⅞	–½
Husky D wts	285	$12½	12½	12½	–⅛
Imp Oil	247	$66⅝	66½	66½	–⅛
Imp Tob	2225	$13⅞	13⅞	13⅞	+⅛
Ind Acc	3625	$19⅛	18⅞	19	–⅛
Inglis	150	$12⅛	12⅛	12⅛	
Int Nick	1599	$117	115	115	–2½
Int Util	8890	$38⅛	38⅛	38⅛	+⅛
Int Ut pr	640	$39½	38⅞	39⅛	–⅛
Inter Pl	1685	$19½	19⅛	19⅛	–⅛
Inter Pl wts	200	930	930	930	–120
Island Tele	100	$16½	16½	16½	–2
Jamaica PS	2600	72	72	72	
Labatt	500	$14⅛	14⅛	14⅛	
Lamontag A	200	300	300	300	
Loeb M	320	$14½	14½	14½	
MacLaren B	100	$17	17	17	
MacMillan	1145	$21½	21⅜	21½	
Mass F	1915	$15⅝	15⅝	15⅝	–⅛
McAllister	100	$10	10	10	–½
Meichers	369	$31	31	31	+⅛
Met Stores	100	$32	32	32	
Moore Corp	1380	$27⅝	27⅝	27⅝	–⅛
Murphy Oil	300	$8	8	8	–⅛
Mussens	355	$6	6	6	–⅛
Nat Consts	1000	$6	6	6	–⅛
N B Tel	144	$14⅛	14⅛	14⅛	–⅜
Nfld Light	1750	$8⅝	8½	8⅝	+⅛
Nia Wire B	100	$15	15	15	
Noranda	1115	$47¼	46⅞	46⅞	–⅜
Nor Ctl G	100	$11⅞	11⅞	11⅞	
NS LP	1312	$9	8⅞	9	+⅛
Ogilvie	5546	$20⅛	20	20⅛	
Oshawa A	720	$32⅝	32½	32⅝	–⅜
Pac Pete	600	$19⅞	19⅞	19⅞	+⅛
Philips C	200	$8⅜	8⅜	8⅜	–⅜
Pow Corp	450	$7⅞	7⅞	7⅞	
Premium	200	225	225	225	
Price	4631	$9⅞	9⅞	9⅞	+⅛
Que Ph pr	170	$12½	12⅛	12⅛	+⅛
Rio Alg	1235	$31⅞	31⅛	31⅛	–⅛
Rio A C wts	90	$17	17	17	
Rolland A	700	$7	7	7	
Ronalds	200	$16	16	16	
Rothmns	75	$25½	25½	25⅞	+⅛
Royal Bk	2110	$15⅛	15	15⅛	+⅛
Scott Ls	275	$45	43⅞	43⅞	–2⅛
Shell Can	196	$30⅛	30	30	–⅛
Shell In P	220	$32⅝	32⅛	32⅝	–⅜
Shell In W	900	$13½	13⅜	13½	–2
Shop Save	365	$11⅛	11⅛	11⅛	–⅛
Sicard 6 pr	200	$18½	18½	18½	
Simpsons	269	$33⅝	33	33⅝	+⅛
Southam	100	$50	50	50	
Steel Can	1930	$19⅝	19	19⅝	+⅛
Steinbg A	1325	$16⅛	16	16	–⅛
Texaco Can	625	$28½	28	28⅛	+⅛
Tor Dom	4200	$14⅛	14⅛	14⅛	+⅛
Tr Grp A	1475	$7⅝	7½	7½	
Tr Can PL	2470	$27½	27⅛	27⅛	–⅛
Tr C 2.80 pr	425	$45	45	45	+⅛
Tr Mt PL	615	$16⅛	16	16	
IU Westburne	100	$6⅞	6⅞	6⅞	–⅛
Versafood	100	$14⅝	14⅝	14⅝	+⅛
Viau	200	$12	12	12	–⅛
Wajax	200	$15½	15½	15½	
Walk GW	1050	$33	32	33	+1⅛
webb Knp	27000	25	21	21	–1
W Cst Tr	960	$23½	23½	23½	–1
West Pac	1200	$6⅛	5⅞	5⅞	–½
Zeller S	650	$40	39½	39½	

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Am Met En	1640	360	360	360	–20
Blue Bon	500	280	280	280	–10
C Security A	100	325	325	325	+5
Comdore	900	395	390	390	–5
C Mod AW	1100	200	200	200	
Domco Ltd	100	$10⅛	10⅛	10⅛	+⅛
Fleet Mfg	200	210	210	210	+20
Grissol	4950	500	450	460	–40
Inspiratn	500	130	125	125	–5
Inspiratn P	100	$17	17	17	
Int Atlas D	477	18	18	18	–2
Kenting Av	565	$39½	38	38½	–½
Kodiak P	1900	115	115	115	–5
iPa Inv	100	395	395	395	+10
Seaway H	600	$8½	8⅞	8½	–⅛
Select Fn	300	200	200	200	
Sintra Ltd	200	475	475	475	+25
Spartan	2000	125	115	125	+10
Superpck	150	$10	10	10	
U Corp B	1500	$14	14	14	–⅛
Warn Hersey	300	$8½	8⅛	8½	–⅛
Mines et huiles					
Agassiz	62300	52	47	52	+5
Ajax	6500	18	17	18	–1
Alscope	4800	285	265	270	–10
Amg B Bel	2000	7	7	7	–½
Anthon	1000	9	9	9	–½
Arno	5000	5	5	5	
Att Mos	500	21	21	21	+1
Bateman	17500	8	7	7½	+½
Beauce	5000	8	8	8	+½
Black Riv	2240	6½	6½	6½	–1½
Bruce Pre	1000	9	9	9	
Bruneau	699	13	13	13	–1
Burnt Hill	3000	63	60	60	+1
Camflo	7500	485	465	485	+35
C Magsite	1000	35	35	35	
Cannon	15500	28½	28	28	–1
Chemalloy	2650	455	445	445	–5
Chipman	2500	11	10½	11	+½
Coastal M	5500	7	6½	6½	
Cominga	3500	7	7	7	–½
C Canora	2000	14	14	14	–½
C Manit	24640	81	73	79	+4
C Mogad	1000	14½	14½	14½	–½
C N Pac	1000	68	65	65	+5
C Persh	1367	20	20	20	–3
C Que Sm	15900	250	240	250	+10
C Virg	5000	79	78	78	–2
Corgemns	700	54	54	54	–1
Crbdge	1500	17½	17½	17½	+2½
Devis El	15000	35½	34	34	–1½
Dolsan	2000	10	9½	9½	–½
Dumag	500	39	39	39	+2
Dumont	2000	18	17½	17½	
Duvan C	19000	15	14	14	
Eagle M	48425	365	340	355	+15
East Sull	300	620	610	620	+10
Fano	2500	6	6	6	+½
Fidelity	500	24	24	24	+3
Ft Reliance	1600	40	38	38	–2
iFox Lake	6000	9	8	8	
Futurity	500	32	32	32	–2
Ghislau	9500	6	5	5	
Glen Lake	2400	200	195	200	
Gr W Ms	500	51	51	51	–4
Guardian	36500	55	50	55	+4
Int Norvalie	6000	10½	10	10½	–½
Int Dredg	8000	6	5½	5½	–½
James Bay	28500	77	73	73	–1
Desmond	1000	15	15	15	+1
Kiena	7000	105	100	105	–1
Laduboro	1100	49	49	49	–1
Lemieux	9000	34½	34	34	
Lingside	1000	5	5	5	
Louanna	1000	14½	14½	14½	–½
Mid Chib	53000	15	15	15	
Midepsa	2724	268	255	255	–5
Miro	9800	40	36½	37	–2
Mistango	15500	21	20½	20½	–1½
Mt PPleast	700	13½	13½	13½	–1
Native M	1000	11	11	11	+1
N Forma	11067	4	4	4	–1
NW Mt Cost	2600	31	30	30	–4
Nocana	4500	5	5	5	+½
Na Asb	5000	4	4	4	–½
Na Rare	5500	37	35	35	–2
Nw Canisk	17000	11	10½	10½	
Operm Expl	12200	29	27	29	+1
Patino	1000	$20	19½	19½	–½
Pat Silver	1500	25½	25½	25½	–½
Peace Riv	1246	500	490	490	–15
Pennbec	3000	9	8½	8½	
Peso Silver	350	189	189	189	–1
Phoenix Can	657	400	390	395	–5
Pine Rid	1500	16	16	16	
Pitt Gold	500	5½	5½	5½	
P Potash	2000	8	8	8	+1½
Que Expl	5000	25	24	25	–1
Que Chib	5000	40	40	40	–3
Queenston	17967	19	17	19	
Rnicheria	3000	14	13½	14	
Ranger	600	430	415	415	–30
Red Crst	3000	3	3	3	
Rusty Lk	2000	9	9	9	+1
Shen M	17000	35	34	35	+1
Silver R	2700	18½	17	18½	–½
Silver S	44500	20	18	19½	+1½
Silver T	4900	47	45	47	+1
S Dufault	8000	18	16	17	–1
Stairs Expl	1000	10	10	10	–1
Sturgeon	4000	58	55	57	+2
Subeo	3500	225	220	220	–4
Surluga	47512	305	240	285	+55
Tache	12000	9	8½	8½	–½
Talisman	600	28	28	28	+5
Tazin	7500	24	23½	24	+½
Terrex	13965	34	28	34	+5
Titan	4000	12	12	12	
Un Obaski	5700	141	136	140	–5
Westecn T	500	12½	12½	12½	
West Hill	6500	25	24½	24½	–½
Wisconsin	1500	28½	26	28½	+½
Harveys F	4220	$17¼	16⅞	17	+½
Hawker S	650	365	360	365	+5
Hays Dnj	500	$11½	11⅜	11½	
Home A	2840	$22⅝	22½	22½	
Home B	635	$25	25	25	
Horne Pit	2250	345	335	340	
H Bay Co	z100	$20⅛	20⅛	20⅛	
HB Oil Gas	880	$37½	37	37½	+½
HB Oil G pr	1085	$56	55⅞	55⅞	–⅛
Huron Eri	265	$9⅞	9⅞	9⅞	–⅛
Husky Oil	1612	$22⅛	21⅞	21⅞	–⅛
Husky B pr	25	$46½	46½	46½	–½
Husky D w	1525	$12⅝	12⅛	12⅛	–½
Imbrex	200	455	450	455	–20
Imp Oil	2708	$66⅝	65⅞	65⅞	–⅛
Imp Tob	2445	$13⅞	13⅞	13½	+⅛
Ind Accept	3465	$19⅛	19	19	–½
In Accept p	25	$70	70	70	
Ind Minerl	375	$14	13⅞	14	+⅛
Ind Wire	600	375	375	375	
Ingersol A	125	$25	25	25	
Inglis	1110	$12⅛	12	12	–½
Inland Gas	2225	$9⅛	9⅛	9⅛	–⅛
Inspiratin	1400	125	125	125	
Inspirati p	z50	$16½	16½	16½	
IBM	37	$650	645	645	–13
Int Nickel	1553	$117	115	115	–2⅛
Int Util	3725	$39	38⅛	38½	
Int Util pr	650	$39	38⅞	39	–½
Intpr D62w	500	4	4	4	–1
Intpr Pipe	5600	$19⅞	19⅛	19⅛	
Int Pipe w	1670	935	915	915	–20
Intpr Steel	2101	395	385	385	–5
Inv Group	z25	$9⅞	9⅞	9⅞	
Inv Grp A	3700	$8½	8	8½	+⅛
ITL Ind	1490	$15⅞	15¾	15⅞	–⅛
James Stl	300	395	390	390	–10
Jefferson	1417	$43	41⅞	42½	–1½
Jeffersn w	350	$37	37	37	–3
Jockey C	2494	310	305	310	–5
Jockey A p	100	$8	8	8	
Jockey B p	200	$7⅞	7⅞	7⅞	+⅜
Jockey 2 p	250	$7	7	7	+½
Kaps Tran	1650	$6⅛	6⅛	6⅛	–⅛
Keeprite P	2550	$11⅛	11⅛	11⅛	–⅛
Kelly D A	1300	$5⅛	495	5⅛	+⅛
Kelsey H	100	$14½	14½	14½	+⅛
Labatt	1909	$14⅛	14⅛	14⅛	+⅛
Lafarge	600	$13	13	13	
LOnt Cem	400	330	325	330	+10
Lau Fin	620	325	325	325	
Lau F 1.25	300	$9⅞	9⅞	9⅞	
Lau F 63w	1000	17	17	17	+1
Levy	1619	$32½	32⅛	32½	–⅛
Levy A pr	z50	$10	10	10	
Life Invest	z50	$7	7	7	
Life Inv wt	640	180	170	170	
Livingsto	200	$13½	13½	13½	
Lob Co A	248	$6⅝	6⅝	6⅝	–⅛
Lob Co B	1400	$6⅝	6⅝	6⅝	+⅛
Lob Co pr	25	$37⅛	37⅛	37⅛	–⅛
Lob G A pr	110	$24	24	24	–⅛
Lob G B pr	z85	$24½	24	24½	
Loeb M	2035	$14½	14⅜	14½	–⅛
Lowney	200	$25	25	25	+1
Maclean H	z20	$63	63	63	
MB Ltd	1654	$21⅝	21⅝	21½	
Magna El	765	$15	14⅞	14⅞	–⅛
Maher	200	$13⅞	13⅞	13⅞	+⅛
Manoir In	400	220	220	220	
M Lf Mills	425	$16	16	16	+⅛
Maritime	423	$18⅜	18	18⅜	
Markboro	1800	$6½	6⅛	6⅛	–⅛
Markbro w	575	330	330	330	–5
Mass-Fer	5264	$15⅝	15⅜	15⅜	–⅛
McCabe	300	$8⅝	8⅝	8⅝	–⅛
Met Stores	725	$33	32	33	+½
Met Str 67 p	600	$19	19	19	
Milt Brick	500	$5½	5½	5½	
Molson A	185	$17⅞	17⅞	17⅞	–⅛
Molson B	200	$18½	18½	18½	+⅛
Mon Food	150	$9⅞	9⅞	9⅞	–⅛
Montex	200	215	210	215	–10
Montex pr	200	$7	7	7	+⅛
Mont Trst	z50	$13	13	13	
Moore	2695	$27⅞	27⅞	27⅞	
Morse A	120	$17½	17½	17½	–½
Morse B	200	$17⅞	17⅞	17⅞	–⅛
Morse pr	65	$50½	50½	50½	
Morse B pr	100	$47½	47¼	47½	–1⅛
Murphy	400	$8½	8	8	–⅛
Mrphy pr	125	$30	30	30	
Nt Contain	200	$6⅛	6⅛	6⅛	
Nat Hees	3800	$5	425	485	+35
Nat Hees p	800	$9½	9	9½	+½
Nat Trust	125	$17	17	17	
Neon	855	$15	14⅞	14⅞	–⅛
Nia Wire	125	$16	16	16	–2
Nia Wire B	z50	$15	14½	15	
Noranda	3423	$47⅛	46⅞	47	–⅛
Nor Ctl 0	2640	$12⅛	11⅞	12	–⅛
iNor Ctl G p	100	$22⅛	22⅛	22⅛	
Nor Ctl 65p	40	$41⅛	41⅛	41⅛	–½
NCG B 2 p	2775	$29½	29	29½	+½
Nor Ctl wts	100	465	465	465	
Nor Phone	z5	$7⅞	7⅞	7⅞	
NW Util p	z10	$69	67½	67½	
NS L P	425	$8⅞	8⅞	8⅞	
Ocean Cm	z100	$19	19	19	
Ogilvie	10315	$20⅛	20	20⅛	
Ont Steel	100	$25⅞	25⅞	25⅞	
Ont Store	1900	$6⅛	6	6⅛	+⅛
Oshawa A	3628	$33⅛	32⅞	32⅞	–⅛
Overland	100	$11⅛	11⅛	11⅛	–⅛
Pac Pete	6651	$19⅞	19⅞	19⅞	+⅛
Pac Pete w	1340	355	350	355	
Pembina	2240	$17	16⅞	16⅞	
Philips Cb	500	$8½	8	8½	
Pow Corp	1005	$7⅞	7½	7⅞	
P Iron	35650	245	200	245	+65
Price Com	331	$9⅞	9⅞	9⅞	
QN Gas	385	$9⅞	9⅞	9⅞	
QN Gs 63w	300	320	305	305	–20
Rank Org	3905	$6⅛	5⅞	6⅛	+⅛
Revelstk	100	$7⅛	7⅛	7⅛	
Revenue	2520	$10⅛	10	10	
Revenue w	1000	800	775	800	+15
Reynold p	z10	$75	75	75	
Robertson	25	$27½	27½	27½	–1½
R Nodwell	3311	160	150	160	–5
Rockower	1125	$13	12⅞	12⅞	–⅛
Rolland	500	$7	7	7	
Ronald Fd	500	$16	16	16	
Rothman	276	$25½	25⅛	25½	
Royal Bnk	6933	$15⅛	15	15⅛	
Royalite	z120	$19⅛	19⅛	19⅛	
Royal Trst	300	$18⅛	18⅛	18⅛	–⅛
StL Cem A	125	$15	15	15	–⅛
St Maurice	600	58	58	58	
Salada	758	$10½	10⅛	10⅛	–⅛
Sayvette	300	315	315	315	
Scot York	200	$11⅛	11⅛	11⅛	
Scythes	z1	$18	18	18	
Seaway H	3625	$8⅝	8⅛	8½	–⅛
Secur Cap	700	190	185	185	–5
Select Les	500	200	200	200	–10
Shell Inv p	1600	$32⅜	31⅞	31⅞	–⅛
Shell Inv w	5410	$14⅛	13⅞	13⅞	–⅛
Shell Can	796	$30⅛	29⅞	29⅞	–⅛
Shop Save	420	$11⅛	11⅛	11⅛	–⅛
Shopper Ct	2300	$5⅛	5⅛	5⅛	+⅛
Shully's	1000	305	305	305	–5
Silknit	300	$10⅞	10⅞	10⅞	+⅛
Silverwd A	100	$15	15	15	
Simpsons	53	$33	33	33	–⅛
Simpson S	25	$26⅛	26⅛	26⅛	+⅛
SKD Mfg	800	$10	9⅞	9⅞	+⅛
Slater Stl	960	$10	10	10	
Slater A wt	700	385	380	385	+5
St Paving	500	$7	7	7	–⅛
ST Radio	z15	$44	44	44	
Steel Can	3012	$19⅛	19⅛	19⅛	+⅛
Steinbg A	400	$16½	16	16	–⅛
Stuart Hse	100	300	300	300	
Suptest od	1240	$27⅞	27½	27½	
Tamblyn	80	$25⅛	25	25	
Tancord	z2	$5	5	5	
Tancord p	z2	205	205	205	
Texaco	575	$28⅜	28	28⅛	+1
Thd CGInv	500	$9½	9½	9½	–⅛
Thom Npr	800	$38⅛	38½	38½	–½
Tor Dm Bk	4735	$14½	14⅜	14½	–⅛
Towers	1000	65	65	65	–1
Traders A	565	$7⅞	7½	7½	
Traders 5 p	100	$26⅛	26⅛	26⅛	+⅛
Trader A p	z15	$21	21	21	
Trader 66 w	250	240	240	240	
Transair	300	$5⅞	5⅞	5⅞	–⅛
Tr Can PL	1436	$27⅞	27⅛	27⅞	+⅛
Tr Can Pl p	180	$45⅞	45	45⅞	+⅛
Tr Can P w	1565	740	730	730	–5
Trans Mt	3237	$16⅛	16	16⅛	+⅛
Trans PPL	605	$8½	8½	8½	+½
Tru-Wall	200	195	190	190	–25
Union Acc	z25	315	315	315	
UnAcc 2p	400	340	335	335	–5
Un Carbid	650	$18½	17½	17½	–1
Un Gas	3700	$15½	15⅛	15⅛	–⅛
Union Oil	510	$51⅛	50½	50½	–⅛
U Corp B	z5	$14⅛	14⅛	14⅛	
Un Wburn	1233	$6⅛	6⅛	6⅛	
UWbn 6⅛p	100	$39⅞	39½	39½	–⅛
Un Wbn wt	120	445	445	445	
U Sections	300	$7	7	7	
Vascan	1930	$7⅛	7	7⅛	+⅛
Versafd	750	$14⅝	14⅝	14⅝	–⅛
Versatile	500	$11	10⅞	11	
Vic G Tr	z27	$12⅞	12⅞	12⅞	
Wainoco O	7200	165	160	165	
Walk GW	6495	$33⅛	32	33	+⅞
Weldwod	550	$10⅝	10⅝	10⅝	+⅛
Westc'st	1155	$24	23½	23⅞	–⅛
West Ind A	200	480	470	470	
Oesteel	210	$17	17	17	
W Brdcast	180	$19⅞	19⅞	19⅞	–⅛
W Cdn Seed	4100	260	260	260	
W Pacific	3710	$6	5⅞	5⅞	–⅛
WSuppls A	400	$9½	9½	9½	
Weston A	1439	$13⅞	13⅞	13⅞	–⅛
Weston B	500	$15⅞	15⅞	15⅞	+⅛
Wstn 4½p	z10	$73½	73½	73½	
Wstn 6pr	30	$98	98	98	+⅛
White Pas	1147	$27⅛	26⅞	27	+⅛
Woodwd A	3335	$18⅛	18	18	–⅛
Zellers	725	$40	39⅞	40	+⅛
Zenith	400	195	190	195	

Titres au Comptoir

Adminis & Trust	22	24
B. C. Moly Wts.	7⅛	8
Capt. In.	6⅝	7
Charter Credit	3⅛	3⅝
Crown Life	23	26
Credico	2	2⅝
Eastern Can. Savings	4⅝	5⅛
Elect. Assoc	4⅝	5⅛
General Impact	9	9⅝
Grenache	2.65	2.90
Industrial Life	14	–
Int. Systcoms	20	21
Les Prévoyants	7	7½
Leigh Inst	33½	34½
La Prévoyance	15	17
London Life	44	48
Paco	1.20	1.40
Que. Savings Bank	6⅛	6⅝
Scintrex	14½	15
Spar Aero	3	3½
Steadman Ind.	20	21
Stability	3⅝	–
Univ. Factors	1⅝	2⅛
Velcro	45	46

Indices à Montréal

Hier	160.57	128.05	123.50	150.61	79.12
La veille	160.94	128.84	123.30	151.01	79.42
Sem.der.	163.74	131.12	123.17	153.43	79.59
Mois der.	168.67	130.96	125.27	157.15	84.22
1968 Haut	171.25	134.51	128.54	159.58	86.14
1968 Bas	160.94	128.84	122.84	151.01	78.98
1967 Haut	173.93	150.19	136.26	164.41	125.04
1967 Bas	148.99	128.83	109.46	141.48	82.99

INGÉNIEURS-CONSEILS

BEAUCHEMIN - BEATON - LAPOINTE

INGÉNIEURS CONSEILS

ÉTUDES • ESTIMATIONS • PLANS • SURVEILLANCE

pour travaux publics, municipaux et industriels

6655 CHEMIN DE LA COTE-DES-NEIGES MONTRÉAL 26, CANADA
731-8521

Brunelle & Trudel

Guy Brunelle, C. d'A.A. - Yvon Trudel C. d'A.A.
Jacques Monette, C.d'A.A.

COURTIERS D'ASSURANCES AGRÉÉS

1395 est, rue Fleury - 381-1835

MONTRÉAL

ACHAT ET VENTE D'OBLIGATIONS

CHOIX DES MEILLEURS FONDS MUTUELS

CRÉDIT - QUÉBEC INC.

Courtiers en valeurs

200, rue ST-JACQUES - Montréal - Tél. 849-5361

Laurin, Laurin, Beaudry Inc.
Dominion Insurance Agencies Limited

Courtiers d'assurance agréés

Étude et administration
de portefeuilles d'assurances
pour commerce et industrie

TOUR DE LA BOURSE
PLACE VICTORIA, MONTRÉAL 3
Tél. 861-4761

E.A. Whitehead Limitée

FONDÉE EN 1892

Courtiers d'assurances agréés

SERVICE PROFESSIONNEL DE CONSULTATION
RELATIONS INTERNATIONALES

Jean Grégoire, vice-président et administrateur

Place du Canada, Suite 950, Montréal 3, - 878-4331

SUCCURSALES: TORONTO - CALGARY - VANCOUVER

Besoin de capital à bon prix

1) Obtenir plus de capital ?
2) Augmenter les ventes ?
3) Accroître la production ?
4) Augmenter les profits ?

Si vous voulez arriver aux points énumérés, Canadian Factors peut vous aider avec ses vastes connaissances du marché. Nous vous enseignerons plusieurs moyens pouvant augmenter vos ventes et réduire les frais d'opération. Téléphonez-nous pour une consultation gratuite aujourd'hui même.

CANADIAN FACTORS
CORPORATION LIMITED

1450, rue City Councillors, Montréal 2 • 849-8681
330, rue Bay, Toronto 1 • 368-8227

Comment placer votre argent?

Pour vous aider à résoudre ce problème, nous donnons une série de six cours d'initiation aux placements qui auront lieu

à l'Hôtel Reine Elizabeth (Salon Saguenay) les 21 et 28 février, 6, 13, 20 et 27 mars à 20 heures précises.

Nous y traiterons, dans un français simple et clair, les sujets suivants:

1 – Quand et pourquoi faire des placements
2 – Avantages des actions et obligations
3 – Objectifs d'un programme de placements
4 – Théorie et pratique supérieures du placement et de la spéculation
5 – Méthodes rationnelles de placement
6 – Etude de quelques industries clés

Ces cours sont gratuits, bien entendu, mais réservés aux personnes qui auront retenu leur place. Pour vous inscrire, veuillez écrire ou téléphoner à:

Mme Rolande Bouchard

MERRILL LYNCH,
PIERCE, FENNER & SMITH INC

MEMBRES DES BOURSES DE MONTRÉAL ET DE NEW YORK ET AUTRES GRANDES BOURSES

635 ouest, boul. Dorchester, Montréal 2 Tél.: 861-8241

Directeur régional: PAUL J. SULLIVAN

Réduisez votre revenu imposable

et augmentez votre revenu à la retraite grâce au Trust Royal.

Postez le coupon ci-dessous au Trust Royal et nous vous enverrons tous les renseignements touchant nos régimes d'épargne-retraite enregistrés. Vous constaterez combien ils sont commodes et souples. Vous pourrez choisir parmi plusieurs régimes dont notre régime basé sur les fonds d'actions ordinaires et notre régime d'épargne-retraite garanti qui rapporte un intérêt garanti de 6¾ % sur les dépôts en compte. Si vous en adoptez un avant le 29 février, vous pourrez le réduire de votre revenu imposable. Le tableau ci-contre tient compte des cotisations versées au Régime de pensions du Canada. Ces calculs sont faits d'après le taux d'impôt 1967 d'un homme marié, sans personne à charge.

Revenu annuel	Maximum des cotisations admissibles	Impôt des non-participants	Votre impôt	Epargne
10,000	2,000	1,723	1,203	520
12,500	2,500	2,475	1,723	752
15,000	2,500	3,387	2,475	912
20,000	2,500	5,524	4,399	1,125
25,000	2,500	7,774	6,649	1,125

Royal Trust

Veuillez S.V.P. m'envoyer tous renseignements touchant vos régimes d'épargne-retraite enregistrés.

NOM ____________

ADRESSE ____________

____________ APP. NO ______

VILLE ____________ PROV. ______

Adressez votre demande au:
Trust Royal
630 ouest, bd Dorchester, Montréal, Qué. Tél: 849-4741
4145 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, Qué. Tél: 849-4741
6991 Plaza St-Hubert, Montréal, Qué. Tél: 270-1137

l'information sportive... l'information sportive... l'information sportive...

Alain Calmat, porteur de la torche olympique

65,000 spectateurs assistent à Grenoble à l'ouverture des Xes jeux olympiques

Grenoble, France. -- OUVERTURE DES JEUX. -- Voici le défilé spectaculaire qui a été offert aux milliers de spectateurs qui assistaient hier à l'ouverture officielle des 10èmes jeux olympiques d'hiver, alors que chacune des équipes nationales des pays y participant prenaient leur place sur le terrain du stade de Grenoble. (Téléphoto PA)

GRENOBLE (AFP) – Grandiose, sans démesure ni excès, la cérémonie d'ouverture des jeux olympiques de Grenoble a été un grand spectacle aux actes divers qui s'est déroulé devant 65,000 spectateurs enthousiastes.

Avant même que le spectacle ne commençât, l'ambiance et la couleur étaient dans le stade: sur les gradins, serrés les uns contre les autres, se détachaient dans la foule des centaines d'anoraks rouges, verts, bleux, jaunes, toute une symphonie colorée qui ressortait sur la masse sombre des spectateurs. Dans cette foule, une majorité de très jeunes gens joyeux mais sans exubérance. Le spectacle, entier, se déroula comme un mouvement d'horlogerie bien réglé, avec cependant un léger retard.

Cette minutie n'a pas exclu une certaine fantaisie, notamment pendant le défilé des athlètes car toutes les équipes ne réussirent pas toujours à trouver leur rythme malgré une bonne volonté certaine. Mais sur le stade, la couleur et la diversité des uniformes compensaient le léger désordre.

Grenoble, France. - LE PRÉSIDENT SCRUTE LES CIEUX. - Le président Charles de Gaulle, de France, à gauche, et Avery Brundage, au centre, président du comité olympique international, scrutent les cieux à l'ouverture des 10èmes jeux olympiques d'hiver de Grenoble. Le général et le président du comité olympique international regardaient atterrir les parachutistes qui marquaient de façon éclatante l'ouverture des jeux. (Téléphoto PA)

Le protocole fut observé à la lettre. Mr Brundage, du rostre élevé sur la "cendrée" invita le président de la République française à ouvrir les jeux dans un français savoureux teinté d'un accent d'outre-atlantique. Le général de Gaulle se leva, scanda la phrase traditionnelle d'une voix puissante puis se rassit, le visage toujours imperturbable. L'Impératrice d'Iran continua à filmer le spectacle sans défaillance.

Le drapeau olympique fut hissé au haut du mât de fer mais le vent n'était pas de la fête: la soie refusa de se déployer.

Le moment le plus émouvant fut annoncé par neuf coups de canon tirés par trois pièces d'artillerie mises en batterie à une centaine de mètres du stade et qui firent virer l'air frais grenoblois, Alain Calmat surgit la torche à la main. D'une foulée souple il monta sans marquer le moindre ralentissement, les 96 marches de l'escalier, tandis que les battements de son coeur projetés par les hauts-parleurs résonnaient comme un gong. La flamme sans incident, jaillit dans la vasque et de toutes parts des centaines de petites flammèches éclairaient les visages des écoliers en grappe sur les gradins. Les jeux avaient réellement commencé.

Quant tout fut achevé, que les fouga magister eurent fait leur passage au ras du stade, le général de Gaulle partit Le président fit relever la capote de sa voiture et, à travers la foule, regagna la préfecture.

Nancy Greene était l'un des porte-drapeau, hier

GRENOBLE – C'est au son de la grande marche triomphale de Jacques Bondon que défilèrent les délégations, celle de la Grèce en tête suivant l'usage composée seulement de trois représentants, suivie des deux grandes équipes allemandes, les Allemands de l'ouest en tenue bleue, ceux de l'est en beige clair pour les hommes et en orange pour les femmes. Les petites délégations d'Amérique latine, celles d'Argentine et du Chili, défilèrent en costume national. Les Canadiens portaient des manteaux courts et bariolés, les Américains un anorak rouge et des fuseaux bleus, les Finlandais une veste blanche et des fuseaux bleu clair.

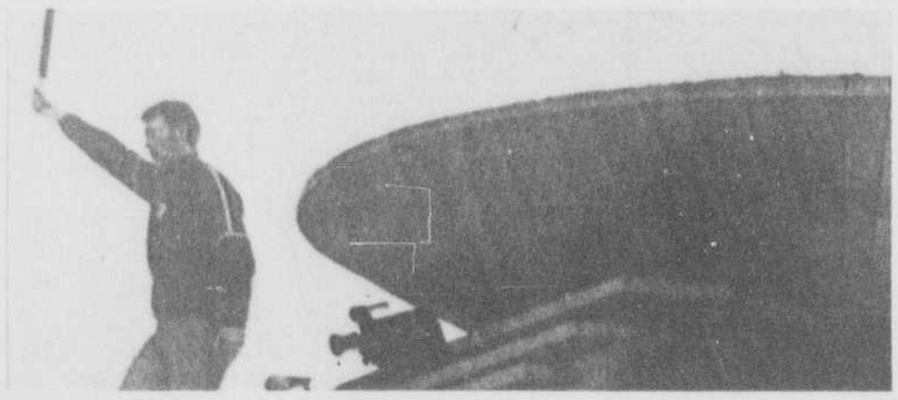

Grenoble, France -- Portant haut la torche des jeux olympiques. - Son travail terminé, Alain Calmat, de France, descend le long escalier qui l'a conduit à la vasque où il a allumé la flamme olympique à la cérémonie d'ouverture des 10emes jeux d'hiver, à Grenoble, France. (Téléphoto PA)

Lorsque les délégations passèrent devant le podium situé au fond du state les porte-drapeaux s'en détachèrent pour aller se placer en arc de cercle sur les marches du podium.

Parmi les porte-drapeau on remarquait Emmerich Danzer pour l'Autriche, Nancy Greene pour le Canada.

L'équipe de Grande-Bretagne était vêtue d'une tenue grenat. L'Inde ne comptait qu'un seul représentant. Les Japonais étaient en manteau gris rehaussé de colerettes et portaient des toques coq de roche. Les Marocains étaient en cape sombre et turban blanc et les Mongols tout de noir vêtus. Les Néo-Zélandais défilèrent en tenue blanche à parements rouges, et les athlètes des Pays-Bas avec des bonnets orange. Les Polonais avaient de riches fourrures colettées de blanc et les Suédois étaient uniformement revêtus de bleu foncé.

Les Suisses apparaissaient en manteaux blancs soulignés de noir. Les Tchèques en tenue marron. L'importante délégation soviétique était habillée de bleu pour les hommes avec des fuseaux gris et de blanc pour les femmes. Les Yougoslaves en beige.

La délégation de la France qui fermait la marche (selon l'usage qui veut que la délégation du pays invitant termine le défilé) était revêtue de bleu roi et prenait place à son tour sur l'arène tandis que son porte - drapeau, Gilbert Poirot, montait avec les 36 autres sur le podium.

Killy et Nenning, les deux favoris

CHAMROUSSE (AFP) – La première course de ski alpin des X-èmes jeux olympiques d'hiver sera la descente hommes, l'"épreuve reine", qui aura lieu le 8 février à partir de 12 heures sur la redoutable piste de Casserousse. Le Français Jean-Claude Killy et l'Autrichien Gerhard Nenning en sont les favoris, quasiment à égalité.

En fait, sur les 88 coureurs engagés qui représenteront vingt-neuf pays de tous les continents, seuls une trentaine peuvent être considérés comme de très bons descendeurs et parmi ceux-ci seuls une quinzaine possèdent une chance de remporter l'une des trois médailles.

D'après une enquête faite à Chamrousse, la cote des coureurs est la suivante: Killy 3/1, Nenning 4/1, Schranz 5/1, Orcel 6/1, J.-D. Datwyler, Messner et le Suisse Joos Minsch 9/1, Kidd, Leitner et son compatriote Franz Vogler (médaille de bronze à Portillo) et Périllat 10/1, Bruggmann 12/1, les Italiens Gerardo Mussner et Ivo Mahlknecht 13/1, Zimmerman, Lacroix et le Suisse Dumeng Giovanoli 15/1. Les autres à plus de 30/1.

les MOTS-CROISÉS du Devoir

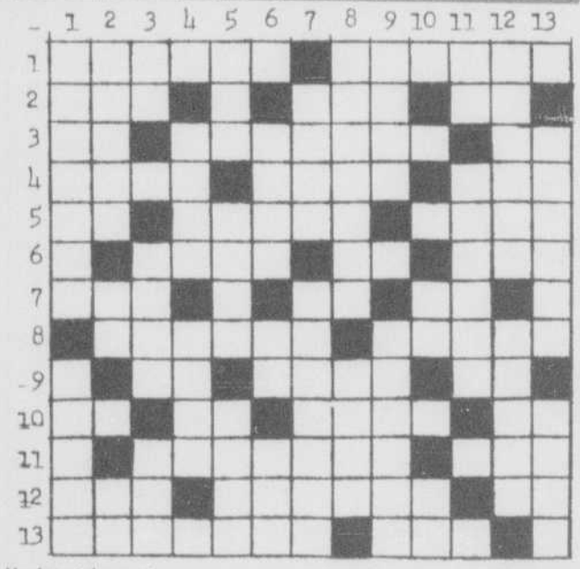

Horizontalement

1- Nommé lieutenant-gouverneur de la prov. de Québec en 1958 - Débarqué au Canada en 1640, il accompagna le P. Joques en Huronie et fut torturé par les Iroquois.
2- Ornement en forme d'oeuf - Se suivent dans Percé - Term. d'inf.
3- Sud-Ouest - Se dit d'un fond rayé destiné à une surimpression, pl. – 995 chiffres romains.
4- Eau-de-vie naturelle, de bonne qualité - Une des cinq parties du monde - Attacha avec un lien.
5- Métal précieux - Premier intendant de la Nouvelle-France - Arbres de la classe des conifères, toujours verts.
6- Femelle du canard – Année - Legs, moins une lettre.
7- 549, chiffres romains - Post Scriptum - Term. d'inf.
8- Premier ambassadeur du Canada à Paris, gouverneur général du Canada, mort en office en 1967 - Aidé par l'intendant Talon, il organisa la Nouvelle-France.
9- Numéro - Groupe de sporanges chez les fougères - Adj. poss.
10- Art. espagnol - Quatre, en chiffres romains - Du verbe aller - Médecin.
11- Lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse (1808-1811) - Général américain.
12- Fille de Cadmus - Il fut administrateur du Haut-Canada de 1796 à 1799 - En les.
13- Evêque de Pamiers, célèbre par ses démêlés avec Philippe le Bel - Chemin de ville.

Verticalement

1- Il fut nommé gouverneur du Canada en 1835 - Ville, en face de Québec.
2- Posséder - Quatre en chiffres romains - Symb. du sodium.
3- Symb. du germanium - Tribu écossaise formée d'un certain nombre de familles - Se suivent dans pois.
4- Lettre grecque - La couleur la plus obscure.
5- Organisme des Nations unies - Préf. signifiant contre - Indique la direction, l'approximation.
6- Cri, en parlant du faon, du tigre - En les - Faculté de voir.
7- Unité monétaire principale de nombreux pays de l'Amérique latine - fut lieutenant du roi à Québec (1692) et Gouverneur des Trois-Rivières (1699).
8- Auteur du personnage de Tit-Coq - Premier ministre du Canada de 1899 à 1905.
9- Bord, lisière d'un bois - Entreprendre, essayer.
10- Term. d'inf. - Parcouru des yeux.
11- Lettre grecque - Attacheras avec un lien.
12- Lieutenant-gouverneur du district de Montréal (1764) - Pierre dure, sculptée en relief.
13- Nommé gouverneur général du Canada en 1952 - Nommé ambassadeur du Canada en France en 1954.

Solution d'hier

Aujourd'hui à Grenoble

Ski Alpin – Descente hommes non – stop à Chamrousse (à partir de 12H00).

Ski Nordique – 30 kms hommes à Autrans (à partir de 08H30), Patinage artistique – deux figures imposées dames au stade de glace (à partir de 07H00).

Bobsleigh – Deux premières manches de bob à deux à l'Alpe d'Huez (à partir de 18H30).

Hockey – 1645 – Yougoslavie – Japon (Poule B), 17H00 Suède – Etats-Unis (Poule A), 20H30 Roumanie – Autriche (Poule B), 21H00 U.R.S.S. – Allemagne est (Poule A).

Ferme démenti de John Newman

John Newman, président des Castors de Montréal, de la Ligue Continentale de football, a nié la nouvelle voulant que son équipe ait été vendue à des financiers de la ville de Tampa en Floride.

Les Castors sont toujours dans la ligue Continentale et disputeront leurs parties de la prochaine saison à Montréal, de dire le président.

J.-M. Morin était là!

M. Jean Morin, député de Lévis et adjoint parlementaire au premier ministre Johnson, a été reçu hier par le président de la République française, à la préfecture de Grenoble. M. Morin représentait le premier ministre à l'ouverture des jeux olympiques.

Après la réception à la préfecture, le représentant du Québec a pris place aux côtés du Général de Gaulle, dans la loge présidentielle pour assister à l'ouverture des jeux.

Le conflit: CIO-FIS

Pas de photo avec les skis?

GRENOBLE – On croit savoir que le C.I.O. au cours de son assemblée générale plénière, hier, s'est rallié aux propositions de la Fédération internationale de ski, à savoir que les compétitions olympiques de ski auront lieu comme prévu, mais qu'il sera interdit aux compétiteurs de se faire photographier après l'arrivée ou avant le départ, avec les marques apparentes de leurs skis.

Le choix de Ahearne

GRENOBLE – Bunny Ahearne, secrétaire de la Fédération européenne de hockey amateur, a choisi l'équipe américaine comme celle qui pourrait causer une surprise dans le tournoi de hockey des jeux olympiques.

Selon Ahearne, la Russie devrait sortir vainqueur du tournoi et la Tchécoslovaquie devrait être son plus sérieux concurrent. Si les Américains gagnent leurs trois premières parties contre la Tchécoslovaquie, la Suède et la Russie, ils ont d'excellentes chances de gagner le tournoi, de dire Ahearne.

Webster, bon 1er!

TORONTO – Tom Webster et Gary Swain des Flyers de Niagara Falls continuent de dominer le classement des compteurs de la ligue Junior "A" de l'Ontario.

Webster est en tête avec 95 points, soit 38 buts et 57 assistances. Son coéquipier Swain suit avec 84 points, soit 37 buts et 47 assistances. Avec encore cinq semaines d'activité dans la ligue, Webster a d'excellentes chances de battre le record de 101 points dans une saison, record qu'a établi l'an dernier Derek Sanderson, maintenant avec les Bruins de Boston. En 48 parties la saison dernière, Sanderson a compté 41 buts et récolté 60 assistances.

PORT-ROYAL
1455 ouest, rue Sherbrooke

JOUISSEZ des "Meilleures années de votre Vie" dans le cadre de nos Appartements "MAISON".

Modèle "L2" 18e étage

Vue magnifique sur le mont Royal et la Cité - 2 chambres à coucher avec salles de bain y attenantes, cabinets de toilette - Salon et Salle à manger 22 x 25, grande "Loggia" - Cuisine ultra-moderne.

Loyer mensuel : $460.00

Sur rendez-vous seulement:
Angèle Sole, F.R.D.
Courtier Biens Immeubles

Bureau de Location sur les lieux
937-9511 et 937-3709

Appartements Modèles ouverts: 10 a.m. à 5 p.m.
Sam. et Dim.: 2 p.m. à 6 p.m.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ATTENTION
CANADA DACTYLOGRAPHE INC
EST DÉMÉNAGÉ À
7035 AVE DU PARC
MONTRÉAL 15 270-1141
1917 1967
VOUS Y TROUVEREZ
TOUT POUR LE BUREAU
STATIONNEMENT

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

Encouragez nos annonceurs

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
RONALD FERRON, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

Lucien Dahmé, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
Syndic Licencié
ROLAND PROVOST, C.A.
928 est, boul. St-Joseph
526-1661

VIAU & ROBIN
Comptables agréés
LUCIEN D. VIAU, C.A.
H. LIONEL ROBIN, C.A.
JACQUES R. CHADILON, C.A.
ARMAND H. VIAU, C.A.
J. SERGE GERVAIS, C.A.
GERARD FORGET, C.A.
CLAUDE QUINTAL, C.A.
4926 ave. Verdun, Verdun
769-3871

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGRÉÉS
159 ouest, rue Craig, Montréal 1 861-9987

Mallette, Normandin & Cie
René de Cotret & Cie
Comptables agréés
Jean Ostiguy, C.A. — Yvon Normandin, C.A. — Paul-André Lachance, C.A.
Louis P. Morin, C.A. — Michel Motard, C.A. — Gaston Robitaille, C.A.
Pierre J. Séguin, C.A. — Paul E. Mallette, C.A. — Jacques-René de Cotret, C.A.
André St-Arnaud, C.A. — Gilles R. Normandin, C.A. — Robert R. Ménard, C.A.
Bernard Proulx, C.A. — Paul René de Cotret, C.A. — André Roussel, C.A.
Jacques Lamémouille, C.A. — Leopold Beauchemin, C.A. — Jean J. Lecavalier, C.A.
Jacques Carrière, C.A. — André Massé, C.A. — Guy Lefebvre, C.A.
1440 ouest, Ste-Catherine, Montréal - 866-2891
Ottawa - Québec - Drummondville - Nicolet
Trois-Rivières - St-Jérôme - Gatineau - Chicoutimi

THORNE, GUNN, HELLIWELL & CHRISTENSON
Incorporant
AIMÉ GALARNEAU & CIE
Comptables agréés
R. J. R. Dawson, C.A. — J. F. Lewis, C.A. — C. A. Poissant, C.A.
D. P. Aitkens, C.A. — J.D. Hogg, C.A. — A. Galarneau, C.A.
D. M. Long, C.A. — A. C. Shackell, C.A. — H. J. Garbarz, C.A.
W. G. Hogg, C.A. — E. G. Ward, C.A. — P. Gouvreau, C.A.
I. Groves, C.A. — L. A. Wright, C.A. — D. Huard, C.A.
Conseil: R. S. Sabler, C.A.
800 Place Victoria, Suite 2604 - Tél. 878-3011
Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés
Comptables agréés
Maurice Samson, C.A. — Lucien P. Bélair, C.A. — Léon Côté, C.A.
Jean Lacroix, C.A. — Lionel Roussin, C.A. — Hensley Bourgouin, C.A.
Dollard Huot, C.A. — Raymond Fortier, C.A. — Percy Auger, C.A.
Albert Garneau, C.A. — Clement Primeau, C.A. — Marcel Imbleau, C.A.
Benoit Sylvain, C.A. — Pierre Lesage, C.A. — Vianney Forget, C.A.
Dennis Bell, C.A. — Pierre Chouinard, C.A. — Pierre Barry, C.A.
Raymond Couillard, C.A. — Gilles Trahan, C.A. — Adrien Côté, C.A.
Marcel Ducharme, C.A. — Marcel Mercier, C.A. — Jean-Paul Boyer, C.A.
Gilles Levesque, C.A. — Pierre David, C.A. — Réal Auger, C.A.
Emile Mallette, C.A. — Robert Garriepy, C.A. — Jean-Paul Bérbeau, C.A.
Emilien Gauthier, C.A. — Marthe Gauthier, C.A. — Jacques Miller, C.A.
Bertrand Laroche, C.A. — Roland Truchon, C.A. — Jean Favreau, C.A.
Pierre Pharand, C.A. — Clément Duchesne, C.A. — Paul A. Michaud, C.A.
Roland Levesque, C.A. — Yves Beaulieu, C.A. — Denis Ménard, C.A.
Robert Blanchette, C.A. — Roger Jeannette, C.A. — Jean M. Allard, C.A.
Jacques Trempe, C.A. — Jean Faucher, C.A. — André Lesage, C.A.
Pierre Vermette, C.A. — Gilles Beauvais, C.A. — Gerard Mongeau, C.A.
Gerard Trudeau, C.A. — Walter Rochford, C.A. — Conrad Ménard, C.A.
Réjean Myre, C.A. — Richard Jean, C.A. — Pierre Legault, C.A.
Clement Lussier, C.A. — Jacques Proulx, C.A. — Louis Gravel, C.A.
Pierre Grou, C.A. — Raymond Roberge, C.A. — Gaetan Bruneau, C.A.
Paul Gonthier, C.A. — Paul-E. Bonnier, C.A. — D.A. Ménard, C.A.
MONTRÉAL - QUÉBEC - RIMOUSKI
360, rue Saint-Jacques, Montréal 842-4691

l'information sportive... l'information sportive... l'information sportive...

feu vert

Jean-Paul Cofsky

Henri Richard à la retraite ou à Houston?

Le cas demeure inquiétant, mystérieux et brûlant d'actualité. Henri Richard a décidé il y a quelques jours de mettre le cap sur le nord et de s'isoler dans les Laurentides, délaissant tous ses coéquipiers du Canadien au beau milieu d'une course au championnat des plus serrées jamais vues dans la ligue Nationale de hockey.

Il va sans dire que la première question que tous les amateurs de hockey de la province se posent est la suivante: pourquoi ce geste?

Et la deuxième: quelle est la raison qui a poussé Henri à prendre une telle décision aussi subitement?

Les hypothèses sont nombreuses et l'on peut être assuré que le gérant-général Sam Pollock, après une conversation d'une heure et demie au téléphone avec Henri, en connaît toutes les raisons.

Il en va certainement de même pour Toe Blake, l'instructeur du Canadien, pour qui Pollock n'a certainement pas de cachette.

Mais de là à leur extraire une once de vérité, il y a loin.

Conspiration du silence

Et si je dis qu'il y a loin, c'est que tout simplement, hier tous ces gens étaient impossibles à atteindre.

J'ai commencé par vouloir atteindre le publiciste Marc Cloutier, dont les fonctions sont de s'occuper exclusivement des activités du Canadien. La téléphoniste m'a répondu textuellement: "Absent pour la journée".

Alors, mademoiselle, s.v.p. voulez-vous me donner Sam Pollock au bout du fil? "Je regrette, M. Cofsky, M. Pollock ne sera ici que demain".

Je crus bon d'insister pour parler à Toe Blake. Même réponse. "Il était ici il y a quelques instants; il est parti. Vous pourrez le voir demain, probablement après la pratique. Ou encore à la pratique même. Pour le moment: absent!"

Je demande à parler à Camil DesRoches: absent jusqu'à 3:00h.

Me rendant parfaitement compte qu'on suivait des ordres précis, je raccrochai, mais non sans me rappeler qu'il m'était permis de faire un petit détour... via Jacques Plante, que je rejoignis à la Brasserie Molson.

Sa décision il y a trois semaines?

Jacques Plante, qui n'a jamais mâché ses mots ni ses idées, (et Dieu sait qu'il en a à revendre) ne s'est pas fait prier pour émettre quelques hypothèses fort plausibles.

Tout d'abord Jacques m'avoua qu'il y a déjà trois semaines Henri lui avait avoué qu'il songeait à prendre sa retraite... peut-être dans quelques mois.

A ma question de savoir si Henri était en parfaite condition pour jouer, Plante me répondit: "Même si le physiothérapeute Bélanger, du forum, déclarait Henri en parfaite condition, reste le fait qu'un ou deux coups de bâtons sur ses genoux peuvent ralentir Henri de nouveau.

"Puis, comme me le déclarait Henri, quand je ne peux patiner à mon aise, je ne suis plus le même joueur! Or, Henri aurait-il senti soudain qu'il n'était plus en effet le même joueur? qu'il était fini? Etait-ce à cela qu'il pensait il y a trois semaines quand il me parla de retraite? Peut-être!"

Et je posai alors à Jacques Plante une question qui pourrait expliquer bien des choses. "Se pourrait-il que l'on ait demandé à Henri d'aller reprendre sa condition à Houston, dans les mineures? Se pourrait-il également que Henri se soit rebiffé contre cette demande? ce à quoi Jacques me répondit que cette demande expliquerait très bien la conduite d'Henri qui n'aurait pas voulu finir ses jours dans les mineures après une aussi glorieuse carrière dans la ligue Nationale.

Quant à l'idée d'aller reprendre sa condition dans les mineures, Henri aurait également pu répondre à Pollock et Blake qu'il pouvait parfaitement la reprendre en tuant les punitions, ou encore en jouant à l'aile droite ou partout ailleurs, comme il arrive à Blake de l'imposer de temps à autre à certains de ses joueurs.

On a déjà vu Robert Rousseau jouer au centre avant aujourd'hui, de même que Claude Provost jouer à l'aile gauche et l'équipe ne s'en est pas portée plus mal pour cela.

Il reste donc à penser réellement qu'Henri aurait l'intention ferme de prendre sa retraite bientôt, si cette décision n'est pas déjà prise dans son refuge du Nord.

La demande qu'aurait pu lui faire Sam Pollock d'aller reprendre sa condition à Houston n'était en somme que la goutte d'eau qui aurait fait déverser le vase et qui aurait provoqué Henri à se retirer de la circulation pour pouvoir plus librement prendre une décision.

De toute façon, quoiqu'il arrive, je dis merci à Jacques Plante qui demeure encore le meilleur agent de publicité du forum, étant donné qu'il ne craint pas de donner son opinion sur un sujet brûlant et qu'il ne refuse jamais sa coopération; je lui dis merci pour avoir éclairé ma lanterne sur quelques points et je profite de l'occasion pour demander au forum, à son tour, sa pleine et entière coopération quand elle est requise.

Jake Gaudar

Au poste de commissaire du football

Gaudar vend ses intérêts dans les Tiger-Cats et se porte enfin candidat!

HAMILTON — Il semble que la ligue Canadienne de football ait enfin trouvé un commissaire. Jake Gaudar, gérant-général des Tiger-Cats de Hamilton, a fait savoir qu'il est disposé à accepter le poste.

Plus tôt dans la saison, Jake Gaudar avait refusé le poste en déclarant qu'il préférait rester avec les Tiger-Cats, mais quelque chose a dû se passer car Jake Gaudar a confirmé hier s'être départi des intérêts qu'il avait dans les Tiger-Cats. Il s'est envolé pour Vancouver en compagnie de Ralph Sazio, l'instructeur des Tiger-Cats.

Jake Gaudar devra soumettre sa candidature au comité chargé du recrutement d'un commissaire et ensuite la nomination devra être approuvée par au moins huit des neuf clubs de la ligue.

Si la ligue accepte la candidature de Gaudar, il semble à peu près certain que Ralph Sazio occupera le poste laissé vacant et que Joe Restic deviendra l'instructeur des Tiger-Cats.

Les inscrits à Blue Bonnets

PREMIERE COURSE — TROT — A réclamer $1,500 — Allocations pour âge et sexe. BOURSE $1,100

3– Little Imp	A. Boucher	Et d'une autre...	3-1
5– Scotch Vanity	G. Lachance	Pourrait bien!	7-2
1– Baron Colby	L. Bergeron	Bien intentionné	4-1
2– Centaur	R. Guertin	Moitié-moitié?	9-2
7– Riddell Volo	R. Bouthillier	Difficile	6-1
6– Lotta Luck	P. Caldwell	Oups...	8-1
8– Nossdell Herman	R. Cossette	Une Fritz...?	8-1
4– Chief Corsica	C. Patry	Pas ce soir	10-1

Aussi éligibles: C.H.B. – R. Masse; C.T. Me – A. VanDerpaelt

DEUXIEME COURSE — AMBLE — A réclamer $1,500 — Allocations pour âge et sexe. BOURSE $1,100

2– Adios Sara	M. Turcotte	Du double	3-1
4– Marauder	W. Bourgon	Vise la tête	7-2
3– Sheriff Mills	D. Larochelle	Des chances	4-1
8– Sugar Lind	E. White	Une autre surprise	9-2
5– Cash In	Hen. Filion	Pour du cash!	5-1
6– Nettie Herbert	C. Rocheleau	A vos risques	8-1
7– Gay Purdue	Pas nommé	Tout autant que l'autre	8-1
1– Sweep Clean	R. Cosset	Ne raflera rien ici	10-1

Aussi éligibles: Borderview Rosair – G. Baillargeon; Ida Purdue – A. Bedard

TROISIEME COURSE — AMBLE–A réclamer, handicap, pour âge et sexe. $5000, $5500 — Allocations. BOURSE $2,000

3– Ida Grace	A. Boucher	Pour André!	3-1
1– Torrid Freight	A. Hanna	Avec atouts en mains	7-2
2– Tarr's End Play	G. Beauchemin	Un certain avantage!	4-1
6– Hay Man	A. St-Amour	Qui sait?	9-2
4– Tennessee Breeze	Her. Filion	Souvenez-vous	6-1
5– Phantom Hanover	R. Ponton	Une apparition...	6-1

QUATRIEME COURSE — TROT–Non-gagnants de $2500 en 67-68 — BOURSE $1,800

2– Ayer Masuda	A. Bédard	Dans le sac!	3-1
6– My Prince	Y. Desjardins	Bon deuxième	7-2
5– Sugarfoot Lad	P. Caldwell	La rouiette	4-1
4– King Rhythm	A. VanDerpaelt	Attention	9-2
3– On The Air	M. Bouvrette	Une vedette?	6-1
7– Linden Rod	B. Côté	Bon conducteur	6-1
1– Jori Corbett	D. Gillis	Ne tiendra pas	8-1
8– Dominique Boy	G. Baillargeon	De trop loin...	8-1

Aussi éligibles: Scotch Bliss – L. LaPage; Beau Mar Mic – A. Boucher

CINQUIEME COURSE — AMBLE — Pour 3-4-5 ans seulement. Non-gagnants de $1,500 à vie. BOURSE $1,300

5– Sure Pick	A. Boucher	Une chose certaine!	5-2
4– Master Lou	M. Brosseau	N'y parviendra pas	7-2
6– Mischief Long	G. Baillargeon	Non plus	4-1
8– Honest Frost	Pas nommé	Dans le peloton	5-1
2– Exclusive Wick	B. Côté	Bien mince part	6-1
3– Ann Direct Adios	J. L. Vilandré	Bah!	8-1
7– Liberty Farr	I. Farr	Non	8-1
1– Willie Baldwin	E. White	Vraiment négligé	12-1

Aussi éligibles: Consul Richelieu – L. Turcotte; Senator Texas – P. Sauvé

SIXIEME COURSE — AMBLE — A réclamer $1,500 — Allocations pour âge et sexe. BOURSE $1,100

3– Lincon's Champ	P. Robillard	De bonne écurie	3-1
5– Cavalcade Mike	M. Turcotte	Aura sa chance	7-2
7– Midnight Babe	M. Bouvrette	Un choix!	4-1
8– Byrd Killean	N. Pelletier	Avec efforts	9-2
6– Flashy Z.	S. Pleau	Pas facile ici	5-1
1– Grand View	L. Bergeron	Ne pas ignorer	8-1
4– Josedale On Top	M. Gingras	Si peu...	8-1
2– Borderview Ester	F. Robitaille	Oubliez-le	

Aussi éligibles: Windsor – P. Laroche; Sirgamo – Pas nommé

SEPTIEME COURSE — TROT — A réclamer, handicap, pour âge et sexe. $3,500, $4,000, $4,500 — Allocations. BOURSE $1,900

6– Tanglejo	M. Héroux	Oui et non!	3-1
7– Broadway Joe	L. Turcotte	Peut-être oui	7-2
2– After Hours	Hen. Filion	Ne pas mettre de côté	4-1
1– Lupe's Knight	A. Hanna	La pole	9-2
3– Merry Piper	M. Hébert	Pas dans le coup	5-1
4– Mr. Tyson	A. Boucher	Si vous voulez!	8-1
8– Lullwater Frost	G. Lachance	Longue route	8-1
5– Major Law	A. Bédard	Loi refutée!	10-1

HUITIEME COURSE — AMBLE — Non-gagnants de $2500 en 67-68 — BOURSE $1600

2– Harley's Horse	C. Dupont	Sa place	3-1
5– Barry Minbar	C. Poulin	Un aspirant	7-2
3– Minty Rose	Y. Plouffe	Même classe	4-1
1– Sundown Borders Jr	A. VanDerpaelt	Deuxième division	6-1
4– Custer Hanover	M. Cournoyer	Des miettes	6-1
7– Atom Direct B	M. Turcotte	Pas un 7 chanceux!	8-1
8– Parading Pence	Hen. Filion	Mal placé au départ	8-1
6– Sky Sign	D. Normandin	Pas de miracle	10-1

NEUVIEME COURSE — AMBLE–Non-gagnants de $5000 en 67-68 — BOURSE $2300

1– Doug Johnston C.	R. Bouthillier	Avec avantage	3-1
6– Westfield Express	Hen. Filion	Pour les $$$	7-2
7– Key Guard	M. Cournoyer	Pas barré...	4-1
5– Caddy Dares	Pas nommé	Un essai	9-2
2– Key Feature	A. Hanna	Pas encore vaincu	6-1
2– Admirable Pick	Pas nommé	Minces chances	8-1
3– Isola Abe	C. Patry	Pas meilleures...	8-1
8– Stirling Mir	J.P. Gauthier	Même pas!	10-1

DIXIEME COURSE — AMBLE — A réclamer $2000 — Allocations pour âge et sexe. BOURSE $1,300

7– Tommy Attorney D	P. Robillard	Exacta!	3-1
4– Sweet Harmony	C. Pelletier	Son partenaire d'un soir	7-2
1– Little Dandy	B. Côté	Ne pas négliger	4-1
3– Harry Johnston	Y. Plouffe	Une protection...	9-2
6– Shadydale Ballad	G. Lachance	Une boîte aux surprises	5-1
2– Leo Chief	P. Laroche	Bah!	8-1
5– Mifflin Hanover	P. Roberge	Une autre fois	8-1
8– D.C. Champ	J.P. Gauthier	Un suicide!	10-1

Aussi éligibles: Pesky D. – C. Bélanger; Ben's Gift – M. Vournoyer

Victoire de 6 à 1 au hockey

Triomphe facile du Canada sur l'Allemagne de l'Ouest

GRENOBLE, (AFP) C'est par une victoire aisée, 6/1, sur les Allemands de l'ouest, que les Canadiens ont débuté le tournoi de hockey-sur-glace poule "A" des jeux olympiques. Tenus en échec (0/0) en première période, ils ont fait la décision (4/1) dans la seconde pour finir facilement (2/0 dans la troisième).

En fait, le Canada n'a jamais été en danger face à l'Allemagne, malgré le score vierge de la première période du match.

Cette première période a déjà montré la plus grande maîtrise technique individuelle et collective des Canadiens. Leur domination était constante, les Allemands ont été souvent réduits à la défensive et à la contre-attaque, dont certaines ont été dangereuses.

Les quatre buts réussis par les Canadiens au cours de la deuxième période traduisaient un jeu collectif bien supérieur et des passes beaucoup plus précises et rapides que celles de leurs adversaires.

La troisième période, caractérisée par un jeu beaucoup plus dur que les deux précédentes, a vu les Canadiens augmenter leur avantage de deux autres buts amplement mérités.

Les meilleurs canadiens ont été Huck, rapide et Dineen, O'Shea et McKenzie. Pour les Allemands, seul le gardien Knauss mérite une mention spéciale, tandis que les avants se sont montrés très imprécis dans leurs tirs de loin.

LIGUE NATIONALE
CLASSEMENT

(Division Est)

	Pj	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Canadiens	50	26	15	9	150	107	61
Chicago	52	23	16	13	154	147	59
Boston	51	25	18	8	182	151	58
Toronto	50	23	18	9	142	113	55
New York	50	23	18	9	146	134	55
Détroit	51	20	23	8	176	170	48

(Division Ouest)

	Pj	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Philadelphie	50	23	19	8	128	114	54
Minnesota	50	20	21	9	124	151	49
Los Angeles	51	21	26	4	128	166	46
St-Louis	49	19	22	8	113	120	46
Pittsburgh	50	18	24	8	127	149	44
Oakland	52	10	31	11	103	160	31

HOCKEY

Aujourd'hui

Ligue Nationale
Philadelphie à Montréal
Toronto à Chicago
Boston à St-Louis
Pittsburgh à Oakland
Minnesota à Los Angeles

Briles a signé son contrat

ST-LOUIS — La direction des Cardinals de St. Louis de la ligue Nationale de baseball a annoncé que le lanceur Nelson Briles avait signé son contrat pour la saison 1968.

Nelson Briles dont la fiche de la saison dernière était de 14 victoires contre cinq défaites a été le seul lanceur des Cardinals, à part Bob Gobson, à obtenir une victoire sur les Red Sox de Boston lors de la série mondiale 1967.

Howe s'est hissé en 3e

Compteurs de la LHN

Un franc-tireur bien connu chez les compteurs de la ligue Nationale de hockey est de nouveau en vedette depuis une semaine. Il s'agit de Gordie Howe, le vétéran de 22 saisons avec les Red Wings de Détroit, qui a amassé pas moins de huit points la semaine dernière pour s'installer au 3ème rang chez les compteurs derrière Stan Mikita et Bobby Hull, qui continuent leur lutte pour la première place.

Howe, qui a compté le 675e but de sa carrière en saisons régulières, dimanche soir dernier, a maintenant 26 buts et 55 points, seulement cinq de moins que Stan Mikita de Chicago qui est au premier rang avec 60 points, un de plus que son coéquipier Bobby Hull. Ce dernier a une fiche de 36 buts et 23 assistances tandis que la fiche de Mikita est de 29 buts et 31 assistances.

Le meilleur compteur chez les Canadiens de Montréal est Jean Béliveau qui a 45 points, soit 21 buts et 24 assistances.

Au classement des équipes de la ligue Nationale, la lutte est très contestée dans les deux divisions est et ouest.

Dans la division Est, les Canadiens sont au premier rang avec 61 points en 50 parties et ils devancent par deux points les Black Hawks de Chicago qui ont deux parties de plus de disputées. Boston est au troisième rang avec 58 points en 51 parties. Viennent ensuite New York et Toronto avec chacun 55 points et Détroit au dernier rang avec 48 points.

SECTION EST

	B	A	Pts
Mikita, Chi.	29	31	60
B. Hull, Chi.	36	23	59
Howe, Dét.	26	29	55
Esposito, Bos.	27	27	54
Delvecchio, Dét.	16	36	52
Stanfield, Bos.	16	34	50
Wharram, Chi.	16	33	49
Gilbert, N.Y.	20	28	48
Ratelle, N.Y.	18	30	48
Bucyk, Bos.	21	26	47
McKenzie, Bos.	19	27	46
Ullman, Dét.	24	21	45
Béliveau, Can.	21	24	45
Prentice, Dét.	14	31	45
Goyette, N.Y.	17	27	44
Williams, Bos.	15	26	41
Walton, Tor.	22	17	39
Hodge, Bos.	15	24	39
Monhs, Chi.	20	18	38
Cournoyer, Can.	19	19	38
Nevin, N.Y.	15	23	38
Sanderson, Bos.	16	21	37
Rousseau, Can.	9	27	36
G. Tremblay, Can.	18	17	35

SECTION OUEST

Bathgate, Pit.	18	25	43
Angotti, Phi.	10	32	42
Cullen, Min.	22	19	41
Hampson, Oak.	11	26	37
Stratton, Pit.	16	19	35

92 autos au départ

TORONTO — Quatre-vingt-douze voitures prendront le départ du 16ème rallye d'hiver canadien vendredi à Toronto.

Elles couvriront environ mille deux cent milles à travers l'Ontario et le Québec avant de s'arrêter à Ottawa pendant dix heures puis repartiront en direction de Napanee, à 20 milles à l'ouest de Kingston, où l'arrivée sera jugée environ 15 heures après l'heure du départ. De là les voitures regagneront Toronto.

SPÉCIAL HOCKEY

TOUT PORTE À CROIRE QUE "SLAPSHOT" POL MARTIN CONCENTRE VRAIMENT TOUTE SON ATTENTION SUR LE JEU DE HOCKEY. D'UNE CERTAINE FAÇON... OUI. LE VALET DE "SLAPSHOT", HENRI DE LA TOUR DE NESLE, SE DIRIGE (HORS DU CHAMP DE LA CAMERA!) VERS SON MAÎTRE, LUI APPORTANT SON DÎNER DE DOUZE PLATS MIJOTÉS CHEZ MARTIN'S. SI JAMAIS DE LA TOUR DE NESLE GLISSAIT... ET ÉCHAPPAIT LE REPAS DE "SLAPSHOT"... ALORS IL SERAIT RENVOYÉ AUX ÉCURIES.

Pour la joute de ce soir du Club Canadien, ainsi que celles sur semaine, stationnez votre voiture, soupez et faites-vous conduire gratuitement par autobus au Forum pour assister à la partie de hockey. A la sortie du Forum l'autobus vous ramènera chez Martin's où vous pourrez entamer une bonne discussion sur cette joute, avec Pol.

Martin's DEPUIS 1861

STATIONNEMENT GRATUIT

GRATUIT
AUTOBUS-EXPRESS
POUR
LA PARTIE
DE CE SOIR
DÉPART à 7.30 p.m.
DE CHEZ MARTIN'S

RÉSERVATIONS:
866-3461
980 rue St-Antoine

JEUNES FILLES!
JEUNES GENS!

désireux de se faire de l'argent de poche

LE DEVOIR
a besoin de vous

Si vous avez de 10 à 16 ans et si vous résidez dans les secteurs postaux 1, 4, 5, 18, 24, 34, 39 ou dans Pointe-aux-Trembles, Repentigny et Charlemagne.

Communiquez sans tarder avec :
Mlle THÉRÈSE LAROCHELLE à 844-3361

Nous avons 4 bouches de plus à nourrir!

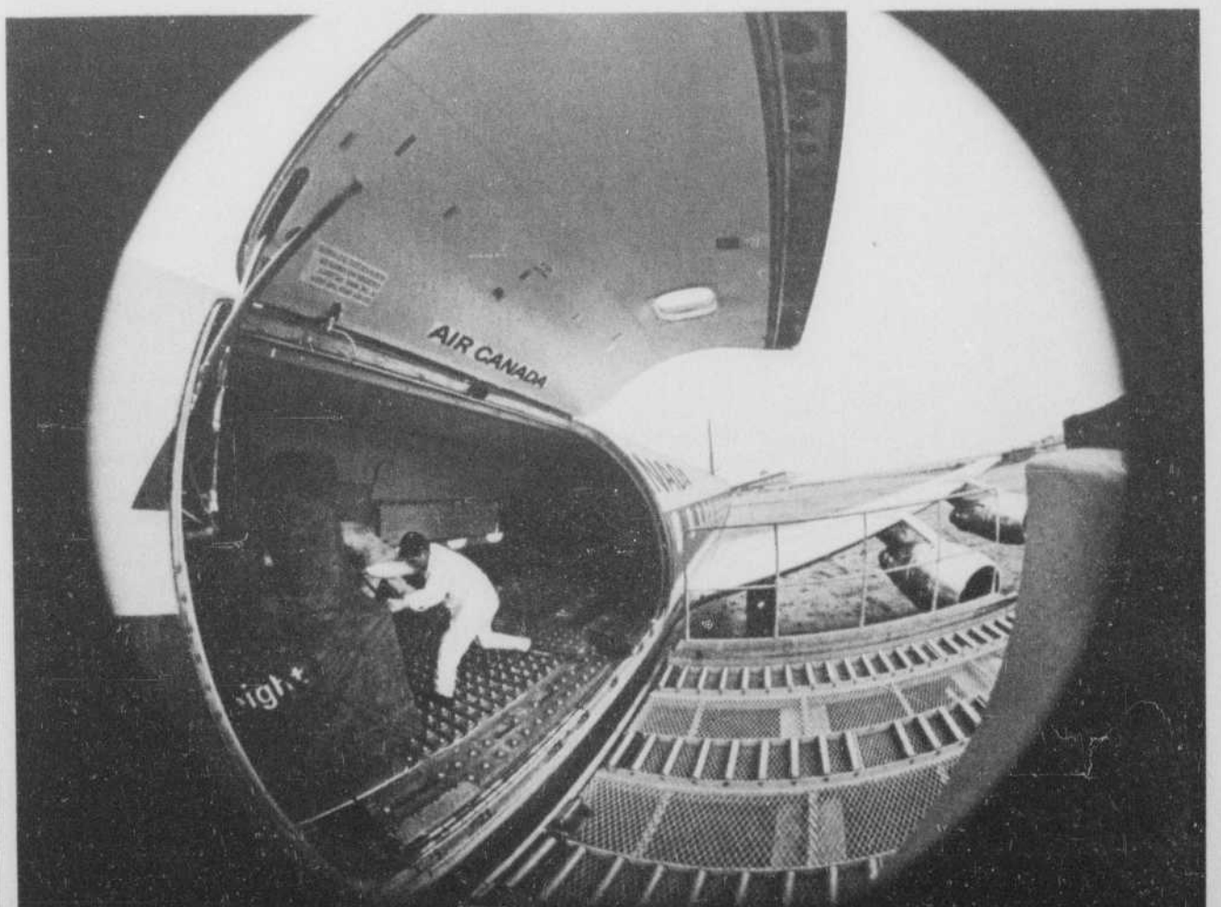

Chaque semaine, cet hiver, 4 jets-cargo traversent l'Atlantique

Nos quatre vols transatlantiques hebdomadaires, d'une capacité maximum de 40 tonnes chacun, permettent à vos marchandises de partir promptement et d'être livrées rapidement: bénéfice pour vous et pour vos clients. A ce service hebdomadaire s'ajoutent cinq vols tout-cargo transcontinentaux et 250 vols quotidiens passagers et cargo. L'ensemble constitue le service de fret aérien le plus complet au Canada même et entre le Canada, la Grande-Bretagne et l'Europe: facteur essentiel lorsque vous devez choisir votre compagnie de transport aérien. Pour l'expédition rapide de vos marchandises au Canada, vers la Grande-Bretagne, l'Europe, les Bermudes, les Bahamas et les Antilles... appelez sans tarder le spécialiste en fret aérien d'Air Canada.

AIR CANADA

Le Vietcong maintient sa pression à Saigon et dans le reste du pays

SAIGON (AFP) – Entrée hier dans sa deuxième semaine, l'offensive du Front national de libération (Vietcong) maintient sa pression à travers le Sud-Vietnam.

Pour dégager Saigon de l'étau qui l'enserre, (le général américain Winant Sidle, chef des services d'informations, a reconnu: 1) que trois régiments réguliers Vietcong étaient signalés au nord de la capitale, 2) qu'un bataillon Vietcong (400 hommes environ) se maintenait dans le quartier du champ de courses situé entre Cholon et l'aérodrome de Tan Son Nhut, 3) que des éléments d'autres bataillons se montraient très actifs dans le secteur de Cholon), les bombardiers stratégiques américains B-52 sont entrés en action. En pleine nuit (22h30 locale), les B-52 ont attaqué des positions et concentrations Vietcong dans la province de Bien Hoa, à 25 kilomètres au nord-est de Saigon. Le souffle des bombes a été ressenti jusque dans la capitale. On entendait d'autre part les explosions d'obus de mortiers Vietcong répondant à l'artillerie sud-vietnamienne à proximité immédiale de Saigon.

Dans le Centre-Vietnam, podrome, non loin de l'aérodrome de Tan Son Nhut, les combats ne se sont calmés que tard dans la nuit. A plusieurs reprises la radio a diffusé au cours de la soirée des messages destinés aux troupes américaines interdisant toute circulation sur la "route des plantations" qui longe l'aérodrome ainsi que dans la plupart des artères de Saigon et de Cholon. A Saigon même, la vie devient difficile. Au climat d'insécurité s'ajoutent les difficultés de ravitaillement et le lourd fardeau que représentent pour les autorités 50,000 réfugiés. Les boutiques restent fermées malgré les ordres gouvernementaux, les ordures s'étalent dans toute la ville empestant l'atmosphère. Elles ont été saupoudrées mardi de DDT dans quelques secteurs pour prévenir toute épidemie mais les rats pullulent dans les rues.

Dans le Centre Vietnam, l'état d'alerte a été déclaré à la base aérienne de Danang où les forces américaines s'attendent à une attaque du Vietcong qui occupe les montagnes entourant la base. Des renforts constitués par deux bataillons sud-vietnamiens ont été envoyés sur place.

A Hué, les forces américaines et sud-vietnamiennes ont progressé de quatre rues au cours de la journée mais le F.N.L. tient toujours le centre de la ville. Le commandement américain à Saigon n'a pas été en mesure de confirmer des informations en provenance de Hué selon lesquelles les "marines" auraient réussi à arracher le drapeau Vietcong qui flottait sur la citadelle.

A Khe Sanh où 6,000 "marines" sont encerclés par 20,000 Vietcong ou Nord-Vietnamiens, la base a été bombardée à nouveau par des roquettes et des mortiers mais l'assaut attendu ne s'est pas produit.

Message de Ho Chi Minh

HANOI (du correspondant de l'AFP, Bernard-Joseph Cabanes) – Une semaine après le déclenchement des attaques du FNL, le président Ho Chi Minh a, par un message de félicitations "les plus chaleureuses" adressé à M. Nguyen Huu Tho, président du FNL, et aux membres du Comité central exprimé officiellement son jugement sur les résultats de ces attaques, formulé un pronostic et énoncé la direction à suivre:

– La résistance anti-américaine des deux Vietnam, a-t-il dit en substance, a été amenée par les attaques de ces derniers jours "vers une situation nouvelle très favorable".

– Rien ne pourra sauver les Américains et le gouvernement saigonnais "d'un effondrement total". La victoire complète du Nord-Vietnam et du FNL est assurée.

– Mais, "plus la victoire est proche, plus les difficultés s'amoncellent". En conséquence, les forces armées et la population des deux parties du Vietnam "doivent renforcer leur solidarité, combattre avec persévérance, frapper fort, frapper sans interruption pour emporter des victoires encore plus grandes".

Dans ce message, le président Ho Chi Minh a parlé en tant que leader de tout le Vietnam comme il l'avait déjà fait lors du meeting tenu à Hanoi à l'approche de l'année nouvelle et au cours duquel il avait lancé son appel au combat de 31 millions de Vietnamiens du nord et du sud.

Dans leurs éditoriaux, les organes du parti et de l'armée nord-vietnamines commentent longuement le message du président Ho Chi Minh. Le journal de l'armée qui développe notamment l'idée exprimée par le président Ho selon laquelle les Américains et l'armée sud-vietnamienne "sont extrêmement désemparés et embarrassés" écrit: "Le dispositif américain est très mauvais car très disseminé, la combativité de leurs troupes diminue nettement, leurs communications sont très difficiles, leur mobilité s'abaisse, leurs commandants sont confondus et les soldats éprouvent de la panique. Après ces quelques jours de combat, les troupes américaines démontrent qu'elles sont incapables de jouer un rôle d'ossature pour les troupes fantoches. Quant à ces dernières, nombreuses sont leurs unités qui ont presque perdu leur combativité. Elles se montrent méfiantes les unes à l'égard des autres. Les succès obtenus montrent que les lignes politiques et militaires du FNL sont très correctes".

Pour "Nhan Dan" (journal du parti) "le sud a ouvert glorieusemect une période de tempête révolutionnaire qui vise à progresser directement vers la victoire finale".

Un point d'appui de Khe Sanh est submergé par le Vietcong

SAIGON (AFP) – Le camp des forces spéciales de Lang Vei, point d'appui de Khe Sanh a été attaqué ce matin à trois heures. La situation des défenseurs était désespérée.

C'est la deuxième attaque importante dans le secteur de la base de Khe Sanh. Elle semble confirmer le début de l'offensive attendue. A trois heures les forces spéciales qui défendaient le camp ont signalé: "Ils ont atteint nos blockaus et nous nous battons sur le dernier périmètre".

L'aviation esl intervenue et l'artillerie des marines à 4 milles à l'est a tenté de soutenir les défenseurs. On ignore si les marines ont pu envoyer une colonne de secours.

L'attaque a commencé par un bombardement d'artillerie et de mortiers à 22h40 mardi soir.

Peu après un "puissant" assaut était lancé par les troupes. A 1h45, en pleine nuit les premiers chasseurs bombardiers piquaient sous la lueur des fusées éclairantes dans le cirque de montagnes situé avant la plaine qui va vers Tchepone.

Une mini-conférence hier entre MM. Robichaud et Bennett, respectivement premiers ministres du Nouveau-Brunswick et de la Colombie-Britannique, à la conférence fédérale-provinciale sur la constitution. *(Téléphoto PC)*

Suites de la première page

INÉVITABLE

cher des élections, il a répondu:

"Avec mon expérience politique, j'ai l'impression qu'il fait des tentatives. C'est son problème. J'ai assez des miens..."

Le premier ministre, qui constate avec satisfaction ce qu'il appelle "la grande compréhension manifestée envers les demandes du Québec", se demande toutefois quelle est la voix autorisée d'Ottawa, précisant qu'il n'a pas le sentiment d'entendre "une seule et unique voix fédérale".

M. Jean Marchand devait plus tard souligner dans une interview que M. Trudeau parlait au nom du gouvernement fédéral comme en témoigne la coïncidence entre les idées exprimées par son collègue et celles que l'on trouve dans le mémoire d'Ottawa. Assez curieusement, le ministre de la main-d'oeuvre ne croit toutefois pas que les positions de MM. Johnson et Trudeau sont tellement éloignées. Il est convaincu, en tout cas, que ce débat n'aura guère d'influence sur la conférence qui, dit-il, "marche très bien".

Dans l'entourage de M. Pearson, on insiste d'autre part sur le fait que les ententes, lorsqu'elles iinterviendront, porteront sur des questions pratiques et concrètes, non pas sur les principes au sujet desquels il faut bien reconnaître que MM. Trudeau et Johnson ne sont pas d'accord. Pourtant, depuis le début de cette rencontre, c'est justement de principes qu'il s'agit et c'est à propos des principes que les chefs de gouvernement, en se séparant, devront annoncer leur identité de vues, à l'égard de certaines questions du moins.

Beaucoup d'observateurs anglophones estiment pour leur part que cette confrontation des thèses de MM. Trudeau et Johnson était en définitive souhaitable et saine, qu'il valait mieux aller ainsi au fond des choses dès maintenant pour permettre à tous les intéressés de mesurer le fossé qui sépare le ministre de la justice et le premier ministre du Québec.

Mis au courant des propos que M. Johnson avait tenus à son sujet (en particulier ceux qui prêtaient à M. Trudeau des desseins électoraux), le ministre de la justice a simplement répondu qu'il ne fallait pas s'étonner de tels propos dans la bouche du chef de l'Union nationale.

Dans la délégation du Québec, après le débat, on ne parvenait plus à trouver d'épithètes assez péjoratives pour qualifier l'intervention de M. Trudeau. Fulminant, M. Marcel Faribault (qui conservait en apparence tout son calme) n'a pas craint de dire que le ministre de la justice, au-delà d'une dialectique étroite et apparemment séduisante ignorait les réalités les plus fondamentales du Québec, refusait de voir les choses comme elles sont et construisait plutôt, avec une intelligence remarquable, des schèmes qui ne peuvent résister à l'analyse. S'il n'en tient qu'à M. Faribault, il est clair que M. Trudeau n'emportera pas cette intervention-là en paradis...

Pourtant, sur le grand écran de la télévision dans la salle de presse, il est apparu aux journalistes que le ministre de la justice venait de marquer des points aux yeux des premiers ministres réunis autour de lui et des innombrables Canadiens qui l'auront vu à la télévision...

UNE FORMULE

Laurendeau, mais ce n'est sûrement pas le cas de tous. Par contre, tous ou à peu près tous sont prêts à agir au plan administratif. Il s'agit de savoir, avant de s'engager par un texte constitutionnel, si l'on est en mesure de donner suite à de tels engagements.

Tous sont prêts à agir au plan administratif. Il s'agit de savoir, avant de s'engager par un texte constitutionnel, si l'on est en mesure de donner suite à de tels engagements.

La formule réaliste et pratique que suggère le premier ministre du Canada c'est d'approuver, à cette conférence, les modifications proposées par la Commission Laurendeau (articles 93A et 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique) mais "en stipulant que les gouvernements provinciaux pourront mettre en pratique ces garanties quand cela leur paraîtra possible. En procédant ainsi, les garanties linguistiques, en tant qu'elles impliquent la compétence du gouvernement fédéral, s'appliqueraient partout au Canada d'ici quelques mois, dès que nous nous serons entendus sur le texte de ces deux articles en particulier, en plus de l'appliquer, dans ces domaines qui sont de compétence provinciale, dans les provinces qui sont prêtes à suivre sous peu l'exemple du gouvernement fédéral."

Comme dernière étape, on verrait à l'insertion de ces garanties linguistiques dans la charte des droits de l'homme si jamais celle-ci voit le joir..

•

En somme, il s'agirait d'amender la constitution mais en prévoyant que les garanties linguistiques qu'on y insérerait ne prendraient pas nécessairement effet immédiatement. Une grande liberté serait laissée aux provinces. M. Pearson a même qualifié ce mode d'amendement de "formule de participation libre".

Il y a lieu non seulement de féliciter le premier ministre de cette initiative mais de formuler l'espoir également qu'elle sera acceptée.

Le climat paraît favorable. Aucun premier ministre ne s'est encore compromis officiellement, mais toute la question devait être officieusement discutée hier soir à l'heure du dîner ou dans la soirée, et aucune opposition sérieuse ne semblait se dessiner vraiment. Même M. Manning, qui a été interviewé à la fin de la séance d'hier après-midi, a donné l'impression qu'il était disposé à coopérer à cet égard. L'élément de liberté introduit dans la formule Pearson pourrait bien avoir vaincu toutes les dernières résistances.

Sans nouvelles de Canadiens au Vietnam

OTTAWA (PC) – Le ministre de l'industrie a fait savoir hier aux Communes que l'on était sans nouvelles de quelques Canadiens qui se trouvent actuellement au Vietnam.

A titre de ministre suppléant des affaires extérieures, M. Charles Drury a dit aux députés de l'opposition qui l'interrogeaient que bien que les communications soient très difficiles entre Saigon et les régions éloignées du pays, on n'avait reçu aucun rapport disant que des Canadiens eussent été tués.

Il a dit que l'on avait confirmé que la majorité des Canadiens se trouvant dans ce pays étaient en sécurité.

Café-Thé Confiture
ADOPTEZ LES PRODUITS
DESY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A. DÉSY Ltée
MONTRÉAL
521-1104

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

Variations des
CHEMISIERS
neufs, Contessa
$5

Demain le printemps... le temps de porter costumes et jupes, pantalons et vêtements sport. Morgan vous propose ces nouveaux chemisiers printaniers, confectionnés avec soin par Contessa... coupe classique, manches longues à poignets et col à pointes boutonnées. Tailles 10 à 18. Collection de cinq modèles... offrez-en plusieurs à la Saint-Valentin.

A. Carreaux "Tattersal"... coton mixte. Vert/blanc, rouge/blanc, havane/blanc ou marine/blanc.
B. Carreaux "rail" coton mixte. Rose, bleu ou jaune.
C. Rayures "rail" coton mixte. Beige, or, bleu ou vert.
D. Coton "Oxford". Blanc, melon, aqua ou vert, surpiqûres de tons contrastants.
E. (Non représenté) Coton mixte de tons pastel : beige, bleu ou vert.

Téléphoner à 842-6261
Accessoires-mode, rayon 10, au rez-de-chaussée
Centre-ville seulement

HEURES D'OUVERTURE : Centre-ville et Snowdon, 9 h 30 à 6 h; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h
Dorval, Rockland et Boulevard, 9 h 30 à 6 h; jeudi et vendredi jusqu'à 10 h
Téléphoner à 842-6261